

COMPTES COMBINÉS EN NORME IFRS GROUPAMA 31 DÉCEMBRE 2020





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA EXERCICE 2020



1. ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

En 2020, la pandémie de la Covid-19 et les mesures sanitaires adoptées pour la juguler ont causé une contraction de l'activité économique inédite depuis l'après-guerre. Les Etats et les banques centrales ont adopté des mesures budgétaires et monétaires sans précédent afin de protéger et soutenir les économies. Ceci s'est traduit par le lancement synchrone de mesures monétaires non conventionnelles et de plans de relance de grande ampleur. Par ailleurs, la situation conjoncturelle est restée un puissant soutien à la reprise comme en témoigne le rebond de l'activité manufacturière sur la deuxième partie de l'année après l'allègement des mesures de restriction sanitaire.

L'activité en zone euro a connu une contraction du PIB attendue à -7,8% en 2020 suivie d'un rebond de +4,2% en 2021. La divergence entre les économies européennes est significative, en lien avec une évolution contrastée de la pandémie et des politiques sanitaires différentes : en Allemagne le PIB est attendu en contraction à -6% quand l'Espagne prévoit une baisse de -12% et la France -9%.

Le secteur manufacturier évolue favorablement avec un indice de production industrielle qui retrouve son niveau d'il y a un an. En revanche, le secteur des services apparait plus durement touché par les mesures de confinement comme le suggèrent les indicateurs avancés des directeurs d'achats (PMI). Le consensus des prévisions des économistes table sur un retour au niveau de PIB d'avant crise en 2022 seulement. Comme aux Etats-Unis, les décideurs politiques et économiques se sont montrés proactifs. L'Union Européenne a progressé vers davantage d'intégration en adoptant un plan de soutien de 750 Md€ financé par une dette commune levée par la Commission Européenne. Cette mesure s'ajoute à des plans nationaux très significatifs, rendus possibles par l'assouplissement des contraintes de déficit public et un financement monétaire de la banque centrale. La BCE a mis en place un nouveau programme de rachat d'actifs plus flexible, porté à 1 850 Md€ et qui se poursuivra au minimum jusqu'en mars 2022.

Les pays émergents connaissent des évolutions très contrastées. L'économie chinoise, la première affectée par la pandémie, a déjà effacé la contraction de son activité et affiche une croissance de +2% sur l'année 2020. L'Europe émergente est attendue en contraction modérée de -4%.

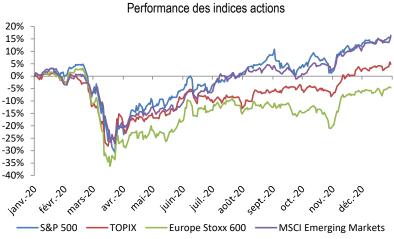
MARCHES FINANCIERS EN 2020

La crise sanitaire a provoqué une chute très violente des marchés financiers en mars. Les actions massives et rapides des banques centrales ont contribué à un rebond des actifs risqués à partir du mois d'avril et à un retour durable en territoire négatif des taux des emprunts d'Etats et des swaps.

Évolution des marchés actions

En mars, la réaction des indices actions à la pandémie et aux mesures de confinement est particulièrement violente. La volatilité atteint des niveaux comparables à ceux de la crise financière de 2008.

L'action des banques centrales et la perspective de plan de relance ont réorienté les marchés à la hausse. Dans le même temps, la rotation sectorielle est forte des secteurs perdants (transports, loisirs, foncières, banques) vers les secteurs gagnants (technologies, industrie pharmaceutiques, infrastructures notamment). Géographiquement, le redressement du marché action est contrasté avec les Etats-Unis et la Chine qui affichent une meilleure performance notamment grâce à leurs secteurs technologiques. A l'inverse, la performance des indices européens est moindre en raison de la prépondérance de secteurs affectés par la crise et d'un redressement économique plus lent.

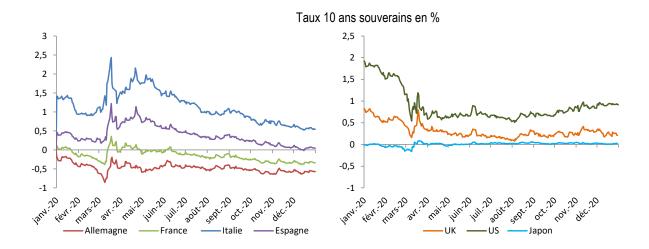


Dernier point : 30 Décembre 2019, performances hors dividendes en devises locales



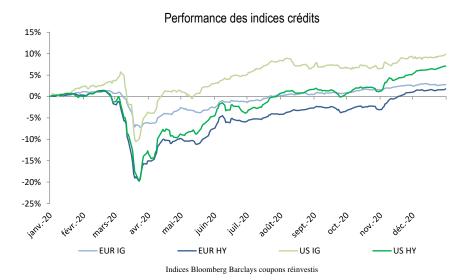
Évolution des marchés de taux

L'action des banques centrales et la perspective de politiques monétaires durablement accommodantes provoque une baisse importante des taux d'intérêts dans l'ensemble des économies développées. La volatilité des spreads des pays périphériques de la zone euro est contenue grâce à l'action de la BCE. Les taux des pays cœur se stabilisent sur des niveaux sensiblement inférieurs à ceux du début d'année : autour de -0,3% sur l'OAT 10 ans.



Evolution des marchés de crédits

De concert avec les actifs risqués, les indices crédit ont connu un épisode de forte baisse sur le mois de mars. Ils se sont ensuite fortement redressés à partir d'avril, d'une part en raison des achats de titres d'émetteurs non financiers par la banque centrale et d'autre part grâce aux mesures de soutien des Etats contribuant à réduire les anticipations de risque de défaut. Les resserrements de spreads sont néanmoins plus significatifs sur le crédit de bonne qualité.





2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Covid

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés.

En France, les assureurs ont pris, dès le début de la crise, des mesures de soutien envers les particuliers et les entreprises les plus touchés par la crise pour un montant de 2,6 milliards d'euros. Cet engagement solidaire comprend 400 millions d'euros pour le Fonds de solidarité mis en place par l'État pour les TPE et PME en crise, 400 millions d'euros de mesures « collectives » appliquées par les assureurs membres de la FFA, ainsi que plus de 1,8 milliard d'euros de mesures individuelles (extensions gratuites de protections, suppression de primes, financement de services sanitaires gratuits, aides financières directes aux entreprises en difficulté, etc.). À ces actions, s'ajoutent également 2 milliards d'euros d'investissements en faveur de la relance des PME et ETI françaises, dont 800 millions d'euros dans le secteur de la santé et 200 millions d'euros pour le tourisme (source : actualité de la FFA du 17 décembre 2020).

L'incidence de la Covid au niveau du groupe ne se traduit pas exactement de la même manière en France (dont le portefeuille est très diversifié) qu'à l'International, où dans la plupart des pays, l'activité, principalement non vie, est relativement centrée sur l'automobile. A l'International, en outre, la situation n'est pas comparable entre certains pays fortement touchés par la pandémie comme l'Italie, ou d'autres pays moins touchés (Europe de l'Est, Turquie et Chine).

En France, la Covid a touché particulièrement le groupe dans le cadre de ses activités non vie compte tenu des démarches de soutien à ses clients et sociétaires qui ont été engagées (réduction de primes, contribution aux dépenses de l'Etat au travers de la taxe santé...). La charge de sinistres directement causés par la crise sanitaire sur certaines branches a pu être mesurée (notamment sur les pertes d'exploitation). Les effets positifs induits par la Covid sur d'autres branches comme l'automobile (du fait de baisses de fréquence durant le confinement) ont été évalués statistiquement.

A l'International, la pandémie a eu des effets différents en fonction des pays, avec certes une baisse de chiffre d'affaires dans la plupart d'entre eux, liée aux différentes mesures octroyées aux clients, mais avec des effets positifs sur la sinistralité compte tenu d'une activité relativement concentrée en automobile qui a bénéficié d'une baisse de la fréquence des sinistres suite aux mesures de confinement qui ont eu lieu dans la plupart des pays.

Le groupe a bénéficié d'un effet de diversification lié à ses implantations géographiques mais également à ses diverses activités qui ont permis de démontrer une résilience globale à cette crise.

La crise est cependant loin d'être terminée. Le groupe devra encore en 2021, et probablement en 2022, faire face aux conséquences de la crise sanitaire, d'abord en soutenant les clients qui sont concernés, puis en affrontant les conditions de marché qui vont probablement se tendre. Le groupe mettra notamment en œuvre les mesures annoncées pour 2021 en faveur des hôteliers, cafetiers et restaurateurs, ainsi que les entreprises et professionnels des secteurs du tourisme, de la culture, du spectacle et du sport qui emploient jusqu'à 250 salariés :

- gel des cotisations des contrats d'assurance multirisque professionnelle,
- mise en place d'une couverture assistance gratuite pour les chefs d'entreprise et les salariés touchés personnellement par la Covid,
- recours à la médiation de l'assurance étendu aux entreprises pour tout litige portant sur un contrat d'assurance professionnel.

Solidité Financière

Notation financière

Le 19 mars 2020, Fitch Ratings a révisé la perspective associée à la notation de Groupama à 'Stable' et maintenu la notation à 'A', pour tenir compte à la fois de l'incertitude importante créée par la pandémie mondiale de coronavirus qui a entraîné des niveaux élevés de volatilité sur les marchés financiers, et de la perspective 'Négative' sur le secteur français de l'assurance vie.

Le 19 mai 2020, puis le 29 septembre 2020, l'agence a confirmé la notation de Groupama à 'A' et la perspective à 'Stable'. La notation de Fitch reflète la capacité de Groupama à maintenir durablement une capitalisation et un levier financier solides, ainsi que son profil commercial très robuste dans le secteur français de l'assurance.



Activités

Partenariats

Le 19 décembre 2019, la Banque Postale et le groupe Groupama ont annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition, par La Banque Postale, de la participation de 35% détenue par Groupama dans La Banque Postale IARD. Le 7 avril 2020, la cession a été réalisée pour un montant de 211 millions d'euros. Le résultat de l'opération s'est traduit par l'enregistrement d'un produit opérationnel non courant dans les comptes du groupe en 2020.

Le 8 septembre 2020, Eliti Insurance s'est associé à Groupama pour lancer Agriprotect, une assurance complète pour les agriculteurs wallons. Déjà présent dans 9 pays en Europe ainsi qu'en Chine, Groupama joue pleinement son rôle d'acteur européen de la protection des agriculteurs en devenant partenaire d'Elitis Insurance, et contribue à une meilleure sécurisation de l'agriculture wallonne.

Acquisition

Le 18 décembre 2020, le Groupe Groupama a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition par sa filiale hongroise Groupama Biztosito de la compagnie d'assurance croate OTP Osiguranje, détenue par OTP Banka d.d.

Immobilier

Groupama a annoncé le 11 juin 2020 le lancement avec Vinci de la construction de The Link, futur siège de Total à Paris La Défense. Les travaux et les aménagements sont prévus pour une durée de 5 ans, à l'issue de laquelle Total prendra livraison de l'immeuble et sera locataire de The Link pour 12 ans renouvelables.

Stratégie d'investissement socialement responsable

Le Groupe a mis en ligne fin juin 2020 son rapport ESG Climat 'Investissement responsable : clé de la maîtrise des risques et de la confiance'. La maîtrise des risques, qu'ils soient assurantiels ou financiers, passe aujourd'hui par l'intégration des aléas environnementaux et sociétaux. De façon croissante, la gestion des actifs de Groupama, qu'ils soient immobiliers ou financiers, s'attache à mesurer et optimiser les risques et opportunités environnementaux, sociétaux et liés à la gouvernance des organisations, et l'impact de ces derniers sur les actifs du Groupe.

Le 9 décembre 2020, le Groupe Groupama s'est engagé à une sortie définitive du charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement, d'ici à 2030 au plus tard pour les entreprises émettrices des pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici à 2040 pour le reste du monde.

Le 15 décembre 2020, en s'associant à la Fondation AlphaOmega, le Groupe Groupama, a réalisé son 1er investissement à impact social par la venture philanthropy.

Intempéries

L'année 2020 a été marquée par une forte sinistralité climatique. D'importantes sécheresses ont eu lieu cet été, et certaines régions habituellement épargnées ont été touchées, notamment dans le Nord et le Nord-Est.

En octobre, la tempête Alex qui a frappé la Bretagne avant de provoquer des inondations meurtrières dans les Alpes-Maritimes a laissé d'importants dégâts matériels sur le territoire, avec une centaine de maisons endommagées voire complètement détruites, des ponts et des routes emportés, notamment dans les vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le 8 janvier 2021, le Groupe Groupama a conclu l'acquisition de la legaltech Juritravail auprès de MyBestPro, Le Groupe étoffe ainsi son offre de services juridiques destinés aux particuliers et aux professionnels et entreprises.



3. ANALYSE DES COMPTES

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés.

Les 24 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption dès le début de la crise pour accompagner les assurés et sociétaires au quotidien grâce à l'efficacité des dispositifs de télétravail et de dématérialisation sensiblement renforcés et largement étendus dès le début du premier confinement et avec l'engagement de ses 33 500 élus mutualistes.

Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes. Le groupe s'est ainsi inscrit dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires en octroyant notamment des réductions de primes et en accordant des facilités de paiement. Il a aussi participé à l'effort collectif en contribuant au Fonds de solidarité aux TPE et PME mis en place par l'Etat et aux dépenses de l'Etat pour la gestion de l'épidémie de la Covid.

3.1 SYNTHESE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/19	31/12/19 proforma	31/12/20	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 755	5 652	5 692	-1,1%	0,7%
Groupama Gan Vie	4 004	4 004	4 164	4,0%	4,0%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	2 097	2 097	2 155	2,7%	2,7%
Total Assurance France	11 857	11 753	12 011	1,3%	2,2%
Assurance de biens et de responsabilité International	1 623	1 573	1 540	-5,1%	-2,1%
Assurance de la personne International	734	712	705	-4,0%	-1,0%
Total Assurance Internationale	2 357	2 285	2 245	-4,7%	-1,7%
Activités financières	168	168	189	12,7%	12,7%
Total GROUPAMA	14 381	14 206	14 445	0,4%	1,7%
Total Assurance	14 213	14 039	14 256	0,3%	1,6%
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 377	7 225	7 233	-2,0%	0,1%
dont Assurance de la personne	6 836	6 814	7 024	2,7%	3,1%

Données proforma 2019 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2019 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes.

- Groupama Assurances Mutuelles : un proforma a été réalisé pour tenir compte de la fin du traité quote-part avec La Banque Postale (impact : - 103 millions d'euros en assurance de biens et responsabilité).

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2019 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2020.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2020 et les données réelles du 31 décembre 2019, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama progresse de 1,6% à 14,3 milliards d'euros en données constantes (+0,3% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2019. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de 1,7% en variation constante (+0,4% en variation courante) à 14,4 milliards d'euros.

En assurance de biens et responsabilité, la stabilité du chiffre d'affaires du groupe combine une croissance de 0,7% en France et une baisse de 2,1% à l'International. L'activité est soutenue par l'assurance aux entreprises et collectivités (+4,0%) qui profite de la croissance des branches flottes (+3,9%) et dommages aux biens des entreprises et collectivités (+4,0%). L'assurance des particuliers et professionnels affiche quant à elle une baisse de 0,9% en raison du recul de l'activité à l'International (-4,3%), celle-ci progressant de façon modérée en France (+0,3%) dans le contexte de la Covid. En France, les branches automobile et habitation affichent des croissances respectives de 1,2% et 1,5% tandis que la branche risques professionnels, sur laquelle se concentre l'essentiel des mesures tarifaires d'accompagnement des clients dans le contexte de la crise, recule de 6,2%.



Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne progresse de 3,1% au 31 décembre 2020. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargneretraite en France, voit son chiffre d'affaires croître de 4,0% sur la période, ce qui s'explique notamment par le succès d'un nouveau produit
retraite. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent quant à elles en hausse de 2,7%. Cette évolution s'explique
principalement par la croissance de la branche assurance du personnel communal (+12,6%), la branche santé (individuelle et collective)
restant stable sur la période. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International s'inscrit quant à lui en baisse de 1,0% sous
l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-3,4%), les bonnes performances de la branche retraite collective (+11,9%) venant
atténuer cette évolution.

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 83,2% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 15,5% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières) représentent 1,3% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 162 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	223	134	-89	-39,9%
Assurance de la personne France	339	191	-148	-43,7%
Total Assurance France	562	325	-236	-42,2%
Assurance de biens et de responsabilité International	-110	8	118	>100%
Assurance de la personne International	14	15	1	7,1%
Total Assurance Internationale	-96	23	119	>100%
Activités financières	38	43	5	13,2%
Activités Holding	-90	-86	5	4,4%
Total GROUPAMA	413	306	-107	-25,9%
dont Assurance de biens et de responsabilité	113	142	29	25,7%
dont Assurance de la personne	353	206	-146	-41,6%

Le résultat opérationnel économique du groupe s'élève à 306 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 413 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève à 348 millions d'euros en 2020, en retrait de 117 millions d'euros par rapport à 2019.

Le résultat opérationnel économique **en assurance de la personne** s'élève à 206 millions d'euros en 2020 contre 353 millions d'euros en 2019. Cette baisse est principalement imputable à l'activité en France qui affiche un recul de 148 millions d'euros sur la période. Le résultat opérationnel de Groupama Gan Vie a été lourdement affecté en assurances collectives par le contexte de la crise sanitaire. En revanche, les filiales internationales affichent un résultat opérationnel économique de l'assurance de la personne quasi stable sur la période.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique s'élève à 142 millions d'euros contre 113 millions d'euros au 31 décembre 2019 (-89 millions d'euros en France et +118 millions d'euros à l'International). Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 98,7% en 2020 contre 97,0% en 2019 (+1,7 point). La sinistralité est marquée elle aussi par le contexte sanitaire lié à la Covid : Les éléments suivants sont à noter :

- En France, la baisse de la sinistralité attritionnelle de -1,7 point est compensée par une augmentation de la charge de sinistres graves qui porte une part importante des évolutions adverses notamment sur les risques assurance annulations et pertes d'exploitation pour fermeture administrative. A l'international, la sinistralité attritionnelle diminue de 8,9 points en lien notamment avec le contexte sanitaire, qui a allégé la charge de sinistres des branches (notamment automobile) où évolue le groupe. Par ailleurs, il convient de noter l'incidence défavorable des autres éléments et des variations au titre des antérieurs (+4,1 points) dans un contexte de prudence liée à l'incertitude de la crise de la Covid ainsi que la diminution de la charge de réassurance externe (-1,4 point) en raison de l'augmentation de la charge de sinistres cédés aux réassureurs.
- La hausse des charges d'exploitation (+0,3 point), sous l'effet notamment du poids des mesures de réduction des primes consenties pour accompagner les assurés dans le contexte de la crise sanitaire.

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +43 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2020. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -86 millions d'euros en 2020 contre -90 millions d'euros en 2019.



Le résultat net du groupe s'élève à +177 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre +345 millions d'euros au 31 décembre 2019. La marge financière non récurrente diminue de 160 millions d'euros. Il intègre un niveau de plus-values de 118 millions d'euros en 2020 contre 354 millions d'euros en 2019 (exercice qui intégrait la cession d'un immeuble parisien situé sur les Champs Elysées).

Le résultat 2020 intègre en outre :

- ✓ le résultat de la modification du partenariat Assurance avec LBP pour +82 millions d'euros,
- ✓ la contribution au fonds Covid TPE/PME ainsi que divers dons pour -31 millions d'euros,
- ✓ l'impact de la baisse du taux d'impôt -19 millions d'euros,
- ✓ le résultat de mise en équivalence d'Orange Bank s'élève à -50 millions d'euros,
- ✓ diverses charges non récurrentes à hauteur de -56 millions d'euros.
- ✓ la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne à hauteur de -126 millions d'euros.

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020
Résultat opérationnel économique	413	306
Plus values réalisées nettes (1)	354	118
Dotation aux provisions pour dépréciations à caractère durable (1)	-71	-32
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (1)	9	45
Autres charges et produits	-110	-85
Charges de financement	-63	-49
Résultat net des activités cédées	-4	0
Dépréciation des goodwill	-183	-125
Résultat net	345	177

⁽¹⁾ montants nets de PB et IS



3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

		31/12/19 proforma			31/12/20	
Chiffre d'affaires France en millions d'euros	АР	ABR	Total	АР	ABR	Total
Caisses Régionales	1 935	3 992	5 928	1 999	4 051	6 050
Groupama Assurances Mutuelles	12	25	37	10	27	37
Groupama Gan Vie	4 004		4 004	4 164		4 164
Gan Assurances	145	1 266	1 410	140	1 250	1 390
Autres entités (1)	6	368	374	5	364	369
Total	6 102	5 652	11 753	6 319	5 692	12 011

⁽¹⁾ y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2020 progresse de +2,2% par rapport au 31 décembre 2019 et s'établit à 12 011 millions d'euros.

Assurance de biens et responsabilité

	ABR France				
Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	31/12/19 proforma	31/12/20	Var. %		
Caisses Régionales	3 992	4 051	1,5%		
Groupama Assurances Mutuelles	25	27	7,6%		
Gan Assurances	1 266	1 250	-1,2%		
Autres entités	368	364	-1,2%		
Total	5 652	5 692	0,7%		

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (47,4% du chiffre d'affaires France) augmente de 0,7% pour atteindre 5 692 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'assurance des particuliers et professionnels progresse de façon modérée sur la période (+0,3%) à 3 323 millions d'euros (soit près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches automobile de tourisme (+1,2% à 1 582 millions d'euros) et habitation (+1,5% à 1 049 millions d'euros) compense la baisse affichée par la branche risques professionnels (-6,2% à 425 millions d'euros), marquée par des mesures de réduction de primes dans le cadre de la crise de la Covid. L'assurance aux entreprises et collectivités (936 millions d'euros et 16% du portefeuille) s'inscrit quant à elle en hausse de +4,5%, tirée par les bonnes performances des branches flottes (+4,4% à 477 millions d'euros) et dommages aux biens des entreprises et collectivités (+4,6% à 459 millions d'euros).

En assurance de biens et responsabilité (4 051 millions d'euros), le chiffre d'affaires des **caisses régionales** progresse de 1,5% sur la période. La branche automobile de tourisme (+1,8% à 1 186 millions d'euros) profite à la fois de hausses tarifaires et d'un développement du portefeuille en nombre (+32 000 véhicules à fin décembre 2020). L'activité en assurance habitation affiche quant à elle une croissance de +2,1% à 841 millions d'euros sous l'effet notamment d'augmentations tarifaires, le portefeuille en nombre restant quasi stable sur la période. Les bonnes performances des branches flottes (+5,3% à 341 millions d'euros) et dommages aux entreprises et collectivités (+3,6% à 339 millions d'euros) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires de **Groupama Assurances Mutuelles** qui porte certaines activités nationales via la réassurance et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'établit à 27 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 25 millions d'euros sur la période précédente (chiffre d'affaires proforma retraité de LBP).



Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** est en repli de 1,2% à 1 250 millions d'euros au 31 décembre 2020 et a dans l'ensemble bien résisté dans le contexte sanitaire. La branche automobile de tourisme s'inscrit en baisse de 0,6%. La branche risques professionnels, sur laquelle se concentre l'essentiel des actions de développement a fait face à une situation un peu plus difficile du fait de la crise sanitaire, recule de -6,9%. Les bonnes performances enregistrées en dommages aux entreprises et collectivités (+7,7%) viennent sensiblement atténuer ces évolutions.

Groupama Assurance-Crédit et Caution présente un chiffre d'affaires de 46 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 0,8% par rapport à la période précédente, les bonnes performances de la branche caution étant atténuées par la baisse enregistrée sur la branche crédit.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2020 est en baisse de 4,4% à 190 millions d'euros, sous l'effet de la crise sanitaire et de son impact sur les contrats voyages notamment.

Le chiffre d'affaires de la Société Française de Protection Juridique progresse de 3,3% à 128 millions d'euros au 31 décembre 2020.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique de la France s'établit à 134 millions d'euros en 2020 contre 223 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France En millions d'euros	31/1	2/2019	31/1	2/2020	Variation 2	2020-2019
Primes acquises brutes	5 726	100,0%	5 672	100,0%	-54	-0,9%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 568	-62,3%	-3 830	-67,5%	-263	-7,4%
Solde de réassurance	-154	-2,7%	25	0,4%	180	>100%
Marge technique nette de réassurance	2 004	35,0%	1 867	32,9%	-137	-6,8%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 718	-30,0%	-1 721	-30,3%	-2	-0,1%
Résultat technique net de réassurance	285	5,0%	146	2,6%	-139	-48,8%
Marge financière récurrente nette d'impôt	82	1,4%	75	1,3%	-8	-9,2%
Autres éléments	-145	-2,5%	-87	-1,5%	58	40,1%
Résultat opérationnel économique	223	3,9%	134	2,4%	-89	-39,9%
Plus values réalisées nettes d'IS	70	1,2%	39	0,7%	-31	-44,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-3	-0,1%	-6	-0,1%	-3	<-100%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	10	0,2%	9	0,2%	-1	-11,5%
Autres opérations nettes d'IS	-91	-1,6%	-64	-1,1%	27	29,3%
Résultat hors restructurations	208	3,6%	110	1,9%	-98	-47,0%
Résultat net des activités cédées	-3	-0,1%		0,0%	3	NA
Résultat net groupe	205	3,6%	110	1,9%	-95	-46,2%

En France, le résultat technique net (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) est en baisse de 139 millions d'euros sur la période. La dégradation de 2,4 points du ratio combiné net à 97,4% en 2020 est à l'origine de cette évolution. La sinistralité de l'exercice 2020 est affectée par deux effets contraires : une amélioration de la sinistralité attritionnelle notamment sur la branche automobile, alors qu'à l'inverse les sinistres graves se déforment de manière adverse. Les sinistres graves ont été marqués par des événements exceptionnels liés aux pertes d'exploitation pour fermetures administratives, aux annulations d'événements et aux risques crédit et assistance suite au contexte sanitaire. Le ratio de sinistralité net se dégrade de 2,1 points à 67,1% en 2020.



Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2020 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** se dégrade avec un ratio combiné en assurance de biens et responsabilité qui est en hausse de près 1,3 point à 99,9% en lien avec l'augmentation significative de la charge de sinistres graves alors que les sinistres climatiques sont en baisse.

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en baisse de 5 millions d'euros par rapport à 2019. Le ratio de sinistralité brute se dégrade de 5,3 points. La sinistralité courante baisse de 2,6 points combinant une baisse de la sinistralité attritionnelle de 6,1 points, une hausse des sinistres graves de 3,2 points (principalement en automobile et en agricole) et dans une moindre mesure des sinistres climatiques de 0,4 point. Compte tenu de ces éléments la réassurance joue favorable ramenant le ratio de sinistralité nette à 64,6% en 2020 (-1 point par rapport à 2019). Il convient de noter que les variations sur antérieurs, qui sont à un niveau un peu moindre que l'an passé, tiennent compte d'un niveau de prudence compte tenu du contexte de 2020. Le ratio de frais d'exploitation est en augmentation de +1,3 point à 32,9% en 2020 notamment sous l'effet de la baisse des primes acquises.

En **France**, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 75 millions d'euros en 2020, en baisse de près de 10% sur la période.

L'évolution des autres éléments s'explique notamment par l'évolution de la charge fiscale assise sur le résultat technique.

En **France**, le **résultat net** s'établit à 110 millions d'euros en 2020 contre 205 millions d'euros en 2019. La marge financière non récurrente diminue de 35 millions d'euros sur la période sous l'effet de moindres plus-values réalisées. Les autres opérations nettes d'impôt s'élèvent à -64 millions d'euros en lien principalement avec la baisse du taux d'impôt différé et la contribution au fonds Covid (-18 millions d'euros).

Assurance de la personne

	AP France				
Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	31/12/19 proforma	31/12/20	Var. %		
Groupama Gan Vie	4 004	4 164	4,0%		
Caisses Régionales	1 935	1 999	3,3%		
Groupama Assurances Mutuelles	12	10	-13,4%		
Gan Assurances	145	140	-3,4%		
Autres entités (1)	6	5	-4,9%		
Total	6 102	6 319	3,6%		

⁽¹⁾ y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne (52,6% du chiffre d'affaires France) est en hausse de 3,6% à 6 319 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France progresse de 7,2% dans un marché qui affiche une baisse de 20% à fin décembre 2020 (source FFA). Cette évolution est principalement imputable à la croissance de l'activité en épargne/retraite individuelle (+12,7%), grâce notamment au grand succès commercial des contrats Perin (plans d'épargne retraite individuels). Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC -497 millions d'euros), des transferts Fourgous (99 millions d'euros) et de la collecte nette en unités de compte (UC) (661 millions d'euros), le taux de provisions mathématiques en épargne individuelle en UC est désormais de 28,8% (contre 28,1% au 31 décembre 2019).

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2020 augmente de 0,8% par rapport à la période précédente, porté par les bonnes performances de la branche assurance du personnel communal (+12,6%). La stabilité de l'activité en santé combine une hausse de 1,3% en santé individuelle et une baisse de 1,5% en santé collective.

La collecte nette du groupe en France est négative à -865 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -977 millions d'euros sur la période précédente.

Le chiffre d'affaires des réseaux constituant **Groupama Gan Vie** progresse de 4,0% à 4 164 millions d'euros au 31 décembre 2020. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (57,4%), dont les primes émises augmentent de 10,0% par rapport au 31 décembre 2019 et s'établissent à 2 391 millions d'euros. La branche épargne-retraite individuelle s'inscrit notamment en hausse de 12,7%, se décomposant en une diminution de 7,8% de l'activité en épargne individuelle liée à la crise sanitaire et une croissance de 75,4% en retraite individuelle du fait du lancement du produit Perin dont la performance commerciale est très significative. La poursuite de la stratégie de développement des UC se traduit par une hausse de 39,4% du chiffre d'affaires en UC en épargne-retraite individuelle et une baisse de 3,3% du chiffre d'affaires en euros de cette branche. Les encours en UC en épargne individuelle représentent désormais 28,8% de l'encours total. Il faut noter qu'en outre, Groupama Gan Vie a enregistré des transferts Fourgous vers des fonds multisupports pour 99 millions d'euros (dont 85 millions d'euros investis en UC). L'assurance collective



(42,6% de l'activité) subit les conséquences de la crise sanitaire et s'inscrit quant à elle en repli de 3,2% à 1 773 millions d'euros, principalement sous l'effet de la baisse enregistrée en prévoyance (-10,6%) et en santé (-3,9%).

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

En millions d'euros	31-déc-19 Réel	31-déc-20 Réel	2020-2019 Var.
Caisses régionales	1 137	1 109	-2,4%
Agents généraux	777	899	15,6%
Courtage	1 345	1 327	-1,3%
Gan Patrimoine	294	369	25,5%
Gan Prévoyance	450	459	2,0%
Réunima	1	1	2,6%
Total	4 004	4 164	4,0%
Individuelles	2 172	2 391	10,0%
dont épargne retraite en UC	672	937	39,4%
dont épargne retraite en euros	1 119	1 082	-3,3%
Collectives	1 832	1 773	-3,2%
Total	4 004	4 164	4,0%

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 1 109 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 2,4% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 1 048 millions d'euros (-2,5%) et souffre de la baisse du chiffre d'affaires en épargne-retraite individuelle (-3,1% dont +41,8% sur les supports en UC et -28,2% en euros). Cette évolution masque toutefois une croissance de 69,4% des primes en retraite individuelle liée au succès des produits Perin tandis que l'activité en épargne individuelle recule de 8,5%. Le chiffre d'affaires en assurance collective reste stable à 61 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le réseau Gan Assurances affiche un chiffre d'affaires de 899 millions d'euros au 31 décembre 2020 en hausse de 15,6% par rapport à la période précédente, porté par l'assurance individuelle. Les primes émises en assurance individuelle (+45,9%) profitent de la croissance enregistrée en épargne-retraite individuelle (+72,8% dont +58,5% sur les supports UC). Les bonnes performances de l'activité en retraite individuelle, dont le chiffre d'affaires triple sur la période sous l'effet du succès des produits Perin, sont atténuées par le recul enregistré en épargne individuelle (-19,4%). L'activité en assurance collective diminue quant à elle de 9,5% au 31 décembre 2020, en lien avec le repli de la branche prévoyance (-16,4%).

Le réseau du courtage enregistre un chiffre d'affaires de 1 327 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 1,3% par rapport au 31 décembre 2019, principalement sous l'effet du repli affiché par les branches prévoyance collective (-9,5%) et santé collective (-4,1%). Ces évolutions sont toutefois atténuées par la croissance de la branche acceptations collectives (+25,6%).

Le chiffre d'affaires du réseau de **Gan Patrimoine** est en hausse de 25,5% et s'élève à 369 millions d'euros au 31 décembre 2020, porté par la croissance de la branche épargne-retraite individuelle (+26,3%) notamment sur les supports UC (+31,0%).

Le réseau commercial de **Gan Prévoyance** contribue à hauteur de 459 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2020, soit une hausse de +2,0% par rapport à la période précédente. L'activité en épargne-retraite individuelle (+4,5%) est portée par la croissance de la retraite individuelle (+10,0% lié aux produits Perin) et se décompose en une hausse de 38,3% en UC et une diminution de 10,3% en euros. La branche prévoyance individuelle s'inscrit quant à elle en baisse (-3,7%).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 999 millions d'euros) s'inscrit en hausse de 3,3% par rapport au 31 décembre 2019. L'assurance de la personne individuelle affiche une augmentation de 1,6%, la progression enregistrée par la branche santé (+1,8% à 1 167 millions d'euros). L'assurance de la personne collective affiche quant à elle une croissance de 10,2%, favorisée par les bonnes performances des branches assurance du personnel des collectivités (+12,6% à 183 millions d'euros) et santé collective (+7,2% à 201 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne s'inscrit en repli de 3,4% à 140 millions d'euros au 31 décembre 2020, en lien avec la baisse de l'activité en santé individuelle (-3,3%).

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 millions d'euros sur la période précédente.

L'activité non poursuivie de la filiale **Assuvie** diminue de -26,7% par rapport au 31 décembre 2019. Son chiffre d'affaires (constitué uniquement de primes périodiques en run off) au 31 décembre 2020 s'élève à 3 millions d'euros.



En assurance de la personne, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 191 millions d'euros en 2020 contre 339 millions d'euros en 2019.

Assurance de la personne France En millions d'euros	31/12/2019		31/1	2/2020	Variation	2020-2019
Primes acquises brutes	6 133	100,0%	6 361	100,0%	228	3,7%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 589	-74,8%	-5 071	-79,7%	-481	-10,5%
Solde de réassurance	-14	-0,2%	-27	-0,4%	-13	-95,2%
Marge technique nette de réassurance	1 529	24,9%	1 263	19,9%	-267	-17,4%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 221	-19,9%	-1 250	-19,7%	-29	-2,4%
Résultat technique net de réassurance	308	5,0%	12	0,2%	-296	-95,9%
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	146	2,4%	197	3,1%	51	34,8%
Autres éléments	-116	-1,9%	-19	-0,3%	97	83,7%
Résultat opérationnel économique	339	5,5%	191	3,0%	-148	-43,6%
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	264	4,3%	93	1,5%	-171	-64,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-67	-1,1%	-11	-0,2%	55	83,1%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	-3	0,0%	20	0,3%	23	>100%
Autres opérations nettes d'IS		0,0%	-49	-0,8%	-49	<-100%
Résultat net groupe	534	8,7%	244	3,8%	-290	-54,3%

Le **résultat technique net de réassurance** diminue de -296 millions d'euros au 31 décembre 2020 du fait principalement du contexte sanitaire dégradé.

Le résultat technique net de **Groupama Gan Vie** recule de -168 millions d'euros sur la période en lien avec la diminution de la marge technique nette (-146 millions d'euros) et l'augmentation des charges d'exploitation de 21 millions d'euros. Cette baisse s'explique d'une part, par la dégradation de la marge courante dans le cadre du contexte sanitaire, et, d'autre part, par l'augmentation de la charge de provision prudentielles prenant en compte l'environnement financier.

En assurances collectives, la marge technique courante s'inscrit en forte baisse. Les branches prévoyance et santé sont fortement impactées par la crise sanitaire avec un chiffre d'affaires en baisse et des prestations en hausse (arrêt de travail et décès). En assurances individuelles, la marge technique courante est quasiment stable

Les charges d'exploitation sont en hausse compte tenu notamment de l'augmentation des commissions liée au succès d'opérations commerciales.

Le résultat technique net **des caisses régionales** se dégrade de plus de 90 millions d'euros sur la période avec un ratio combiné net qui s'élève à 94,1% (+4,9 points par rapport au 31 décembre 2019).

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama Assurances Mutuelles**, très corrélé aux cessions des caisses régionales, est en recul de 47 millions d'euros sur la période.

La marge financière récurrente (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) progresse de 51 millions d'euros sur la période. La baisse des revenus financiers est plus que compensée par moindre charge nette de participation aux bénéfices chez Groupama Gan Vie.

En **France**, le **résultat net** de l'assurance de la personne s'élève à 244 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 534 millions d'euros au 31 décembre 2019. La marge financière non récurrente diminue de 93 millions d'euros sur la période, du fait principalement de moindres plus values réalisées. Les autres opérations nettes d'impôt s'élèvent à -49 millions d'euros en lien principalement avec la baisse du taux d'impôt différé et la contribution au fonds Covid.



3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

	31/12/19 proforma				31/12/20	
Chiffre d'affaires International en millions d'euros	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	417	916	1 334	389	858	1 247
Grèce	61	90	151	65	83	148
Turquie	30	119	149	34	142	176
Hongrie	168	174	342	173	192	364
Roumanie	17	208	225	22	198	220
Bulgarie	9	11	19	13	11	24
Gan Outre-Mer	9	56	65	9	57	66
Total	712	1 573	2 285	705	1 540	2 245

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 245 millions d'euros au 31 décembre 2020, en diminution de 1,7% par rapport au 31 décembre 2019.

L'assurance de biens et responsabilité affiche un chiffre d'affaires de 1 540 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 2,1% par rapport à la période précédente sous l'effet du recul de la branche automobile de tourisme (-5,6%, soit près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). Cette diminution est imputable à la plupart des pays dont principalement l'Italie (dans un contexte Covid combiné à la pression concurrentielle), qui a poursuivi la mise en œuvre de son programme de redressement technique entamé l'an passé. La Hongrie et la Turquie ont réussi dans ce contexte particulier à afficher une croissance des primes en automobile de tourisme. Les bonnes performances des branches métiers agricoles (+16,3%) et entreprises et collectivités (+2,1%) sont à souligner.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne baisse de 1,0% à 705 millions d'euros. La branche assurance de la personne individuelle affiche une diminution de 1,8% sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-3,4%, soit près de 65% des primes émises en assurance de la personne), essentiellement en Italie. L'assurance de la personne collective progresse quant à elle de +5,0% à 91 millions d'euros, en lien avec la croissance de la branche retraite collective (+11,9%), notamment en Italie et en Grèce.

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International représente un profit de 24 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une perte de -96 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat opérationnel économique de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 8 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre -110 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le ratio combiné est en baisse de 10,6 points à 101,5%. L'impact de la crise sanitaire et des politiques de confinement ont entraîné dans toutes les filiales une baisse de la fréquence des sinistres qui a compensé la baisse des affaires nouvelles, principalement dans la branche automobile. Il convient d'ajouter que le plan de redressement de la filiale italienne se poursuit et contribue à l'amélioration de ce résultat. Le ratio de frais d'exploitation se dégrade de 1,2 point à 35,3% sous l'effet de la baisse des primes acquises.

Le résultat opérationnel économique de l'activité **assurance de la personne** reste stable à +15 millions d'euros en 2020. L'assurance de la personne non-vie évolue positivement avec un ratio combiné en baisse de 7,2 points à 93,0%, sous l'effet de la baisse de la fréquence des sinistres liée aux périodes de confinement (principalement en santé individuelle). A l'inverse, le résultat technique de l'assurance vie diminue en raison notamment de la baisse des affaires nouvelles, de la collecte nette et des rachats.



Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Italie	-121	-6	115
Grèce	7	6	-2
Turquie	4	6	2
Hongrie	20	26	6
Roumanie	-14	-6	8
Bulgarie	-1	1	2
Gan Outre Mer	9	7	-2
Entités mises en équivalence	-1	-10	-9
Tunisie (Star)	3	2	-1
Chine (Avic)	-4	-11	-8
Total	-96	24	120

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à 10 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -98 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net en millions d'euros (1)	31/12/2019	31/12/2020
Italie	-136	-26
Grèce	8	7
Turquie	10	5
Hongrie	23	24
Roumanie	-13	2
Bulgarie	0	1
Gan Outre-Mer	10	7
Entités mises en équivalence	-1	-10
Tunisie (Star)	3	2
Chine (Groupama Avic)	-4	-11
Total	-98	10

⁽¹⁾ hors résultat de l'activité holding

Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en baisse de 6,5% à 1 247 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** diminue de 6,4% à 858 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) affiche un repli de 8,3%. La pression concurrentielle dans le contexte de la Covid combinée avec le déploiement du plan de redressement de la filiale expliquent la baisse du portefeuille en nombre et des affaires nouvelles.

L'activité en **assurance de la personne** (389 millions d'euros) enregistre une baisse de 6,8% par rapport à la période précédente. Le chiffre d'affaires de la branche épargne-retraite individuelle diminue de 5,9%. Plus particulièrement, l'épargne individuelle en unités de compte affiche un repli de 5,4% (principalement sur le réseau des agents) tandis que le recul de l'activité en épargne individuelle en euros (-6,7%) suit la tendance du marché. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne collective baisse quant à lui de 17,3%, les bonnes performances de la branche retraite (+15,1%) ne parvenant pas à compenser le recul de la branche santé (-44,4%).



Le résultat opérationnel économique s'établit à -6 millions d'euros contre -121 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le ratio combiné **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 103,6%, en baisse de 15,8 points par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs qui ont agi favorablement sur la sinistralité courante (en diminution de 14 points à 63,3%) sur la presque totalité des branches et particulièrement sur la branche automobile : baisse de la fréquence des sinistres pendant les périodes de confinement et moindre impact des variations de provisions sur exercices antérieurs (baisse des mali techniques de 28% par rapport à l'année 2019, qui a été une année de remise à niveau du provisionnement). Ainsi, en automobile, le ratio de sinistralité courante est en baisse de 19 points à 60%. La poursuite des réformes structurelles contribue également à l'amélioration de la rentabilité technique. Le ratio de frais d'exploitation enregistre une hausse de 1,8 point à 33,2% en raison de la baisse des primes acquises.

En assurance de la personne, le résultat technique est en forte amélioration essentiellement en raison de la baisse de la sinistralité durant les périodes de confinement. En assurance vie, la marge technique s'améliore en prévoyance individuelle (2019 était marquée par des sinistres graves importants) tout comme en épargne individuelle. En assurance non-vie, les branches prévoyance individuelle et santé s'améliorent sous l'effet de la baisse de la sinistralité.

La marge financière récurrente (nette de participation aux résultats) diminue en raison de la baisse des taux.

Le **résultat net** s'élève à -26 millions d'euros contre -136 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce résultat intègre la marge financière non récurrente (plus-values réalisées, dotation aux provisions pour dépréciation et variation de juste valeur des instruments financiers) qui comprend notamment la dépréciation d'actifs de placement.

Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Emeklilik** augmente de 18,0% à 176 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Dans un pays qui reste marqué par un niveau d'inflation significatif de 14,6%, le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (142 millions d'euros) enregistre une hausse de 19,5%. L'activité en automobile de tourisme (+15,9%) profite de campagnes commerciales qui bénéficient tant à la branche dommages (+16,2%) qu'à la branche responsabilité civile (+15,2%). Les bonnes performances de la branche dommages aux entreprises (+25,6%) sont également à noter.

L'activité en **assurance de la personne** (34 millions d'euros) affiche une hausse de 12,1%, principalement sous l'effet de la croissance de la branche santé (individuelle et collective : +12,5%). Sur la branche épargne-retraite individuelle (+3,2%), des campagnes commerciales ont permis de compenser les effets de la pandémie.

Le **résultat opérationnel économique** des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Hayat s'élève à 6 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 112,9% contre 117,3% au 31 décembre 2019, soit une baisse de 4,4 points. La sinistralité courante s'améliore de 11,3 points à 77,5% en liaison avec la baisse de la fréquence des sinistres en automobile pendant la période de confinement. Cette évolution favorable est cependant atténuée par des mali sur exercices antérieurs liés notamment à des sinistres graves en dommages entreprises. La sinistralité brute s'établit à 75,9%, en diminution de 6,2 points. Le ratio de réassurance est en hausse de +2,9 points. Le ratio de frais d'exploitation baisse de 1 point à 29,1%.

Le résultat technique en **assurance de la personne** évolue favorablement. Dans ce contexte, l'assurance de la personne non-vie a bénéficié de la baisse de la fréquence des sinistres en santé individuelle pendant la période de confinement. En revanche, l'assurance de la personne vie enregistre des pertes liées à la liquidation des portefeuilles en run-off (suite à la rupture des accords de distribution avec la banque TKK en 2018) et à un effet de change défavorable sur les contrats en dollars.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en repli sous l'effet de la baisse des taux de rendement (les taux directeurs turcs ont fortement chuté début 2020 avant de revenir à des niveaux un peu plus élevés en seconde partie d'année).

Le **résultat net** des filiales turques s'établit à +5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre +10 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce résultat intègre les revenus financiers non récurrents qui sont en repli marqué par rapport à la période précédente.

Grèce



Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** diminue de 1,7% par rapport à la période précédente et s'établit à 148 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** s'inscrit en baisse de 7,4% à 83 millions d'euros dans un contexte marqué par une tension concurrentielle forte, dans le contexte de crise sanitaire, notamment sur la branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) qui affiche un repli de 10,6% en lien avec la baisse du portefeuille en nombre (la filiale ne suivant pas la guerre tarifaire pour maintenir ses marges).

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** progresse quant à lui de 6,7% à 65 millions d'euros porté par les bonnes performances des branches santé individuelle (+10,9% sous l'effet du développement du portefeuille), retraite collective (+9,5%, en lien avec le développement d'importants contrats) et santé collective (+27,8%). Les primes en épargne/retraite individuelle en UC s'inscrivent quant à elle en baisse de -20,5%, affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Le **résultat opérationnel économique** représente un profit de 6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 86,3%, en baisse de 2,4 points par rapport à la période précédente. La période de confinement liée à la crise sanitaire a eu un impact favorable sur la sinistralité courante particulièrement dans la branche automobile avec une baisse significative de la fréquence des sinistres qui a compensé la diminution des boni de liquidation. Le ratio de frais d'exploitation s'établit à 45,0%, en hausse de 1,6 point, sous l'effet de la baisse des primes acquises.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en retrait par rapport à la période précédente en raison notamment de taux d'actualisation moins favorable en assurance vie.

La marge financière récurrente (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) fait apparaître de moindres revenus.

Le **résultat net** s'établit à 7 millions d'euros, en baisse de 1 million d'euros par rapport à 2019.

Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie augmente de 6,5% et s'élève à 364 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les primes émises de l'assurance de biens et responsabilité s'inscrivent en hausse de 10,1% à 192 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le développement du portefeuille (notamment grâce au réseau des courtiers) mais aussi l'effet de la croissance de la prime moyenne expliquent la croissance de la branche automobile de tourisme (+9,5%). La branche dommages aux biens des entreprises progresse quant à elle de 16,9%, notamment sous l'effet du lancement d'un nouveau produit et du développement des affaires nouvelles. Le chiffre d'affaires de la branche flottes augmente pour sa part de 19,6%.

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 173 millions d'euros, en hausse de 2,7%, porté par la croissance des branches prévoyance individuelle (+5,3%) et épargne-retraite individuelle (+2,1%). La contraction des primes en unités de compte a été compensée par la croissance de l'épargne traditionnelle. Le chiffre d'affaires vie/épargne de la filiale reste toutefois constitué à 83,1% de contrats en UC.

Le résultat opérationnel économique s'élève à 26 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 20 millions d'euros en 2019.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** est en baisse de 1,5 point à 95,4% au 31 décembre 2020. Cette amélioration provient de la hausse du chiffre d'affaires en automobile et de la baisse de la fréquence des sinistres pendant la période de confinement. De plus, les conditions climatiques ont été globalement favorables. La filiale poursuit également sa politique de sélection du portefeuille. Le ratio de frais d'exploitation diminue de 2,1 points à 48,4% sous l'effet de la hausse des primes acquises.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en légère augmentation. La crise sanitaire a favorisé les produits d'épargne traditionnels en assurance vie compensant les pertes en assurance non-vie (notamment sinistres en prévoyance individuelle dus au chômage).

La marge financière récurrente (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en hausse.

Le **résultat net** de la filiale hongroise apparaît relativement stable à 24 millions d'euros. Ce résultat intègre la marge financière non récurrente qui diminue sous l'effet de moindres plus-values latentes sur les placements en valeur de marché par résultat.

Roumanie



Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** recule de 2,4% à 220 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (198 millions d'euros) affiche une baisse de -4,8%. La branche automobile de tourisme (plus de 60% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en diminution de 10,8% se décomposant en -0,6% sur la branche dommages et -37,4% en responsabilité civile. Sur cette branche, le volume d'activité a été volontairement limité dans un contexte de marché où quelques acteurs pratiquent une guerre tarifaire très agressive. Les bonnes performances des branches dommages aux entreprises (+9,3%) et métiers agricoles (+18,5%) viennent atténuer ces évolutions.

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (22 millions d'euros) progresse de 27,5% sur la période, porté par la croissance enregistrée en santé collective (+25,5%) notamment sous l'effet de nouveaux contrats et de renouvellements de contrats significatifs. La croissance de la branche prévoyance individuelle (+31,8%) est également à noter.

Le **résultat opérationnel économique** de la filiale roumaine représente une perte de 6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une perte de 14 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le ratio combiné net de l'assurance de biens et responsabilité est en baisse de 4,8 points à 102,9% au 31 décembre 2020. Cette évolution résulte à la fois de la baisse de la fréquence des sinistres de la branche automobile pendant la période de confinement et du retour à la profitabilité structurelle du dommages auto suite aux mesures de redressement mises en place. A contrario, de fortes intempéries climatiques (sécheresse exceptionnelle et grêle) ont pesé défavorablement sur les branches métiers agricoles et habitation. Le ratio de frais d'exploitation est en hausse de 1,8 point (à 33,7%) en raison de la baisse des primes acquises et de l'inflation.

Le résultat technique de l'assurance de la personne est en baisse suite à la mauvaise sinistralité sur des contrats vie des branches collective et individuelle.

La marge financière récurrente (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) est en repli suite à un effet de change défavorable du cours de la devise par rapport à l'année dernière.

Le **résultat net** s'élève à 2 millions d'euros contre une perte de -13 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce résultat intègre un profit de 7 millions d'euros au titre de la reprise d'une provision constituée en 2018 et devenue sans objet.

Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane progresse de 25,6% à 24 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'assurance de la personne s'établit à 13 millions d'euros et affiche une croissance de +49,6% sous l'effet de l'absorption d'Express Life. L'assurance de biens et responsabilité (11 millions d'euros) s'inscrit quant à elle en hausse de +5,6%. La croissance des branches dommages aux entreprises (+57,6% liée au développement des affaires nouvelles) et pertes pécuniaires (+49,4%) vient compenser le repli enregistré en automobile de tourisme (-16,5%).

La contribution des filiales bulgares au **résultat net** du Groupe s'établit à +0,9 million d'euros au 31 décembre 2020 contre -0,4 million d'euros sur la période précédente.

Gan Outre-Mer

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** progresse de +1,6% à 66 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'activité en assurance de biens et responsabilité s'établit à 57 millions d'euros (+2,2%) et profite de la croissance des branches automobile de tourisme (+2,9%) et habitation (+2,0%). Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (principalement santé individuelle) reste stable à 9 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer s'établit à 7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 9 millions d'euros en 2019. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en baisse de -3 millions d'euros avec un ratio combiné net qui se dégrade de 6.6 points à 79.4%. Le taux de frais d'exploitation est en baisse de -0.6 point à 27.2% en 2020.

Le résultat net de Gan Outre-Mer s'élève à 7 millions d'euros en 2020 contre 10 millions d'euros en 2019.

Tunisie

Le résultat d'équivalence de la filiale tunisienne Star s'élève à +2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Chine

La contribution de la filiale chinoise représente une perte de -11 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -4 millions d'euros au 31 décembre 2019. La filiale a été touchée par une série d'intempéries climatiques d'ampleur exceptionnelle (sécheresse, typhon...).



3.4 ACTIVITES FINANCIERES

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020	Variation 2	2020-2019
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	152	162	10	6,4%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-99	-101	-3	-3,0%
Autres éléments	-16	-18	-2	-11,8%
Résultat opérationnel économique	38	43	5	13,1%
Autres opérations nettes d'IS	-63	-50	13	19,9%
Résultat hors restructurations	-25	-8	17	69,6%
Dépréciation des goodwill	-81		81	NA
RÉSULTAT NET GROUPE	-106	-8	99	92,8%

Le **résultat opérationnel économique** des activités financières et bancaires s'élève à +43 millions d'euros en 2020 contre +38 millions d'euros en 2019. Ces chiffres comprennent le résultat de Groupama Asset Management qui s'établit à 39 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le résultat opérationnel économique des autres entités (Groupama Immobilier, Groupama Epargne Salariale et Groupama Gan Reim) représente un produit de 4 millions d'euros en 2020.

Le **résultat net** des activités financières et bancaires s'établit à -8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -106 millions d'euros sur la période précédente. Ce résultat prend en compte la perte d'Orange bank pour -50 millions d'euros. Pour mémoire, le résultat net au 31 décembre 2019 intégrait dans les autres opérations nettes d'impôt non seulement le résultat de la mise en équivalence d'Orange Bank pour -63 millions d'euros mais également la dépréciation des titres Orange Bank pour -81 millions d'euros.

3.5 GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020	Variation 2	020-2019
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-147	-149	-1	-0,7%
Produits financiers récurrents (après IS)	3	10	7	>100%
Autres éléments	54	53	-1	-1,0%
Résultat opérationnel économique	-90	-86	5	5,4%
Plus values réalisées nettes d'IS	9	-15	-23	<-100%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS		-8	-8	<-100%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	-2	16	19	>100%
Charges de financement	-63	-49	14	22,0%
Autres opérations nettes d'IS	60	87	27	44,5%
RÉSULTAT NET GROUPE	-88	-55	33	37,7%



Groupama Assurances Mutuelles est l'entité tête du groupe et l'organe central. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama Assurances Mutuelles assure le pilotage opérationnel du groupe et représente le pivot de financement interne et externe. Le résultat financier est ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings s'améliore légèrement à -86 millions d'euros en 2020. Cette évolution est principalement liée à l'amélioration de la marge financière récurrente, les autres postes étant quasi stables.

Le **résultat net** des holdings est une perte de -55 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une perte de -88 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ce résultat est impacté, d'une part, par la baisse de la marge financière non récurrente en lien notamment avec le remboursement de l'emprunt obligataire Zen et le débouclage du swap associé et, d'autre part, la baisse des charges de financement à hauteur de 14 millions d'euros. Les autres opérations nettes d'impôt génèrent un produit de +87 millions d'euros principalement lié à la baisse du taux d'impôt différé en France et à diverses indemnités alors qu'elles représentaient seulement +60 millions d'euros en 2019.

Le résultat net du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020
Total Assurance France	743	355
Total Assurance Internationale	-98	10
Activités bancaires et financières	-25	-8
Activités Holding	-88	-107
Dépréciation écarts d'acquisition	-183	-125
Autres	-3	52
Total résultat net GROUPAMA	345	177

La dépréciation des écarts d'acquisition est principalement liée à une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne.



3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2020, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 104,7 milliards d'euros contre 102,9 milliards d'euros en 2019, soit une hausse de 1.8%.

Écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2020 contre 1,8 milliard d'euros en 2019, suite à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels d'un montant de 366 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 328 millions d'euros en 2019) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (46 millions d'euros) et des logiciels informatiques. L'évolution de ce poste est liée aux activations de logiciels et aux amortissements de la période.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 92,4 milliards d'euros en 2020 contre 91,1 milliards d'euros en 2019, soit une hausse de 1,4%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont progressé de 0,9 milliard d'euros pour s'établir à 11,8 milliards d'euros (contre 10,9 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la hausse des plus-values latentes sur obligations.

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +8,5 milliards d'euros sur obligations, +1,1 milliard d'euros sur actions et +2,2 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à 9,6 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de 2,7 milliards d'euros (après participation aux bénéfices et impôts), contre 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée) s'établissent à +0,90 milliard d'euros contre +0,83 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, ainsi les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 7,1% au 31 décembre 2020 contre 7,3% au 31 décembre 2019.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres combinés de Groupama progressent de +4,6% et s'élèvent à 10,7 milliards d'euros.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2020	10 238
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	900
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	-391
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	-130
Certificats mutualistes	31
Ecart de conversion	-58
Autres	-63
Résultat	177
Capitaux propres au 31 décembre 2020	10 704

Le déploiement des certificats mutualistes sur l'ensemble des caisses régionales s'est poursuivi en 2020 avec 31 millions d'euros de souscriptions.



Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes reste stable à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

Les dettes subordonnées s'établissent à 1 632 millions d'euros en 2020 contre 1 630 millions d'euros à fin 2019.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 80,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 79,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 639 millions d'euros en 2020 contre 593 millions d'euros en 2019 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

4. ENDETTEMENT

Le taux d'endettement (ratio selon la méthode retenue par notre agence de notation) s'élève à 26,9% à fin 2020 contre 27,2% au 31 décembre 2019.



5. CONTRÔLE DES RISQUES ET FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

Le contrôle des risques est traité dans la partie 3 du document de référence.

La fiabilité des informations financières

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des sociétaires, des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction Pilotage et Résultats Groupe au sein de la Direction Financière Groupe.

Comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- procédures de sécurisation de l'autocontrôle : chaque responsable de secteur est en particulier garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences des équipes, et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs ;
- le contrôle intégré et les tests de contrôle : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscal et réglementaire et notamment :
 - . les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables :
 - les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex : balance de soldes assurés, états de taxes);
- le contrôle hiérarchique : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - . au sein de la gestion courante :
 - ⇒ séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses :
 les dépenses à caractère technique, général, financier sont par principe ordonnancées par des personnes externes à la Direction
 Pilotage et Résultats Groupe habilitées selon un plafond modulé par type de dépense ; le règlement de celles-ci n'est initié par la
 Direction Pilotage et Résultats Groupe qu'après signature différente de celle de l'ordonnateur ;
 - ⇒ suivi des délégations bancaires :

 les délégations de signatures bancaires accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière, lesquels sont réalisés, depuis le 1er juillet 2014, par la Direction Juridique Groupe, en collaboration étroite avec la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
 - au sein de la gestion de l'inventaire et de la production des états financiers :
 - points de revue réguliers entre la Direction Pilotage et Résultats Groupe et les autres directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et à anticiper leur intégration en comptabilité ;
 - mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration entre les différentes équipes de la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
 - ⇒ élaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par le supérieur hiérarchique direct du réviseur puis le responsable de service ;
 - ⇒ revue du résultat fiscal individuel et groupe, en liaison avec la Direction Fiscale Groupe ;
 - réunions internes au sein de la Direction Financière Groupe permettant de confronter les différentes visions opérationnelles et fonctionnelles et d'assurer ainsi la validité des comptes auxiliaires et sociaux de Groupama Assurances Mutuelles ;
 - ⇒ validation des comptes par la Direction Générale.

Dans le cadre de son statut de société-mère du groupe, Groupama Assurances Mutuelles, à travers son Centre de Services Partagés, assure la tenue de la comptabilité d'un certain nombre de filiales du groupe (SCI d'exploitation, GIE Groupama Supports et Services, Holdings, autres filiales), ainsi que la comptabilité des placements des filiales France.



La Direction Pilotage et Résultats Groupe établit, au travers d'une comptabilité auxiliaire, la partie financière des états financiers (mobilier et immobilier) des centres de profit. Pour ces entités notamment, elle détermine en coordination avec la Direction Fiscale Groupe, le résultat fiscal financier (mobilier et immobilier) et élabore les états réglementaires de nature financière destinés à l'ACPR.

Les outils et procédures permettant la tenue des comptabilités auxiliaires des placements (back-office titres et outil comptable) et les comptabilités des entités sans moyens comptables propres respectent les mêmes critères de contrôle interne que ceux exposés précédemment pour les comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles (cf. supra). S'agissant de la comptabilité des placements, il est en particulier à noter que des contrôles standardisés, faisant l'objet de procédures écrites, permettent de garantir la fiabilité des informations relatives aux placements.

Comptes consolidés et comptes combinés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation aux actionnaires de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur cinq piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, les tests de contrôle parallèles, le contrôle hiérarchique, le référentiel Groupe.

(a) Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle

Leur mise en œuvre au niveau des services d'établissement des comptes consolidés et combinés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

(b) <u>Le contrôle intégré</u>

Le système d'élaboration de l'information financière de synthèse du groupe est implémenté sur l'ensemble des entités. Il s'appuie sur une base unique de production de l'information de consolidation. Toutes les entités viennent alimenter cette base au travers de liaisons sécurisées. Il comporte un grand nombre de contrôles destinés à garantir la qualité de l'information financière :

- le premier niveau de vérification réside dans la standardisation de l'information (toute l'information du groupe est mise en forme selon un standard unique) :
- à un second niveau, une série de contrôles automatiques est intégrée dans la phase de collecte de l'information individuelle des entités. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet, selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger. L'échelon central dispose en outre de la piste d'audit de ces contrôles. Le système informatique permet un niveau de contrôle automatique assez élevé renforcé par le développement d'interfaces avec les systèmes amont;
- au niveau central, des contrôles supplémentaires sont exercés. Ils relèvent notamment de la nécessaire cohérence des données entre les différentes entités du groupe (telles que par exemple pour les opérations réciproques internes) et des opérations centrales (conversion des filiales étrangères, écritures de consolidation...).

Le système est doté d'une piste d'audit permettant de procéder à tous les croisements souhaités pour identifier et procéder au suivi d'une donnée, et de tracer la source de toute donnée élémentaire, du niveau social au niveau consolidé. Ce paramétrage est régulièrement testé (notamment par réédition de scénarii anciens).

(c) Les tests de contrôle

Il s'agit d'un ensemble de tests de vérification et de contrôle mis en place afin de s'assurer de la fiabilité de l'exécution des opérations, qu'elles soient ou non informatisées. Au-delà des procédures informatisées, ces procédures visent principalement deux objectifs :

- le contrôle de l'information d'origine (du point de vue de son exactitude et par rapport à l'application des normes) ; ce contrôle s'appuie principalement sur des contrôles de cohérence, les prévisions, les notes d'analyse des comptes sociaux (ou le rapport de gestion) de chaque entité et sur un questionnaire de pilotage qui permet de s'assurer de la correcte application des normes et méthodes comptables les plus sensibles au niveau du groupe ;
- la vérification des traitements centraux : des contrôles d'exactitude sont menés pour garantir le bon traitement des opérations centrales de consolidation (partage de capitaux propres, dilutions/relutions...).

Les tests de contrôle ont été formalisés dans un guide de révision.

(d) Le contrôle hiérarchique

Il vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusés aux actionnaires sont correctement appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures :



- travaux de contrôle de cohérence par rapport aux prévisions, et par rapport à tout élément pouvant permettre de croiser l'information figurant dans les comptes ;
- réunions d'arrêté des comptes avec les collaborateurs produisant l'information financière (avec examen des difficultés rencontrées lors de l'arrêté) :
- réunions d'arrêté avec les commissaires aux comptes des comptes consolidés ;
- réunions du Comité de Direction Générale pour examen des comptes consolidés ;
- réunions du comité d'audit et des risques pour examen des comptes consolidés.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter la qualité de l'information financière et notamment des états financiers consolidés ainsi que du rapport de gestion présenté au conseil d'administration.

(e) Le référentiel Groupe

Le référentiel comptable pour les comptes consolidés est le référentiel IFRS. Sa diffusion à l'échelle du groupe est consignée dans un manuel de consolidation qui rappelle pour chaque poste du bilan et du compte de résultat :

- le texte IFRS de référence et un résumé de la norme ;
- le domaine d'application, et les options éventuelles retenues par le groupe lorsque les normes IFRS laissent la possibilité d'appliquer des options :
- les modalités opératoires d'application.

Le manuel de consolidation est disponible sur un site électronique. Il est accessible par toutes les entités du groupe (versions française et anglaise). Il est mis à jour régulièrement selon l'évolution du référentiel IFRS.

Ce manuel de consolidation est complété par des instructions (versions française et anglaise) délivrées lors de chaque arrêté à toutes les entités du groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les spécificités propres à chaque arrêté. Ces instructions sont transmises aux commissaires aux comptes pour information.

Des actions de formation, méthodologiques et opérationnelles, sont dispensées régulièrement à l'ensemble des acteurs concernés au sein du groupe, afin que les exigences induites par les normes IFRS soient correctement comprises et traduites dans les comptes.

Contrôle des opérations comptables intra-groupe

Les opérations entre filiales et Groupama Assurances Mutuelles (prêts internes, restructurations de filiales, augmentations de capital, distributions de dividendes...) font l'objet de décisions validées par la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, de contrôles techniques et opérationnels par les directions compétentes de Groupama Assurances Mutuelles, et d'un contrôle de leur enregistrement comptable par la Direction Pilotage et Résultats Groupe. Les contrôles relatifs à ces opérations se font au travers de procédures de vérification des comptes consolidés : réconciliation des opérations intra-groupe, contrôle de la variation des capitaux propres, examen de cohérence de l'enregistrement des opérations par rapport à leur documentation juridique.



6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Risque de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

Risque de change

La détention d'actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois est gérée activement depuis 2015.

La détention d'obligations émises en devise (dollar, sterling, franc suisse) est couverte via swap de devises contre euro.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

Risque actions

Le risque actions du groupe a continué en 2020 de faire l'objet d'une gestion active, qui s'est notamment traduite par la poursuite de la politique de couverture sur les fonds actions protégées, mais de façon plus opportuniste.

Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés à l'intérieur des OPCVM.

Risque de crédit

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap.

Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

Risque de spread

Une stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans a été mise en place en 2017 sous la forme de test. Elle vise à permettre au groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit).

Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.



7. PERSPECTIVES

Dans un contexte qui reste marqué par la crise sanitaire de la Covid et par de nombreuses incertitudes macroéconomiques, Groupama est en mesure de faire face en cas de situation adverse. Ses ressources et sa flexibilité financières sont adaptées.

Groupama est confiant dans sa capacité à poursuivre sa trajectoire de croissance rentable qui a permis de centrer sa stratégie sur la force du mutualisme. L'ensemble des forces de Groupama (élus et salariés), construisent désormais leur action et leurs investissements pour être en mesure d'offrir aux sociétaires et clients des produits innovants et un service de qualité, dans le respect de sa raison d'être. "Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance."

Groupama a enfin pour ambition de devenir un pôle de consolidation du mutualisme en France.

8. BILAN DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2020 DE GROUPAMA

Les informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans cette « déclaration »1 portent sur l'ensemble des entités du périmètre des comptes combinés, à savoir les caisses régionales, les filiales et les entités nationales. Cette approche permet d'apprécier significativement, dans sa globalité, les avancées du groupe Groupama en matière de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), et cela en termes de prise en compte des enjeux et risques RSE et des actions mises en œuvre et leurs résultats. Ces informations sont présentées dans un chapitre dédié dans le Document d'enregistrement universel 2020 de Groupama Assurances Mutuelles.

^{1 «} Déclaration de performance extra-financière », DPEF, élaborée volontairement par Groupama, selon l'ordonnance relative à la publication d'informations non financières et de son décret d'application respectivement en juillet et août 2017.



ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

GROUPAMA 31 DÉCEMBRE 2020 NORMES IFRS



SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	32
BILAN COMBINÉ	33
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	36
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	37
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	38
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	40
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	41
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES 2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	43
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	48
3.1. ACTIFS INCORPORELS	
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	
3.3. DERIVES	53
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	54
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	_
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	
3.9 CAPITAUX PROPRES	
3.10 Provisions pour risques et charges	
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES 3.13 DETTES DE LOYER IFRS 16.	
3.14 IMPOTS	
3.15 INFORMATION SECTORIELLE	
3.15 INFORMATION SECTORIELLE	



ŀ.	ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	
	NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	
	NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION	
	NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
	NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC	
	NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION	
	NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	
	NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	
	NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	
	NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER	
	NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	
	NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIE	
	NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	
	NOTE 14 – IMPOTS DIFFERES	
	NOTE 15 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	
	NOTE 10 – GREANGES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	
	NOTE 17 – RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSOREURS	
	NOTE 10 – GREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT	
	NOTE 10 – AUTRES CREATICES	
	NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES.	
	NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
	NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	
	Note 24 – Dettes de financement	
	NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	
	NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	
	NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL	
	NOTE 28 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE	. 123
	NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	. 124
	NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	. 124
	NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT	
	Note 32 – Dettes de Loyers IFRS 16	
	Note 33 – Autres dettes	
	Note 34 – Analyse du Chiffre d'affaires	
	NOTE 35 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	
	NOTE 36 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	
	NOTE 37 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	
	NOTE 38 – CHARGES D'EXPLOITATION	
	NOTE 39 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS	
	NOTE 40 – FRAIS D'ADMINISTRATION	
	NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS	
	NOTE 42 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	
	NOTE 43 – CHARGES DE FINANCEMENT	
	NOTE 44— VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	. 142
١	JTRES INFORMATIONS	144
	Note 45 – Effectif inscrit des societes integrees	. 144
	Note 46 – Engagements donnes et reçus	. 145
	NOTE 47 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE	
	NOTE 48 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
	NOTE 40. LIGHT DECENTIFE DU DEDIMETRE ET DRINGIDALES EVOLUTIONS DU DEDIMETRE	171



ÉTATS FINANCIERS



GROUPAMA BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2020	31.12.2019
Ecarts d'acquisition	Note 2	1 654	1 798
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	366	328
Actifs incorporels		2 020	2 126
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 415	1 239
Immobilier de placement en UC	Note 7	108	105
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 117	1 054
Placements financiers hors UC	Note 6	78 429	78 170
Placements financiers en UC	Note 7	11 286	10 392
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	49	138
Placements des activités d'assurance		92 403	91 098
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	134	121
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	254	299
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 418	1 217
Autres immobilisations corporelles	Note 12	283	277
Frais d'acquisition reportés	Note 13	263	262
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 14	32	64
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 15	2 724	2 744
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 16	248	176
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	324	243
Autres créances	Note 19	3 344	2 785
Autres actifs		7 218	6 551
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités			115
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	1 254	1 333
TOTAL		104 702	102 861



GROUPAMA BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2020	31.12.2019
Capital social ou fonds équivalents		664	633
Réserve de réévaluation	Note 21	2 651	2 272
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 099	1 099
Autres réserves		6 675	6 395
Ecarts de conversion		(562)	(504)
Résultat combiné		177	345
Capitaux propres (part du Groupe)		10 704	10 238
Intérêts ne conférant pas le contrôle		13	14
Capitaux propres totaux		10 717	10 252
Provisions pour risques et charges	Note 22	639	593
Dettes de financement	Note 24	1 635	1 634
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 25	63 345	62 325
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 26	11 592	12 120
Participation aux bénéfices différée passive	Note 28	6 002	5 494
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	12	14
Impôts différés passifs	Note 14	633	398
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		94	1 159
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 20	178	120
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 29	1 169	951
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 30	364	320
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 31	149	180
Instruments dérivés passifs	Note 8	568	636
Dettes de loyers IFRS 16	Note 32	273	272
Autres dettes	Note 33	7 331	6 391
Autres passifs		10 760	10 428
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		104 702	102 861



GROUPAMA COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2020	31.12.2019
Primes émises	Note 34	14 256	14 240
Variation des primes non acquises		(17)	(55)
Primes acquises		14 239	14 185
Produit net bancaire, net du coût du risque		162	153
Produits des placements		2 039	2 218
Charges des placements		(657)	(699)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		306	703
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		424	1 471
Variation des dépréciations sur placements		(63)	(9
Produits des placements nets de charges	Note 35	2 049	3 684
Total des produits des activités ordinaires		16 451	18 022
Charges des prestations des contrats	Note 36	(12 352)	(13 238)
Produits sur cession en réassurance	Note 37	490	318
Charges sur cession en réassurance	Note 37	(513)	(491
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(12 376)	(13 410
Charges d'exploitation bancaires		(107)	(104)
Frais d'acquisition des contrats	Note 39	(1 964)	(2 013
Frais d'administration	Note 40	(505)	(585
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 41	(873)	(836
Total autres produits et charges courants		(15 825)	(16 948
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		626	1 074
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 42	(146)	(258)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		480	816
Charges de financement	Note 43	(77)	(100
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(60)	(64
Impôts sur les résultats	Note 44	(165)	(303
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		178	349
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées			(4)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		178	346
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle		1	1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		177	345



GROUPAMA ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

	31.12.2020			31.12.2019		
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	177	1	178	345	1	346
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(58)		(58)	33		33
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	900	3	903	2 808	7	2 815
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	(391)	(5)	(396)	(1 517)	(6)	(1 524)
Variation des impôts différés	(130)	1	(129)	(304)		(304)
Autres variations	1		1	(6)		(6)
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(4)		(4)	(7)		(7)
Variation des impôts différés	1		1	2		2
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	319	(1)	318	1 010	1	1 011
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	496	(1)	496	1 355	1	1 356

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.



GROUPAMA TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital ou fonds équivalents	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres- Part du Groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2018	572	450	1 099	6 016	1 285	(538)	8 884	14	8 897
Affectation du résultat 2018		(450)		450					
Dividendes (1)				(61)			(61)	(1)	(62)
Variation de capital	60						60		60
Regroupement d'entreprises									
Autres									
Incidence des opérations avec les actionnaires/sociétaires	60	(450)		389				(1)	(1)
Écarts de conversion						33	33		33
Actifs disponibles à la vente					2 808		2 808	7	2 815
Comptabilité reflet					(1 517)		(1 517)	(6)	(1 524)
Impôts différés				2	(304)		(302)		(302)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(7)			(7)		(7)
Autres				(6)			(6)		(6)
Résultat de l'exercice		345					345	1	346
Total des produits et charges reconnus sur la période		345		(11)	987	33	1 355	1	1 356
Total des mouvements sur la période	60	(105)		378	987	33	1 354		1 355
Capitaux propres au 31/12/2019	633	345	1 099	6 395	2 272	(504)	10 238	14	10 252
Affectation du résultat 2019		(345)		345					
Dividendes (1)				(62)			(62)		(62)
Variation de capital	31			. ,			31		31
Regroupement d'entreprises									
Autres									
Incidence des opérations avec les actionnaires/sociétaires	31	(345)		283			(30)		(30)
Écarts de conversion						(58)	(58)		(58)
Actifs disponibles à la vente					900	, ,	900	3	903
Comptabilité reflet					(391)		(391)	(5)	(396)
Impôts différés				1	(130)		(129)	1	(128)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(4)	,		(4)		(4)
Autres				1			1		1
Résultat de l'exercice		177					177	1	178
Total des produits et charges reconnus sur la période		177		(3)	379	(58)	496	(1)	496
Total des mouvements sur la période	31	(167)		281	379	(58)	466	(1)	465
periode									

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du Groupe, ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 40 à 174 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 333
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	24
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(120)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2020	1 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 254
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	21
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(178)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020	1 097

Les créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier sont présentées en note 9.

Les notes en pages 40 à 174 font partie intégrante des états financiers combinés.



Le tableau de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte et conformément à la présentation préconisée par l'Autorité des normes comptables dans la recommandation n° 2013-R-05 du 7 novembre 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2020	31.12.2019
Résultat opérationnel avant impôt	428	816
Plus ou moins-values de cession des placements	(298)	(630)
Dotations nettes aux amortissements	245	243
Variation des frais d'acquisition reportés	(4)	(11)
Variation des dépréciations	186	27
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	584	1 614
Dotations nettes aux autres provisions	27	(15)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(424)	(1 471)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	27	125
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	344	(119)
Variation des créances et dettes d'exploitation	266	(41)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(17)	(3)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	530	(378)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(246)	(75)
Impôts nets décaissés	(102)	(223)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 202	(21)
Acquisitions/cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise/cédée	162	Ó
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	(15)	(66)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	146	(66)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(973)	(144)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(15)	596
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(5)	199
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(992)	651
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(382)	(618)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(382)	(618)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 228)	(33)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	30	60
Remboursement d'instruments de capital (2)		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés (1)	(62)	(62)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(31)	(2)
Trésorerie affectée aux dettes de financement (2)	(2)	(7)
Intérêts payés sur dettes de financement et dettes de loyers	(77)	(100)
Trésorerie générée par les dettes de loyers IFRS 16	3	273
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(75)	166
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(107)	164
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 237	1 133
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 202	(21)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 228)	(33)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(107)	164
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		(4)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(7)	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 097	1 237

⁽¹⁾ Ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 40 à 174 font partie intégrante des états financiers combinés.

⁽²⁾ Les mouvements relatifs aux activités de financement sont détaillés dans les notes 21.2 et 24.1.



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS



1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

COVID

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

L'incidence de la Covid au niveau du Groupe ne se traduit pas exactement de la même manière en France (dont le portefeuille est très diversifié) qu'à l'International, où dans la plupart des pays, l'activité, principalement non vie, est relativement centrée sur l'automobile. A l'International, en outre, la situation n'est pas comparable entre certains pays fortement touchés par la pandémie comme l'Italie, ou d'autres pays moins touchés (Europe de l'Est, Turquie et Chine).

En France, en réaction aux effets économiques de cette pandémie, le Groupe s'est inscrit dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires au travers de plusieurs actions :

- a. mesures de réduction de primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) et les personnels de santé pour un montant global de 109 millions d'euros
- b. réduction des primes en assurances collectives liée aux mesures de chômage partiel pour un montant de 12 millions d'euros,
- c. contribution aux dépenses de l'Etat liées à la gestion de l'épidémie de la Covid pour 91 millions d'euros. Cette contribution correspondant à 2,6% des primes santé de 2020 et à 1,3% des primes santé estimées pour 2021 est demandée aux organismes de complémentaire santé en contrepartie des moindres dépenses sur la branche santé que ces organismes ont constatés durant la crise sanitaire. Elle est comptabilisée en provision pour sinistre à payer conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables du 22 décembre 2020.
- d. contribution au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat de soutien aux TPE et PME à hauteur de 27 millions d'euros (charge comptabilisée en charges non courantes conformément à la recommandation de l'ANC)
- e. mesures citoyennes pour 4 millions d'euros (dons en faveur d'associations, d'établissements médicaux, ...).

Le contexte particulier a également conduit le Groupe à renforcer les éléments de jugement pour l'appréciation d'un certain nombre d'engagements :

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée à la Covid et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Aux effets sur la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres) s'ajoute des effets opérationnels liés aux confinements qui perturbent la gestion courante des sinistres. Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimation des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.
- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes (en particulier en assurances collectives). Ces impayés sont comptabilisés en diminution des primes acquises non émises et s'élèvent à 47 millions d'euros. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des pertes en cas d'irrécouvrabilité des créances, les paramètres utilisés pour le provisionnement des créances douteuses ont été appréciés sur la base des observations d'encaissement au cours de l'année 2019 et ajustés d'une estimation des dérives de défaut attendues dans le contexte de la crise, avec une analyse plus particulière pour les grands comptes. Ces travaux ont amené à constater des impayés légèrement supérieurs aux observations des années précédentes mais sans dérive significative à ce stade.
- Sur certains risques très exposés à la Covid (pertes d'exploitation, assurances annulations d'événements), l'impact au niveau du Groupe s'élève à 105 millions d'euros (net de réassurance). D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, le Groupe a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et que les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées.

En synthèse, il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux du Groupe dans ce contexte sanitaire adverse. Ceci se matérialise en particulier par le niveau de solvabilité du Groupe qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.



Solidité Financière

Notation financière

Le 19 mars 2020, Fitch Ratings a révisé la perspective associée à la notation de Groupama à 'Stable' et maintenu la notation à 'A', pour tenir compte à la fois de l'incertitude importante créée par la pandémie mondiale de coronavirus qui a entraîné des niveaux élevés de volatilité sur les marchés financiers, et de la perspective 'Négative' sur le secteur français de l'assurance vie.

Le 19 mai 2020, puis le 29 septembre 2020, l'agence a confirmé la notation de Groupama à 'A' et la perspective à 'Stable'. La notation de Fitch reflète la capacité de Groupama à maintenir durablement une capitalisation et un levier financier solides, ainsi que son profil commercial très robuste dans le secteur français de l'assurance.

Activités

Partenariats

Le 19 décembre 2019, la Banque Postale et le groupe Groupama ont annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition, par La Banque Postale, de la participation de 35% détenue par Groupama dans La Banque Postale IARD. Le 7 avril 2020, la cession a été réalisée pour un montant de 211 millions d'euros. Le résultat de l'opération s'est traduit par l'enregistrement d'un produit opérationnel non courant dans les comptes du Groupe en 2020.

Acquisition

Le 18 décembre 2020, le groupe Groupama a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition par sa filiale hongroise Groupama Biztosito de la compagnie d'assurance croate OTP Osiguranje, détenue par OTP Banka d.d.

Immobilier

Groupama a annoncé le 11 juin 2020 le lancement avec Vinci de la construction de The Link, futur siège de Total à Paris La Défense. Les travaux et les aménagements sont prévus pour une durée de 5 ans, à l'issue de laquelle Total prendra livraison de l'immeuble et sera locataire de The Link pour 12 ans renouvelables.

Stratégie d'investissement socialement responsable

Le Groupe a mis en ligne fin juin 2020 son rapport ESG Climat Investissement responsable : clé de la maîtrise des risques et de la confiance. La maîtrise des risques, qu'ils soient assurantiels ou financiers, passe aujourd'hui par l'intégration des aléas environnementaux et sociétaux. De façon croissante, la gestion des actifs de Groupama, qu'ils soient immobiliers ou financiers, s'attache à mesurer et optimiser les risques et opportunités environnementaux, sociétaux et liés à la gouvernance des organisations, et l'impact de ces derniers sur les actifs du Groupe.

Le 9 décembre 2020, le groupe Groupama s'est engagé à une sortie définitive du charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement, d'ici à 2030 au plus tard pour les entreprises émettrices des pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici à 2040 pour le reste du monde.

Le 15 décembre 2020, en s'associant à la Fondation AlphaOmega, le groupe Groupama a réalisé son 1er investissement à impact social par la venture philanthropy.

Intempéries

L'année 2020 a été marquée par une forte sinistralité climatique. D'importantes sécheresses ont eu lieu cet été, et certaines régions habituellement épargnées ont été touchées, notamment dans le Nord et le Nord-Est.

En octobre, la tempête Alex qui a frappé la Bretagne avant de provoquer des inondations meurtrières dans les Alpes-Maritimes a laissé d'importants dégâts matériels sur le territoire, avec une centaine de maisons endommagées voire complètement détruites, des ponts et des routes emportés, notamment dans les vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le 8 janvier 2021, le groupe Groupama a conclu l'acquisition de la legaltech Juritravail auprès de MyBestPro, Le Groupe étoffe ainsi son offre de services juridiques destinés aux particuliers et aux professionnels et entreprises.



2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama Assurances Mutuelles est une caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale, société d'assurance mutuelle de forme particulière, entièrement détenue par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama Assurances Mutuelles est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

Les principales missions de Groupama Assurances Mutuelles, organe central du réseau Groupama, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama sont les suivantes :

- veiller à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau Groupama ;
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du réseau Groupama ;
- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'orientation mutualiste ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance externe de l'ensemble du Groupe ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la solvabilité et le respect des engagements de chacun des organismes du réseau comme de l'ensemble du Groupe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama Assurances Mutuelles intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les liens entre les différentes entités du Groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama Assurances Mutuelles, par des relations capitalistiques. Les filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama Assurances Mutuelles, notamment en matière de contrôle;
- dans le pôle mutualiste :
 - > par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama Assurances Mutuelles ;
 - > par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama Assurances Mutuelles.

2.2. Presentation generale des comptes combines

Les comptes combinés au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 11 mars 2021.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2020 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par Groupama sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du Groupe au 31 décembre 2020. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020. Les normes concernées sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : Clarification de la définition de « significatif »,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Modification de certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence.
- Amendement à IFRS 3 : Définition d'une entreprise,
- Amendement à IFRS16 : Allègements de loyer liés à la Covid-19.

Le Groupe a par ailleurs pris en compte pour la détermination de la durée des contrats de location renouvelables par tacite reconduction les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC-IC) dans sa décision de novembre 2019. Cette application n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.



Concernant la norme IFRS 9 sur les instruments financiers et son amendement « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative », le Groupe a choisi de différer leur application conformément aux amendements d'IFRS 4 « Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance » et « Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 » qui permettent aux groupes dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application de la norme IFRS 9 au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2023. Le Groupe répond en effet aux critères d'éligibilité définis dans l'amendement pour différer l'application de la norme IFRS 9.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et son impact potentiel sur les états consolidés du Groupe sont actuellement à l'étude.

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) des amendements à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance" et « Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 ». Ces amendements permettent aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés.

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, publiée en mai 2017 par l'IASB et destinée à remplacer l'actuelle norme IFRS 4 et son amendement publié en juin 2020 n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme et son impact potentiel sur les états financiers combinés sont actuellement en cours. Ces travaux sont réalisés de concert avec les travaux d'analyse d'impacts de la norme IFRS 9 et tiennent compte du report de la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 des normes IFRS 17 et IFRS 9.

Les orientations prises par le Groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux de janvier 2007 des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le Groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le Groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Tous les montants du bilan combiné, du compte de résultat combiné, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des annexes sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du Groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.



Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (paragraphes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (paragraphe 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (paragraphes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (paragraphe 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (paragraphe 3.12.2.b) et des impôts différés (paragraphe 3.14),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (paragraphe 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle et relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont comptabilisés à la juste valeur et enregistrés dans un poste spécifique de dettes au passif du bilan. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe. Les OPCVM consolidés par mise en équivalence sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans le poste « Placements financiers hors UC » du bilan.

> Entreprise combinante

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

> Entreprises agrégées

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

Entités contrôlées

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

Entreprises associées et coentreprises

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.



Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celleci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du Groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison et évolutions

La liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison des états financiers du Groupe et les évolutions de ce périmètre sont décrites dans la note 49 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama Assurances Mutuelles sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du Groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle " pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle " pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au Groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).



Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au Groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.



3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou goodwill résulte du prix payé au-delà de la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué de la quote-part d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1er janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1er janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du Groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le Groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.



Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le Groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1er janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.



Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - Les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading ou encore fair value option), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

> Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.



Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

> Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

> Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le Groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2020, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques, pour lesquels le Groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du Groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.



Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois un taux de décote compris entre 20% et 40% selon le niveau de volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du Groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient Groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le Groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

> Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le Groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).



Evaluation

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit à une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les produits locatifs sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

> Provisions pour dépréciation

Le Groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché.
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.



Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.6.1. Immeubles d'exploitation

Le Groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation détenus en direct selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.



Les actifs liés au droit d'utilisation des immeubles d'exploitation loués sont initialement comptabilisés à leur coût composé du montant initial de la dette de loyers, des paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur, des coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et des coûts estimés de démantèlement ou de remise en état du bien loué.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat à laquelle doivent être ajoutées les périodes couvertes par les options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain et les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. L'estimation de cette durée de location prend en compte la durée d'utilité des agencements significatifs entrepris et indissociables du bien loué.

Le Groupe a choisi d'appliquer le traitement optionnel prévu par la norme IFRS 16 pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et pour les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur en comptabilisant directement les loyers de ces derniers en charges au compte de résultat.

3.6.2. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues en direct autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La méthode de comptabilisation et d'évaluation des droits d'utilisation des autres immobilisations corporelles détenus par le preneur dans le cadre d'un contrat de location est identique à celle qui a été exposée pour les droits d'utilisation des immeubles d'exploitation.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des plus ou moins values latentes.
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.



Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du Groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevé sur les fonds propres.

> Ecarts de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

> Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du Groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

> Avantages du personnel

Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.



3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1er janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

> Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du Groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4.
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un évènement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.



3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

> Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

> Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie sont en général non escomptés à l'exception des passifs relatifs au risque dépendance ainsi que ceux relatifs aux rentes en service ou en cours de constitution des risques incapacité et invalidité.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

> Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.



b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

> Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le Groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le Groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux tient compte de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices et est déterminé soit en utilisant les taux réels de participation aux bénéfices observés au cours des trois dernières années, soit à l'aide d'une méthode de taux de partage prospective basée sur des business plan à 3 ans en cas d'évolutions attendues significatives.



En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le Groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

Autres provisions techniques

> Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.



Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le Groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans le paragraphe 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 DETTES DE LOYER IFRS 16

A la date de prise d'effet du contrat, la dette représentative de l'obligation de paiement des loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités de résiliation ou de non renouvellement du contrat et ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci est aisément déterminé ou s'il ne l'est pas, au taux d'endettement marginal du preneur.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée du contrat de location ;
- modification relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat;
- ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

3.14 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.



Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.15 Information sectorielle

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le Groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1, 9.2 et 34.2) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- Assurance de la personne : L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- Assurance de dommages aux biens et responsabilité : L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du Groupe ;
- Activité bancaire et financière : L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- Activité de holdings : Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du Groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama Assurances Mutuelles.

3.16 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance. Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition ;
- les frais d'administration ;
- les frais de règlement des sinistres ;
- les charges des placements ;
- les autres charges techniques ;
- les charges non techniques.



4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

For millions allowers		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Actifs incorporels	1 003	1 017	2 020	953	1 174	2 126	
Placements des activités d'assurance	84 907	7 496	92 403	83 712	7 387	91 098	
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	134		134	121		121	
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	110	144	254	155	144	299	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 327	91	1 418	1 106	111	1 217	
Autres actifs	6 631	586	7 218	5 812	739	6 551	
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités				115		115	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 160	94	1 254	1 204	129	1 333	
Actif total combiné	95 273	9 429	104 702	93 178	9 684	102 861	
Provisions pour risques et charges	556	83	639	513	81	593	
Dettes de financement	1 635		1 635	1 634		1 634	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	58 782	4 563	63 345	57 562	4 763	62 325	
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	9 580	2 011	11 592	10 167	1 953	12 120	
Participation aux bénéfices différée passive	5 856	145	6 002	5 369	126	5 494	
Ressources des activités du secteur bancaire	12		12	14		14	
Autres passifs	10 481	279	10 760	10 158	271	10 428	
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées							
Passif total combiné hors capitaux propres	86 904	7 081	93 985	85 416	7 193	92 609	



NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

			31.12.2020										
		France International											
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total			
Primes acquises	5 722	6 365			12 086	1 457	696		2 153	14 239			
Produit net bancaire, net du coût du risque			162		162					162			
Produits des placements	211	1 621		(16)	1 816	105	115	3	223	2 039			
Charges des placements	(105)	(514)	! 	27	(592)	(44)	(20)		(64)	(657)			
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	51	267		(19)	299	(1)	7		7	306			
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	12	389		23	424	(1)	2		1	424			
Variation des dépréciations sur placements	(9)	(34)		(11)	(54)	(8)	(1)		(9)	(63)			
Total des produits des activités ordinaires	5 882	8 094	162	4	14 141	1 509	798	3	2 309	16 451			
Charges des prestations des contrats	(4 147)	(6 591)			(10 739)	(984)	(629)		(1 614)	(12 352)			
Produits sur cession en réassurance	364	91			455	32	2		34	490			
Charges sur cession en réassurance	(339)	(118)			(458)	(52)	(3)		(56)	(513)			
Charges d'exploitation bancaires			(107)		(107)					(107)			
Frais d'acquisition des contrats	(929)	(619)			(1 548)	(320)	(95)		(416)	(1 964)			
Frais d'administration	(217)	(164)			(382)	(86)	(37)		(123)	(505)			
Autres produits et charges opérationnels courants	(333)	(274)	4	(148)	(751)	(102)	(19)	(1)	(122)	(873)			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	279	418	59	(144)	612	(4)	16	1	13	626			
Autres produits et charges opérationnels	(66)	(29)		71	(23)	(102)	(21)		(123)	(146)			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	213	389	60	(73)	590	(106)	(5)	1	(110)	480			
Charges de financement	(5)	(1)		(69)	(75)	(1)			(2)	(77)			
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			(50)		(50)	(10)			(10)	(60)			
Impôts sur les résultats	(90)	(144)	(17)	86	(166)	1			1	(165)			
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	118	244	(8)	(56)	299	(116)	(6)	1	(121)	178			
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées													
TOTAL RÉSULTAT NET	118	244	(8)	(56)	299	(116)	(6)	1	(121)	178			
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1			
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	118	244	(8)	(56)	298	(116)	(6)	1	(121)	177			



		31.12.2019											
			France		31.12.20	International							
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total			
Primes acquises	5 775	6 142			11 917	1 548	720		2 268	14 185			
Produit net bancaire, net du coût du risque			153		153					153			
Produits des placements	227	1 759		5	1 991	108	115	4	227	2 218			
Charges des placements	(105)	(536)		(3)	(644)	(36)	(19)		(55)	(699)			
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	103	572		13	687	10	6		16	703			
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	14	1 388		(3)	1 399		72		72	1 471			
Variation des dépréciations sur placements	(5)	(2)			(7)	(1)	(1)		(2)	(9)			
Total des produits des activités ordinaires	6 011	9 323	153	10	15 496	1 629	893	4	2 526	18 022			
Charges des prestations des contrats	(3 879)	(7 375)			(11 254)	(1 262)	(722)		(1 984)	(13 238)			
Produits sur cession en réassurance	167	100			267	48	2		51	318			
Charges sur cession en réassurance	(323)	(115)			(438)	(50)	(3)		(53)	(491)			
Charges d'exploitation bancaires			(104)		(104)					(104)			
Frais d'acquisition des contrats	(945)	(640)			(1 585)	(327)	(100)		(428)	(2 013)			
Frais d'administration	(225)	(226)			(451)	(93)	(41)		(134)	(585)			
Autres produits et charges opérationnels courants	(323)	(274)	5	(147)	(738)	(88)	(8)	(1)	(98)	(836)			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	483	793	54	(137)	1 193	(143)	21	3	(120)	1 074			
Autres produits et charges opérationnels	(56)	2	(81)		(135)	(101)	(22)		(123)	(258)			
RÉSULTAT OPERATIONNEL	427	795	(27)	(138)	1 058	(244)	(1)	3	(242)	816			
Charges de financement	(5)			(93)	(98)	(1)			(1)	(100)			
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			(63)		(63)	(1)			(1)	(64)			
Impôts sur les résultats	(204)	(260)	(16)	141	(340)	37	1		37	(303)			
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	218	535	(106)	(90)	557	(209)	(1)	2	(208)	349			
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	(3)				(4)					(4)			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	215	535	(106)	(90)	553	(209)	(1)	2	(208)	346			
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1			
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	215	534	(106)	(90)	553	(209)	(1)	2	(208)	345			



NOTE 2 - ECARTS D'ACQUISITION

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION

			31.12.2019		
En millions d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	2 909	(799)	(312)	1 798	1 908
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France					
Pays de l'Europe centrale et orientale			(18)	(18)	(8)
Italie		(126)		(126)	(102)
Autres mouvements de l'exercice		(126)	(18)	(144)	(110)
Valeur à la clôture	2 909	(925)	(330)	1 654	1 798

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique notamment par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Mouvements de l'exercice :

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à la perte de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Italie et à des différences liées aux cours de conversion.

Pertes de valeur sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Italie :

Le Groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie relative à la filiale italienne pour un montant de 126 millions d'euros. Cette perte de valeur s'inscrit dans une démarche prudentielle face au contexte économique du pays qui conduit à anticiper une dégradation du marché de l'assurance automobile. Ce marché déjà fortement concurrentiel subit, dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19, de fortes tensions sur le niveau des primes qui pourraient peser sur la rentabilité technique du secteur. La filiale italienne a engagé depuis l'exercice 2019 de profondes restructurations (surveillance du portefeuille, sélection des risques, restructuration de la gestion des sinistres...) qui doivent maintenir sa profitabilité.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultats technique et financier (taux de rendement). Les hypothèses techniques sont déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières liées aux taux d'actualisation sont fixées par le Groupe et permettent de déterminer les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation.



Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans). Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance. Pour la zone Euro, le taux d'actualisation est de 7,5%.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des pays de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

Les taux d'actualisation ont été conservés globalement à leurs niveaux de l'exercice précédent, avec des taux cibles identiques (8% pour la filiale grecque, 10% pour la filiale roumaine, 9% pour la filiale hongroise et 8% pour les filiales bulgares).

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du Sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et ;
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à un excédent de couverture de 57 millions d'euros (une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent de couverture de 162 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur une baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme conduirait à un excédent de couverture de 80 millions d'euros (l'excédent serait de 123 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à une insuffisance de 5 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 46 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de couverture de 11 millions d'euros (l'excédent serait de 21 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Sur l'unité génératrice de trésorerie de la filiale française Gan Assurances, le test de sensibilité portant sur une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à un excédent de 51 millions d'euros alors qu'une baisse de 100 points de base conduirait à un excédent de 374 millions d'euros. Le test portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de 142 millions d'euros alors qu'une hausse de 50 points de base conduirait à un excédent de 239 millions d'euros.

La réalisation simultanée de tous les scenarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.



NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION - DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

		31.1	2.2020	
En millions d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe centrale et orientale	1 031	(502)	(215)	314
Italie	781	(228)		553
Turquie	262	(147)	(116)	
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 206	(925)	(330)	950
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
Total France et Outre-mer	703			703
Valeur à la clôture	2 909	(925)	(330)	1 654

		31.1	2.2019	
En millions d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays d'Europe centrale et orientale	1 031	(502)	(196)	332
Italie	781	(102)		679
Turquie	262	(147)	(116)	0
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 206	(799)	(312)	1 095
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
Total France et Outre-mer	703			703
Valeur à la clôture	2 909	(799)	(312)	1 798

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2019, le Groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 799 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012 ;
- Grèce: 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012;
- Turquie: 88 millions d'euros en 2016 et 58 millions d'euros en 2017;
- Italie: 102 millions d'euros en 2019.

Au cours de l'exercice 2020, Groupama a déprécié l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Italie pour un montant de 126 millions d'euros.



NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	
Valeur brute à l'ouverture	453	1 993	2 446	459	1 906	2 365	
Augmentation		152	152		174	174	
Diminution		(11)	(11)		(84)	(85)	
Ecarts de conversion	(15)	(9)	(24)	(6)	(3)	(8)	
Variation de périmètre					1	1	
Valeur brute à la clôture	438	2 126	2 564	453	1 993	2 446	
Amortissements cumulés à l'ouverture	(264)	(1 727)	(1 991)	(253)	(1 675)	(1 928)	
Augmentation	(15)	(86)	(102)	(16)	(87)	(103)	
Diminution		1	1		33	33	
Ecarts de conversion	13	6	19	5	2	7	
Variation de périmètre							
Amortissements cumulés à la clôture	(266)	(1 805)	(2 072)	(264)	(1 727)	(1 991)	
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(128)		(128)	(128)	(1)	(129)	
Dépréciation durable comptabilisée	(1)		(1)				
Dépréciation durable reprise					1	1	
Ecarts de conversion	2		2	1		1	
Variation de périmètre							
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(126)		(126)	(128)	0	(128)	
Valeur nette à l'ouverture	62	266	328	78	231	309	
Valeur nette à la clôture	46	320	366	62	266	328	

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance ;
- les autres immobilisations incorporelles.

<u>Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance</u>

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.



NOTE 3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

		31.12.2020 31.12.201							
En millions d'euros	inco rattaché	oilisations rporelles es à l'activité surance	immo	Autres obilisations corporelles		Total		Total	
	France	Inter- national	France	Inter- national	France	Inter- national	France	Inter- national	
Valeur brute à la clôture	24	414	1 919	207	1 942	622	1 825	621	
Amortissements cumulés à la clôture		(266)	(1 633)	(172)	(1 633)	(439)	(1 567)	(424)	
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(117)			(9)	(117)	(9)	(119)	
Amortissements et provisions	(9)	(383)	(1 633)	(172)	(1 642)	(555)	(1 576)	(543)	
Valeur nette comptable	14	31	285	35	300	66	249	79	



NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC

- "" "		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total	
Valeur brute à l'ouverture	1 309	203	1 512	1 242	195	1 436	
Acquisitions	246	13	259	66	21	87	
Variation de périmètre							
Dépenses ultérieures							
Production immobilisée de l'exercice	32		32	64		64	
Transfert de/vers les immeubles en UC							
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	10		10	1		1	
Ecarts de conversion							
Cessions	(110)	(3)	(113)	(64)	(12)	(76)	
Autres							
Valeur brute à la clôture	1 486	212	1 699	1 309	203	1 512	
Amortissements cumulés à l'ouverture	(254)		(254)	(246)		(246)	
Augmentation	(24)		(24)	(28)		(28)	
Variation de périmètre							
Transfert de/vers les immeubles en UC							
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(5)		(5)				
Diminution	18		18	21		21	
Autres							
Amortissements cumulés à la clôture	(265)		(265)	(254)		(254)	
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(12)	(7)	(19)	(12)	(6)	(18)	
Dépréciation durable comptabilisée					(2)	(2)	
Variation de périmètre							
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation							
Dépréciation durable reprise			1	1		1	
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(11)	(7)	(19)	(12)	(7)	(19)	
Valeur nette à l'ouverture	1 043	195	1 239	983	189	1 172	
Valeur nette à la clôture	1 210	205	1 415	1 043	195	1 239	
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 845	394	3 239	2 746	375	3 122	
Plus ou moins-values latentes	1 635	189	1 824	1 703	180	1 883	

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.



Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 903 millions d'euros au 31 décembre 2020 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 829 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les principales acquisitions de l'exercice ont eu lieu à Paris (essentiellement des commerces) mais aussi en province (plateformes logistiques et immeubles de bureaux).

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent principalement la cession d'un immeuble parisien ainsi que les cessions par lots vacants du patrimoine résidentiel du Groupe.

La juste valeur de l'immobilier de placement ne peut pas en général être déterminée par référence à des cotations sur un marché actif. En conséquence, l'immobilier de placement ne peut pas être classé en niveau 1 selon la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13. Néanmoins, la plupart des actifs immobiliers font l'objet d'une évaluation annuelle par un expert immobilier indépendant. Les évaluations réalisées par des experts immobiliers indépendants sur la base principalement de données observables sont classées en niveau 2. La juste valeur de l'immobilier de placement classée en niveau 2 s'élève à 2 624 millions d'euros contre 615 millions d'euros en niveau 3. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2020						31.12.2019					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Valeur brute	1 473	14	1 486	212		212	1 295	14	1 309	203		203
Amortissements cumulés	(262)	(3)	(265)				(251)	(3)	(254)			
Dépréciation durable	(9)	(2)	(11)	(7)		(7)	(10)	(2)	(12)	(7)		(7)
Valeur nette à la clôture	1 202	9	1 210	205		205	1 035	9	1 043	195		195
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 826	19	2 845	394		394	2 724	23	2 746	375		375
Plus ou moins- values latentes	1 624	10	1 635	189		189	1 689	14	1 703	180		180



NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

		31.12.	2020			31.12.2	2019	
En millions d'euros	Immeubles	Droit d'utilisation	Parts SCI	Total	Immeubles	Droit d'utilisation	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 204	307	61	1 572	1 244		64	1 308
Acquisitions	23	43	3	68	18	307	1	327
Variation de périmètre								
Production immobilisée de l'exercice	91			91	30			30
Transfert de/vers les immeubles de placement	(10)			(10)	(2)			(2)
Ecarts de conversion	(1)	(2)		(3)	(1)			(1)
Cessions	(9)		(2)	(11)	(85)		(4)	(90)
Autres	(1)			(1)				
Valeur brute à la clôture	1 297	347	62	1 706	1 204	307	61	1 572
Amortissements cumulés à l'ouverture	(405)	(39)		(445)	(413)			(413)
Augmentation	(25)	(43)		(68)	(25)	(39)		(64)
Variation de périmètre								
Transfert de/vers les immeubles de placement	5			5				
Diminution	6			6	32			32
Autres				1				
Amortissements cumulés à la clôture	(418)	(82)		(501)	(405)	(39)		(445)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(73)			(73)	(99)			(100)
Dépréciation durable comptabilisée	(16)			(16)				
Variation de périmètre								
Transfert de/vers les immeubles de placement								
Dépréciation durable reprise				1	26			27
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(88)			(88)	(73)			(73)
Valeur nette à l'ouverture	725	268	61	1 054	731		64	795
Valeur nette à la clôture	790	265	62	1 117	725	268	61	1 054
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 142	265	112	1 519	1 075	268	110	1 452
Plus ou moins-values latentes	351	0	50	401	349	0	49	398

Un immeuble parisien détenu par Groupama Gan Vie et le siège social de la filiale italienne ont fait l'objet d'une dépréciation au cours de l'exercice

Il convient de noter que le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 : les contrats de location sont désormais comptabilisés à l'actif ainsi qu'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.



NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

		31.12.2020											
En millions d'euros	Immeubles			Droi	t d'utilisati	on		Parts SCI					
u euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total				
Valeur brute	1 192	105	1 297	316	31	347	62		62				
Amortissements cumulés	(401)	(18)	(418)	(74)	(9)	(82)							
Dépréciation durable	(77)	(11)	(88)										
Valeur nette à la clôture	714	76	790	242	23	265	62		62				
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 060	82	1 142	242	23	265	112		112				
Plus ou moins- values latentes	345	6	351	0	0	0	50		50				

				31.	12.2019				
En millions d'euros	Immeubles			Droi	it d'utilisati	on		Parts SCI	
u curos	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Valeur brute	1 098	106	1 204	278	29	307	61		61
Amortissements cumulés	(389)	(16)	(405)	(35)	(4)	(39)			
Dépréciation durable	(69)	(4)	(73)						
Valeur nette à la clôture	640	86	725	243	24	268	61		61
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	990	85	1 075	243	24	268	110		110
Plus ou moins- values latentes	350	(1)	349	0	0	0	49		49



NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019	
En millions à euros	Valeur nette	Valeur nette	
Actifs évalués à la juste valeur	76 866	76 416	
Actifs évalués au coût amorti	1 563	1 754	
Total placements financiers hors UC	78 429	78 170	

L'activité de mise en pension de titres obligataires est de 4 500 millions d'euros contre 4 152 millions d'euros au 31 décembre 2019. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.



Note 6.1 – Placements evalues a la juste valeur par segment operationnel

				3	31.12.2020				
En millions d'euros	Co	ût amorti ı	net	Ju	ste valeur	(a)		u moins-v entes brut	
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 143	268	3 411	4 207	319	4 526	1 064	51	1 115
Obligations et autres placements à revenu fixe	47 435	4 829	52 264	55 396	5 317	60 712	7 961	487	8 448
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	50 578	5 097	55 675	59 603	5 635	65 238	9 025	538	9 563
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	3		4	3		4			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	613	10	622	613	10	622			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	5		6	5		6			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 393	103	3 496	3 393	103	3 496			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 717	29	4 745	4 717	29	4 745			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 356	399	2 755	2 356	399	2 755			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	11 087	541	11 628	11 087	541	11 628			
Total placements évalués à la juste valeur	61 665	5 638	67 303	70 690	6 176	76 866	9 025	538	9 563

⁽a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



31.12.2019 Plus ou moins-values Coût amorti net Juste valeur (a) En millions d'euros latentes brutes Inter-Inter-Inter-**France** Total **France** Total **France** Total national national national Actifs disponibles à la vente 2817 280 3 098 3 978 334 4 313 1 161 54 1 215 Actions et autres placements à revenu variable 46 484 4 895 51 379 53 520 5 304 58 824 7 036 409 7 445 Obligations et autres placements à revenu fixe Autres placements Total actifs disponibles à la vente 49 301 5 176 54 477 57 498 5 638 63 136 8 197 463 8 660 Actifs de transaction Actions et autres placements à revenu variable classés en 5 5 1 6 1 6 "trading" Actions et autres placements à revenu variable classés en 3 482 3 480 480 482 "held for trading" Obligations et autres placements à revenu fixe classés en 24 24 24 24 "trading" Obligations et autres placements à revenu fixe classés en 4 237 4 125 4 237 4 125 111 111 "held for trading" OPCVM de trésorerie classés en "trading" 5 996 20 6 015 5 996 20 6 015 OPCVM de trésorerie classés en "held for trading" 2 328 188 2 5 1 6 2 328 188 2 5 1 6 Autres placements classés en "trading" Autres placements classés en "held for trading" Total actifs de transaction 12 958 13 280 12 958 13 280 322 322 62 259 Total placements évalués à la juste valeur 5 498 67 757 70 456 5 961 76 416 8 197 463 8 660

⁽a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



Note 6.2 - Placements evalues a la juste valeur par nature de titre

				31.	12.2020				
En millions d'euros	Coût	Coût amorti net			ste valeur	(a)		u moins-v entes brut	
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 143	268	3 411	4 207	319	4 526	1 064	51	1 115
Actifs classés en "trading"	3		4	3		4			
Actifs classés en "held for trading"	613	10	622	613	10	622			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 759	278	4 037	4 823	329	5 152	1 064	51	1 115
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	47 435	4 829	52 264	55 396	5 317	60 712	7 961	487	8 448
Actifs classés en "trading"	5		6	5		6			
Actifs classés en "held for trading"	3 393	103	3 496	3 393	103	3 496			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	50 833	4 933	55 766	58 794	5 420	64 214	7 961	487	8 448
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 717	29	4 745	4 717	29	4 745			
Actifs classés en "held for trading"	2 356	399	2 755	2 356	399	2 755			
Total OPCVM de trésorerie	7 072	428	7 500	7 072	428	7 500			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements									
Total placements évalués à la juste valeur	61 665	5 638	67 303	70 690	6 176	76 866	9 025	538	9 563

⁽a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



				3	31.12.2019				
En millions d'euros	Со	Coût amorti net			ste valeur	(a)		u moins-v entes brut	
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 817	280	3 098	3 978	334	4 313	1 161	54	1 215
Actifs classés en "trading"	5	1	6	5	1	6			
Actifs classés en "held for trading"	480	3	482	480	3	482			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 302	283	3 585	4 463	337	4 801	1 161	54	1 215
Obligations autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	46 484	4 895	51 379	53 520	5 304	58 824	7 036	409	7 445
Actifs classés en "trading"	24		24	24		24			
Actifs classés en "held for trading"	4 125	111	4 237	4 125	111	4 237			
Total obligations autres placements à revenu fixe	50 632	5 007	55 640	57 668	5 416	63 084	7 036	409	7 445
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 996	20	6 015	5 996	20	6 015			
Actifs classés en "held for trading"	2 328	188	2 516	2 328	188	2 516			
Total OPCVM de trésorerie	8 324	208	8 531	8 324	208	8 531			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements									
Total placements évalués à la juste valeur	62 259	5 498	67 757	70 456	5 961	76 416	8 197	463	8 660

⁽a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
En millions à euros	France	International	Total	France	International	Total	
Prêts	81	53	135	87	55	142	
Dépôts	1 219	162	1 381	1 344	209	1 553	
Autres	47		47	59		59	
Total placements financiers évalués au coût amorti	1 347	216	1 563	1 490	264	1 754	



NOTE 6.4 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

For wellians allarmas		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	
Actifs disponibles à la vente							
Actions et autres placements à revenu variable	3 710	(299)	3 411	3 350	(253)	3 098	
Obligations et autres placements à revenu fixe	52 288	(24)	52 264	51 395	(16)	51 379	
Autres placements							
Total actifs disponibles à la vente	55 998	(323)	55 675	54 746	(269)	54 477	
Placements financiers évalués au coût amorti	1 564	(1)	1 563	1 755	(1)	1 754	
Placements financiers évalués au coût amorti	1 564	(1)	1 563	1 755	(1)	1 754	

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 323 millions d'euros contre 269 millions d'euros au 31 décembre 2019.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 120 millions d'euros inchangé par rapport au 31 décembre 2019.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est inchangé à 1 million d'euros.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.



NOTE 6.5 - PLACEMENTS FINANCIERS - PAR DEVISE

			31.12.2020		
En millions d'euros			31.12.2020		
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente					
Actions et autres placements à revenu variable	3 445	477	9	595	4 526
Obligations et autres placements à revenu fixe	59 870	33	186	623	60 712
Autres placements					
Total actifs disponibles à la vente	63 315	510	195	1 219	65 238
Actifs de transaction					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	4				4
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	610	12			622
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	6				6
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 491			5	3 496
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 711	35			4 745
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 755				2 755
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
Total actifs de transaction	11 576	47		5	11 628
Prêts et créances					
Prêts	133			1	135
Dépôts	1 229			152	1 381
Autres placements	38	9			47
Total prêts et créances	1 400	10		153	1 563
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	76 291	567	195	1 377	78 429

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).



			31.12.2019		
En millions d'euros	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente					
Actions et autres placements à revenu variable	3 153	403	7	750	4 313
Obligations et autres placements à revenu fixe	57 991	34	199	601	58 824
Autres placements					
Total actifs disponibles à la vente	61 143	437	206	1 351	63 136
Actifs de transaction					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6				6
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	482				482
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	24				24
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 230			6	4 237
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 993	23			6 015
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 516				2 516
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
Total actifs de transaction	13 251	23		6	13 280
Prêts et créances					
Prêts	102			40	142
Dépôts	1 341			213	1 553
Autres placements	48	10			59
Total prêts et créances	1 491	10		253	1 754
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	75 885	470	206	1 610	78 170

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).



NOTE 6.6 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions	1 597	1 626
Parts d'OPCVM à revenu fixe	6 722	7 258
Parts d'autres OPCVM	2 922	2 756
OPCVM de trésorerie	7 500	8 531
Obligations et autres titres à revenu fixe	57 327	55 693
Total placements cotés	76 068	75 863

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 224 millions d'euros contre 193 millions d'euros au 31 décembre 2019.

NOTE 6.7 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions en juste valeur	633	419
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	165	134
Autres placements en juste valeur		
Prêts au coût amorti	135	142
Autres placements au coût amorti	1 428	1 612
Total placements non cotés	2 361	2 307

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 98 millions d'euros contre 76 millions d'euros au 31 décembre 2019.



NOTE 6.8 - DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

NOTE 6.8.1 -PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR TAUX

Le tableau ci-après montre l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	55 086	1 242	56 329	53 119	1 607	54 726	
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	759	240	998	749	217	966	
Total obligations cotées	55 845	1 482	57 327	53 868	1 824	55 693	
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente	144	5	149	112	5	117	
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	5	11	16	5	12	17	
Total obligations non cotées	149	16	165	118	16	134	
Total du portefeuille obligataire	55 994	1 499	57 492	53 986	1 841	55 826	

NOTE 6.8.2 - PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE - PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

		31.12	.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Obligations cotées								
Disponibles à la vente	3 867	17 959	34 503	56 329	2 895	16 485	35 346	54 726
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	224	347	427	998	44	495	428	966
Total obligations cotées	4 091	18 305	34 930	57 327	2 938	16 980	35 774	55 693
Obligations non cotées								
Disponibles à la vente	40	2	107	149	9	2	105	117
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	2	14		16	2	15		17
Total obligations non cotées	42	17	107	165	11	17	105	134
Total du portefeuille obligataire	4 133	18 322	35 038	57 492	2 950	16 997	35 880	55 826

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le Groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.



NOTE 6.8.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

	31.12.2020									
En millions d'euros	AAA	AA	Α	BBB	<bbb< th=""><th>Non noté</th><th>Total</th></bbb<>	Non noté	Total			
Obligations cotées										
Disponibles à la vente	2 808	26 390	11 881	14 596	365	289	56 329			
Classées en "trading"										
Classées en " held for trading"	54	52	862	26	2	2	998			
Total obligations cotées	2 862	26 442	12 743	14 622	367	291	57 327			
Obligations non cotées										
Disponibles à la vente	1		37	102		10	149			
Classées en "trading"										
Classées en " held for trading"			11	5			16			
Total obligations non cotées	1		48	106		10	165			
Total du portefeuille obligataire	2 863	26 442	12 791	14 729	367	301	57 492			

		31.12.2019										
En millions d'euros	AAA	AA	Α	BBB	<bbb< th=""><th>Non noté</th><th>Total</th></bbb<>	Non noté	Total					
Obligations cotées												
Disponibles à la vente	2 950	25 175	11 534	14 475	191	400	54 726					
Classées en "trading"												
Classées en " held for trading"	54	52	817	30	1	13	966					
Total obligations cotées	3 004	25 227	12 351	14 505	192	413	55 693					
Obligations non cotées												
Disponibles à la vente	1		5	99		12	117					
Classées en "trading"												
Classées en " held for trading"						17	17					
Total obligations non cotées	1		5	99		29	134					
Total du portefeuille obligataire	3 005	25 227	12 356	14 603	192	443	55 826					



Note 6.8.4 - Portefeuille Obligataire - Par nature des emetteurs obligataires

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	34 627	33 507
Obligations émises par des États hors UE	317	340
Obligations des secteurs publics et semi-publics	2 933	3 345
Obligations du secteur privé	19 274	18 470
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	341	164
Total du portefeuille obligataire	57 492	55 826



NOTE 6.9 - HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à la norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés ;
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

F		31.12	.2020			31.12	.2019	
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 820	129	577	4 526	3 767	110	436	4 313
Obligations et autres placements à revenu fixe	58 310	933	1 469	60 712	56 848	792	1 184	58 824
Autres placements								
Total actifs disponibles à la vente	62 129	1 063	2 046	65 238	60 615	902	1 620	63 136
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	127		499	626	128		360	488
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	2 550	426	526	3 502	3 338	493	430	4 261
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	7 500			7 500	8 473	58		8 531
Autres placements								
Total actifs de transaction	10 177	426	1 025	11 628	11 939	551	790	13 280
Sous total des placements financiers hors UC évalués à la juste valeur	72 306	1 488	3 071	76 866	72 554	1 453	2 410	76 416
Placements de contrats en UC	9 045	2 173	176	11 393	7 548	2 722	228	10 497
Instruments dérivés actifs et passifs		(520)		(520)		(499)		(499)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	81 351	3 142	3 247	87 740	80 102	3 676	2 638	86 415



S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 49 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 568 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Concernant les placements financiers (hors UC) classés en niveau 2 et 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity, d'actions non cotées, de parts de fonds de prêts non cotés et de parts de fonds d'infrastructure;
- pour les obligations, principalement de titres obligataires et de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux ;
- pour les instruments dérivés, principalement de swaps payeur ou receveur de taux fixe contre une indexation taux, inflation ou change.

Les parts de fonds de private equity, d'infrastructure ou de prêts sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives communiquées par le gérant (et faisant l'objet a minima annuellement d'un audit), ajustées des flux connus entre la date cette valorisation et la clôture.

La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.

Concernant les obligations et produits structurés, un test de liquidité est effectué de manière régulière. En cas de présomption d'illiquidité, une recherche de valorisation est effectuée sur d'autres plateformes (FININFO, BLOOMBERG, REUTERS et UBS DELTA), Dans le cas où ces données ne sont pas cohérentes ou non disponibles sur une plateforme, une valorisation des contreparties est utilisée. Dans le cas où ces valorisations de contrepartie ne sont pas disponibles, une valorisation à partir d'un modèle utilisant des données observables (niveau 2) ou extrapolées (niveau 3) est utilisée. Dans le cas où deux valorisations cohérentes sont disponibles, le titre est alors classé en niveau 2. Lorsqu'une seule valorisation est disponible, le titre est classé en niveau 3.

Les instruments dérivés font l'objet d'une valorisation à partir de modèles utilisant des données de marché observables. Les valorisations obtenues sont confrontées à chaque arrêté aux valorisations des contreparties afin d'évaluer les écarts potentiels. Cet écart au 31 décembre 2020 était négligeable.

La hiérarchie de la juste valeur des actifs immobiliers de placement est indiquée en note 4.

A noter que les placements financiers et les immeubles de placement classés en niveau 3 représentent 4,2% du total des actifs (dont 1,1% en juste valeur par résultat).

Au 31 décembre 2020, les transferts de niveau 1 vers le niveau 2 s'élèvent à 10 millions d'euros et aucun transfert de niveau 2 à niveau 1 n'a été constaté.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le Groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 167 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2019.



	31.12.2020											
	Actifs disponibles à la vente				Actifs de	Placement						
En millions d'euros	Actions	Obligation s	Autres placement s	Actions	Obligation s	OPCVM de trésorerie	Autres placement s	s de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs			
Montant en niveau 3 à l'ouverture	436	1 184		360	430			228				
Variation de la plus ou moins-value latente reconnue en :												
- résultat	(11)	1		(59)	120			(72)				
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(12)	228										
Transfert vers le niveau 3		35			2			95				
Transfert hors du niveau 3		(207)			(96)							
Reclassement en prêts et créances												
Variation de périmètre												
Acquisitions	204	310		210	90							
Cessions / Remboursements	(37)	(81)		(12)	(20)			(67)				
Ecarts de conversion	(2)				(1)			(8)				
Montant en niveau 3 à la clôture	577	1 469		499	526			176				



NOTE 6.10 - INFORMATIONS REQUISES PAR L'AMENDEMENT D'IFRS 4 EN CAS D'EXEMPTION TEMPORAIRE A L'APPLICATION D'IFRS 9

La ventilation des placements financiers du Groupe entre les actifs financiers SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur et les autres actifs se détaille comme suit :

	31.	.12.2020		31.	12.2019		Va	riation	
En millions d'euros	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total
Actions et autres placements à revenu variable		5 152	5 152		4 801	4 801		351	351
Obligations et autres placements à revenu fixe	54 593	9 621	64 214	53 454	9 630	63 084	1 139	(10)	1 130
OPCVM de trésorerie		7 500	7 500		8 531	8 531		(1 031)	(1 031)
Autres placements									
Total des placements financiers évalués à la juste valeur	54 593	22 273	76 866	53 454	22 962	76 416	1 139	(690)	450
Prêts, dépôts, autres placements au coût amorti	1 443	120	1 563	1 624	130	1 754	(181)	(10)	(191)
Total des placements financiers hors UC	56 036	22 393	78 429	55 078	23 093	78 170	959	(700)	258
Placements financiers en UC		11 286	11 286		10 392	10 392		894	894

^{*} Les actifs SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation par rating des placements SPPI non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2020									
Eli illillions a euros	AAA	AA	Α	BBB	<bbb< th=""><th>Non noté</th><th>Total</th></bbb<>	Non noté	Total			
Actifs financiers à la valeur comptable établie selon IAS 39	2 695	25 650	11 457	14 564	473	1 198	56 036			
Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	2 695	25 650	11 457	14 564	473	1 198	56 036			

^{*} Les placements SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.



NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
En millions à euros	France	International	Total	France	International	Total	
Titres à revenu variable et assimilés		2	2		3	3	
Obligations	2 142	186	2 328	2 672	262	2 934	
Parts d'OPCVM d'actions	7 614	260	7 874	6 327	198	6 525	
Parts d'OPCVM obligataires et autres	533	502	1 034	350	485	835	
Autres placements		48	48		96	96	
Sous-total placements financiers en UC	10 289	997	11 286	9 349	1 043	10 392	
Immobilier de placement en UC	108		108	105		105	
Sous-total immobilier de placement en UC	108		108	105		105	
Total	10 396	997	11 393	9 454	1 043	10 497	



NOTE 8 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros		31.12.2020									
	Fra	nce	Intern	ational	Total						
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative					
Swaps	40	(568)			40	(568)					
Options											
Contrats à terme de devises	9				9						
Autres											
Total	49	(568)			49	(568)					

	31.12.2019									
En millions d'euros	Fra	nce	Intern	ational	Total					
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative				
Swaps	136	(636)			136	(636)				
Options										
Contrats à terme de devises	1				1					
Autres										
Total	138	(636)			138	(636)				

Le Groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux ;
- des contrats de swaps à taux fixe visant à couvrir des sous-jacents indexés à taux variable ;
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros ;
- de couverture du risque devise ;
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles ;
- de couverture du risque actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3 des comptes au 31 décembre 2020, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatérisation mis en place par le Groupe.



Note 9 – emplois et ressources des activites du secteur financier

NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	109		109	96		96
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	3		2	3		2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23		23	24		24
Prêts et créances sur la clientèle						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Immeubles de placement						
Total	135		134	122		121

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	12	14
Dettes représentées par des titres		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	12	14



NOTE 10 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Le Groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien ;
- Groupama AVIC Property Insurance Co est issue de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La Compagnie Financière d'Orange Bank, détenue par Orange à 75,86% et à 24,14% par le groupe Groupama, est la holding qui détient Orange Bank, banque en ligne 100% mobile.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2	020	31.12.2019		
En millions d'euros	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	
Orange Bank	110	(50)	155	(63)	
STAR	82	2	69	3	
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	62	(11)	75	(4)	
Compagnie financière d'Orange Bank					
Total	254	(60)	299	(64)	



NOTE 10.1 - DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12

	2020								
En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres				
STAR (2)	112	3	243	388	113				
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (2)	300	(17)	152	389	123				
Orange Bank (1)		(178)		4 327	351				
Compagnie Financière d'Orange Bank (1)		(210)		421	411				

⁽¹⁾ Données réelles

⁽²⁾ Données réelles 2019 sur les Provisions Techniques, le total actif et Capitaux propres / Données estimées 2020 pour le CA et le résultat

	2019								
En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres				
La Banque Postale Assurances IARD (3)									
STAR (2)	114	5	221	348	111				
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (1)	287	2	149	356	143				
Orange Bank (1)		(177)		4 775	332				
Compagnie Financière d'Orange Bank (1)		(287)		432	424				

⁽¹⁾ Données réelles ⁽²⁾ Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2018 pour le bilan

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) de l'amendement à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance". Cet amendement permet aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés. Cette option concerne les états financiers utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence des entreprises associées Orange Bank (qui applique la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018)

⁽³⁾ La Banque Postale Assurances IARD passe sous la norme IFRS 5 activités destinées à être abandonnées



NOTE 11 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Fu usilliana diamas		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie							
Provisions pour primes non acquises	10	18	28	10	21	31	
Provisions pour sinistres à payer	895	69	964	682	85	767	
Autres provisions techniques	350	1	351	351	1	352	
Total	1 255	88	1 343	1 043	107	1 150	
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie							
Provisions d'assurance vie	33	2	34	28	2	30	
Provisions pour sinistres à payer	23	2	25	18	2	21	
Provisions pour participation aux bénéfices	16		16	16		16	
Autres provisions techniques							
Total	72	4	76	63	4	67	
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers							
Total	1 327	91	1 418	1 106	111	1 217	

NOTE 11.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture	682	85	767	628	80	708	
Transfert de portefeuille et variation de périmètre							
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	400	38	438	219	46	265	
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(186)	(48)	(234)	(165)	(39)	(204)	
Variation de change		(7)	(7)		(2)	(2)	
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture	895	69	964	682	85	767	



NOTE 12 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 12.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		31.12.2020				31.12.2019					
En millions d'euros	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Droit d'utilisation	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Droit d'utilisation	Total			
Valeur brute à l'ouverture	784	62	2	848	741	62		803			
Acquisitions	56	8	3	66	75	2	2	78			
Variation de périmètre					1			1			
Production immobilisée de l'exercice	3			3	(1)			(1)			
Ecarts de conversion	(3)			(3)	(1)			(1)			
Cessions	(32)	(2)	(2)	(36)	(30)	(1)		(31)			
Valeur brute à la clôture	807	68	3	878	784	62	2	848			
Amortissements cumulés à l'ouverture	(570)		(1)	(570)	(546)			(546)			
Augmentation	(50)		(1)	(51)	(48)		(1)	(49)			
Variation de périmètre											
Ecarts de conversion	2			2	1			1			
Diminution	26		1	26	24			24			
Amortissements cumulés à la clôture	(593)		(1)	(594)	(570)		(1)	(570)			
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(1)			(1)	(1)			(1)			
Dépréciation durable comptabilisée											
Variation de périmètre											
Ecarts de conversion											
Dépréciation durable reprise											
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(1)			(1)	(1)			(1)			
Valeur nette à l'ouverture	213	62	2	277	194	62		256			
Valeur nette à la clôture	214	68	2	283	213	62	2	277			
Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture	215	144	2	360	212	132	2	346			
Plus ou moins-values latentes	1	76	0	77	(1)	70	0	69			

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.



NOTE 12.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

	31.12.2020										
En millions d'euros	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Droit d'utilisation				
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total		
Valeur brute	704	104	807	68		68	2	1	3		
Amortissements cumulés	(504)	(88)	(593)				(1)		(1)		
Dépréciation durable	(1)		(1)								
Valeur nette à la clôture	198	16	214	68		68	1	0	2		
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	200	16	215	144		144	1		2		
Plus ou moins- values latentes	1		1	76		76	0	0	0		

	31.12.2019										
En millions d'euros	Autres immobilisations corporelles				Autres actifs d'exploitation à long terme			Droit d'utilisation			
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total		
Valeur brute	682	102	784	62		62	2		2		
Amortissements cumulés	(483)	(87)	(570)						(1)		
Dépréciation durable	(1)		(1)								
Valeur nette à la clôture	198	15	213	62		62	1		2		
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	197	15	212	132		132	1		2		
Plus ou moins- values latentes	(1)	0	(1)	70		70	0		0		



NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

		31.12.2020	31.12.2019			
En millions d'euros	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	180		180	176		176
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	20		20	21		21
France	200		200	197		197
Contrats d'assurance non vie	49		49	51		51
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	16	(2)	13	16	(2)	14
International	65	(2)	62	67	(2)	65
Total frais d'acquisition reportés	265	(2)	263	265	(2)	262



NOTE 14 - IMPOTS DIFFERES

NOTE 14.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		31.12.2019		
En millions à euros	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	20	12	32	64
Total	20	12	32	64

NOTE 14.2 - IMPOTS DIFFERES PASSIFS - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millione d'ource		31.12.2019		
En millions d'euros	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	632	1	633	398
Total	632	1	633	398

NOTE 14.3 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(835)	(718)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(27)	(39)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(307)	(233)
Autres différences sur retraitements de consolidation	53	41
Frais d'acquisition non vie reportés	(51)	(57)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	293	409
Plus-values en sursis d'imposition	(5)	(4)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	123	135
Couverture de change	7	6
Autres différences temporaires fiscales	49	78
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(700)	(382)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	99	49
Impôts différés enregistrés au bilan	(602)	(334)
dont actif	32	64
dont passif	(633)	(398)

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 99 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 50 millions d'euros.

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 12 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.



NOTE 15 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

NOTE 15.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

			;	31.12.2020				31.12.2019
En millions d'euros	France				International			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Total	Total
Primes acquises non émises	1 057		1 057	14		14	1 072	1 103
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 114	(24)	1 090	288	(25)	264	1 354	1 352
Comptes courants coassureurs et autres tiers	90	(10)	80	42	(26)	16	96	97
Comptes courants cédants et rétrocédants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	196		196	7		7	203	193
Total	2 457	(34)	2 423	352	(51)	301	2 724	2 744

NOTE 15.2 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE - PAR ECHEANCE

		31.12	.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	1 072			1 072	1 105	(2)		1 103
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 306	45	2	1 354	1 298	48	6	1 352
Comptes courants coassureurs et autres tiers	93	3		96	95	2		97
Comptes courants cédants et rétrocédants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	145	53	4	203	132	57	4	193
Total	2 616	102	7	2 724	2 630	105	10	2 744



NOTE 16 - CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millione d'euroe		31.12.2019		
En millions d'euros	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	58	(1)	56	59
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	192		191	117
Total	249	(2)	248	176

NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

		31.12	.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	53	3		56	57	2		59
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	191			191	117			117
Total	244	3		248	174	2		176



NOTE 17 - RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité Groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

For wellians allowers	31.12.2020								
En millions d'euros	AAA	AA	Α	BBB	< BBB	Non noté	Total		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		1 062	175		5	100	1 343		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		12	16			47	76		
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire									
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire									
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		173	24			51	248		
Total	1	1 248	215		5	197	1 666		

En millions d'euros	31.12.2019								
En millions a euros	AAA	AA	Α	BBB	< BBB	Non noté	Total		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		915	137		7	92	1 150		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		11	13			43	67		
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire									
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire									
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		55	35			86	176		
Total		981	185		7	220	1 393		

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne qui ne font l'objet d'aucune notation.



NOTE 18 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT

NOTE 18.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE

31.12.2020					31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	99			99	37			37
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	225			225	206			206
Total	324			324	243			243

NOTE 18.2 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

For wellians allowed		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Créances d'impôt exigible	64	35	99	10	27	37	
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	98	127	225	81	124	206	
Total	163	161	324	92	151	243	



Note 19 – Autres creances

	3	31.12.2019		
En millions d'euros	Valeur brute	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	629		629	641
Personnel débiteur	9		9	10
Organismes sociaux	11		11	13
Débiteurs divers	2 066	(41)	2 024	1 718
Autres créances	671		671	403
Total	3 386	(41)	3 344	2 785

NOTE 19.1 - AUTRES CREANCES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2020				31.12.2019			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	629			629	641			641
Personnel débiteur	9			9	10			10
Organismes sociaux	11			11	13			13
Débiteurs divers	1 964	29	32	2 024	1 656	29	34	1 718
Autres créances	671			671	403			403
Total	3 284	29	32	3 344	2 723	29	34	2 785

NOTE 19.2 - AUTRES CREANCES - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
	France	rance International		France	International	Total	
Intérêts courus non échus	575	54	629	579	62	641	
Personnel débiteur	9	1	9	9	1	10	
Organismes sociaux	11		11	11	2	13	
Débiteurs divers	1 964	60	2 024	1 681	38	1 718	
Autres créances	647	24	671	361	42	403	
Total	3 205	139	3 344	2 641	145	2 785	



NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

NOTE 20.1 – Tresorerie et equivalents de tresorerie portes a l'actif du bilan

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019		
France	1 160	1 204		
International	94	129		
Total	1 254	1 333		

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du Groupe.

NOTE 20.2 - TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2020				31.12.2019			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	177	1		178	120			120
Total	177	1		178	120			120

	31.12.2020					
En millions d'euros	Dev	ises	Та	ux		
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable		
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	178		178			
Total	178		178			



NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

NOTE 21.1 - CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social ou le fonds d'établissement minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme de caisses d'assurance mutuelle agricole ou de réassurance mutuelle agricole doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et de garantir la protection des assurés, les entreprises d'assurance sont soumises en France depuis le 1er janvier 2016 au régime prudentiel dit "Solvabilité 2" introduit par la directive européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009. Il oblige les entreprises d'assurance à respecter de manière permanente les exigences de capital relatives au minimum de capital requis (article L352-5 du code des assurances) et au capital de solvabilité requis (article L352-1 du code des assurances) calculées conformément aux dispositions du règlement délégué n°2015/35. Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par une exigence de capital réglementaire groupe, tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance.

NOTE 21.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

Variation des capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 31 millions d'euros.

Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

L'emprunt classé en capitaux propres est constitué d'un emprunt TSDI se détaillant comme suit :

Emetteur	Nominal en millions d'euros	Date d'émission	Prochaine option de remboursement de l'émetteur	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	1 100	25/05/2014	28/05/2024	Fixe	6,375%	oui

Cet emprunt présente les caractéristiques particulières suivantes :

- la durée illimitée de l'emprunt ;
- > la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire ;
- une clause de majoration d'intérêt «step-up» intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de ses caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).



NOTE 21.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	9 563	8 660
Comptabilité reflet	(6 132)	(5 736)
Cash flow hedge et autres variations	(40)	(40)
Impôts différés	(737)	(608)
Part des intéréts ne conférant pas le contrôle	(3)	(4)
Réserve de réévaluation - Part du Groupe	2 651	2 272

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moinsvalues à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits «stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 3,41 %).

Le poste «Cash flow hedge et autres variations» pour un montant de - 40 millions d'euros comprend - 22 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et - 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couvertures mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.



NOTE 22 – Provisions pour risques et charges

		31.12.2020							
	France				International				
En millions d'euros	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Total		
Solde à l'ouverture	399	114	513	31	50	81	593		
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts					(1)	(1)	(1)		
Dotations de l'exercice	93	74	166	4	20	24	190		
Reprises de l'exercice	(71)	(52)	(123)	(4)	(15)	(19)	(142)		
Variation de change					(1)	(1)	(1)		
Solde à la clôture	420	136	556	31	52	83	639		

⁽¹⁾ Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.

		31.12.2019								
		France			International					
En millions d'euros	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Total			
Solde à l'ouverture	379	146	525	30	44	73	598			
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts					1	1	1			
Dotations de l'exercice	143	60	203	4	19	23	227			
Reprises de l'exercice	(124)	(92)	(216)	(3)	(14)	(17)	(232)			
Variation de change			-		_	(1)	(1)			
Solde à la clôture	399	114	513	31	50	81	593			

⁽¹⁾ Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours.



NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

NOTE 23.1 - PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

		31.12.2	2020			31.12.2	019	
En millions d'euros	France	Royaume- Uni	Autres	Total	France	Royaume- Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	439	380	31	850	419	384	31	833
Juste valeur des actifs de couverture	19	380		400	20	384		404
Dette actuarielle nette	420	0	31	451	399	0	31	429
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	0,50%	1,60%	NS		0,70%	2,00%	NS	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,50%	1,60%	NS		0,70%	2,00%	NS	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,84%	2,70%	NS		1,85%	2,60%	NS	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	5,02%	NA	NS		4,79%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,58%	NA	NS		2,24%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	1,06%	NA	NS		0,91%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0,00%	NA	NS		0,01%	NA	NS	

Il convient de noter qu'au Royaume-Uni, le fonds de pension de Groupama Insurances Company Limited (GICL) a été transféré à Groupama Assurances Mutuelles suite à la cession de la filiale en 2012.

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2020 pour évaluer les engagements actuariels correspond au taux d'intérêt des obligations privées.



NOTE 23.2 – PROVISION POUR PENSIONS

Note 23.2.1 – Provision pour pensions – Variation de la valeur actuarielle de la dette

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	
Dette actuarielle à l'ouverture	747	86	833	685	83	768	
Coût des services rendus	17	7	24	18	7	25	
Charge d'intérêt	9		9	14	1	15	
Réestimations de la dette actuarielle							
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1	(1)	(1)	(6)		(7)	
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	32	2	34	54	5	60	
Ajustements liés à l'expérience	(8)	(4)	(12)	(10)	(5)	(15)	
Prestations payées directement par l'employeur	(11)	(4)	(15)	(10)	(5)	(15)	
Prestations payées par les actifs de couverture	(17)		(17)	(19)		(19)	
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		6	6				
Variation de périmètre							
Variation de taux de change	(21)		(21)	18		18	
Autres	8	2	10	3		3	
Dette actuarielle à la clôture	756	94	850	747	86	833	



NOTE 23.2.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	404		404	360		360
Produit d'intérêts	7		7	10		10
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	20		20	32		32
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(17)		(17)	(22)		(22)
Cotisations de l'employeur	6		6	6		6
Cotisations des employés						
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	(21)		(21)	17		17
Autres				1		1
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	400		400	404		404

Note 23.3 – Charge des avantages posterieurs a l'emploi comptabilisee dans l'etat du resultat net et des gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Coût des services :		
Coût des services rendus	(17)	(18)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(2)	(4)
Autres		
Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(19)	(22)
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	20	32
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(1)	6
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(32)	(54)
Ajustements liés à l'expérience	8	10
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	(6)



NOTE 23.4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actions	78	60
Obligations		
Autres	321	344
Juste valeur des actifs de couverture	400	404

NOTE 23.5 - ANALYSE DE SENSIBILITE

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation est de -6,3% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -7,6% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2020, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 11 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5,1%.



NOTE 24 - DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 24.1 - DETTES DE FINANCEMENT - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2020				31.12.2019			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance			1 632	1 632			1 630	1 630
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	3			3	2	3		5
Total	3		1 632	1 635	2	3	1 630	1 634

Les emprunts subordonnés remboursables (TSR) classés en « dettes de financement » se détaillent comme suit :

Emetteur	Nominal en millions d'euros	Date d'émission	Échéance (si daté)	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	650	23/01/2017	23/01/2027	Fixe	6,00%	non
Groupama Assurances Mutuelles	500	24/09/2018	24/09/2028	Fixe	3,38%	non
Groupama Assurances Mutuelles	500	16/09/2019	16/09/2029	Fixe	2,13%	non

Au 31 décembre 2020, la cotation :

- de l'émission 2017 s'établit à 125,0 % contre 127,2 % au 31 décembre 2019 ;
- de l'émission 2018 s'établit à 112,5 % contre 110,5 % au 31 décembre 2019 ;
- de l'émission 2019 s'établit à 104,2 % contre 100,5 % au 31 décembre 2019.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de financement dans le compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 3 millions d'euros. Il diminue de 2 millions d'euros.

NOTE 24.2 - DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX

	31.12.2020					
En millions d'euros	Dev	rises	Taux			
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable		
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance	1 632		1 632			
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	3		3			
Total	1 635		1 635			



NOTE 25 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

NOTE 25.1 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

Fu usilliana diamas		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	31 812	692	32 504	31 925	737	32 662
Provisions pour sinistres à payer	739	64	803	647	50	696
Provisions pour participation aux bénéfices	662	2	665	649	2	651
Autres provisions techniques	24	10	34	9	10	19
Total Assurance vie	33 237	769	34 005	33 229	798	34 028
Provisions pour primes non acquises	1 198	590	1 788	1 166	639	1 806
Provisions pour sinistres à payer	10 501	2 117	12 618	9 891	2 202	12 093
Autres provisions techniques	3 506	42	3 548	3 413	42	3 455
Total Assurance non vie	15 205	2 749	17 953	14 471	2 883	17 354
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	10 341	1 045	11 386	9 862	1 082	10 943
Total	58 782	4 563	63 345	57 562	4 763	62 325

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2020 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

• Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs (IBNR)

Le montant total des provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 12 618 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 753 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant est défini sur la base de provisions évaluées selon une approche économique (BE) au taux d'actualisation de 1,20% intégrant une marge de prudence pour les portefeuilles Assurance Dépendance et Avenir Autonomie. La provision en vision best-estimate est évaluée sous le même modèle prospectif que celui utilisé pour justifier de la suffisance des provisions sociales. Les hypothèses biométriques et économiques autres que le taux d'actualisation sont également les mêmes.

• Évaluation des provisions mathématiques de rentes non vie

Les provisions techniques non vie relatives à des rentes en service ou à des capitaux constitutifs de rente sont escomptées conformément aux dispositions prévues dans les textes. Se référant aux dispositions des textes comptables IFRS 4 qui s'appuient, s'agissant de ces éléments, sur les dispositions de la législation française CRC 2000-05, le Groupe utilise un taux d'actualisation correspondant à un taux de rendement prudemment estimé des actifs pour l'escompte des provisions de rentes non vie (rentes en service et différées).



NOTE 25.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 25.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	
Provisions techniques brutes de réassurance							
Provisions d'assurance vie	31 812		31 812	31 925		31 925	
Provisions pour sinistres à payer	739		739	647		647	
Provisions pour participation aux bénéfices	662		662	649		649	
Autres provisions techniques	24		24	9		9	
Total Assurance vie	33 237		33 237	33 229		33 229	
Provisions pour primes non acquises	181	1 017	1 198	169	997	1 166	
Provisions pour sinistres à payer	1 246	9 255	10 501	1 156	8 735	9 891	
Autres provisions techniques	2 890	616	3 506	2 782	631	3 413	
Total Assurance non vie	4 316	10 888	15 205	4 107	10 364	14 471	
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	10 341		10 341	9 862		9 862	
Total	47 894	10 888	58 782	47 198	10 364	57 562	

NOTE 25.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

		31.12.2020			31.12.2019			
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total		
Provisions techniques brutes de réassurance								
Provisions d'assurance vie	692		692	737		737		
Provisions pour sinistres à payer	64		64	50		50		
Provisions pour participation aux bénéfices	2		2	2		2		
Autres provisions techniques	10		10	10		10		
Total Assurance vie	769		769	798		798		
Provisions pour primes non acquises	53	537	590	59	580	639		
Provisions pour sinistres à payer	89	2 027	2 117	102	2 100	2 202		
Autres provisions techniques	12	30	42	11	30	42		
Total Assurance non vie	154	2 594	2 749	172	2 711	2 883		
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	1 045		1 045	1 082		1 082		
Total	1 968	2 594	4 563	2 052	2 711	4 763		



 ${\it Note 25.3-Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance par principale categorie}$

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	
Contrats à prime unique							
Capitalisation	8	10	18	10	11	21	
Assurance individuelle	13 021	121	13 142	12 779	91	12 870	
Contrats collectifs	164	3	167	168	3	171	
Autres				138		138	
Total des provisions des contrats à prime unique	13 192	134	13 326	13 096	105	13 201	
Contrats à primes périodiques							
Capitalisation	86	2	88	139	2	141	
Assurance individuelle	5 911	240	6 151	6 095	218	6 313	
Contrats collectifs	7 725	383	8 109	7 882	334	8 216	
Autres	2 862	2	2 864	2 656	3	2 659	
Total des provisions des contrats à primes périodiques	16 584	627	17 211	16 772	557	17 330	
Acceptations	2 728	41	2 769	2 793	34	2 827	
Total	32 504	803	33 307	32 662	696	33 358	

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	
Activité non vie							
Automobile	761	5 089	5 849	782	5 043	5 825	
Dommages corporels	240	1 669	1 909	236	1 465	1 701	
Dommages aux biens	495	2 675	3 170	491	2 550	3 041	
Responsabilité civile générale	51	501	552	52	511	563	
Marine, avion, transports	9	65	74	8	77	85	
Autres risques	212	2 042	2 254	218	1 936	2 154	
Acceptations	21	577	598	19	511	531	
Total provisions non vie	1 788	12 618	14 406	1 806	12 093	13 899	



NOTE 25.4 - VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

En millione d'avece		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture	9 891	2 202	12 093	9 607	2 079	11 686	
Transfert de portefeuille					1	1	
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 850	1 031	7 881	6 855	1 316	8 170	
Charge des sinistres des exercices antérieurs	105	72	177	(337)	68	(268)	
Charge des sinistres totale	6 955	1 104	8 059	6 518	1 384	7 902	
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 126)	(502)	(3 628)	(3 266)	(599)	(3 864)	
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(3 219)	(618)	(3 837)	(2 969)	(636)	(3 605)	
Paiements totaux	(6 345)	(1 120)	(7 464)	(6 235)	(1 235)	(7 470)	
Variation de change		(69)	(70)		(26)	(26)	
Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture	10 501	2 117	12 618	9 891	2 202	12 093	

NOTE 25.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Estimation de la charge des sinistres					
A fin N	7 583	7 693	7 802	8 108	7 867
A fin N+1	7 466	7 845	7 813	8 222	
A fin N+2	7 384	7 710	7 830		
A fin N+3	7 281	7 692			
A fin N+4	7 162				
Charge des sinistres	7 162	7 692	7 830	8 222	7 867
Paiements cumulés des sinistres	6 496	6 686	6 472	6 311	3 617
Provisions pour sinistres à payer	666	1 007	1 358	1 910	4 250
Primes acquises	9 837	10 120	10 474	10 833	10 699
S/P	72,8%	76,0%	74,8%	75,9%	73,5%

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2016 à 2020, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.



$\textbf{NOTE 25.6} - \textbf{IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL$

VALEUR BRUTE

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
En millions à euros	France	International	Total	France	International	Total	
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	2 633	18	2 651	2 490	20	2 511	
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 633	18	2 650	2 629	20	2 650	
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 956	18	2 974	2 786	20	2 806	
Intérêts techniques	(323)		(323)	(156)		(156)	
Effet du changement de taux d'actualisation				(139)		(139)	

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2020			31.12.2019			
En millions à éuros	France	International	Total	France	International	Total	
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	283		283	317	(1)	317	
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	283		283	326	(1)	325	
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	304		304	336	(1)	336	
Intérêts techniques	(21)		(21)	(11)		(11)	
Effet du changement de taux d'actualisation				(8)		(8)	



Note 26 – Passifs techniques relatifs a des contrats financiers

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	11 014	11 546
Provisions des contrats en UC	62	64
Provisions pour sinistres à payer	118	104
Provisions pour participation aux bénéfices	231	239
Autres provisions techniques		
Total	11 424	11 954
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie		
Provisions des contrats en UC	167	165
Provisions pour sinistres à payer	1	1
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	168	166
Total	11 592	12 120

NOTE 26.1 - PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2020			31.12.2019			
En millions à euros	France International Total France		International	Total			
Provisions des contrats financiers vie	9 026	1 987	11 014	9 614	1 932	11 546	
Provisions pour sinistres à payer	103	16	118	92	12	105	
Provisions participation aux bénéfices	231		231	239		239	
Autres provisions techniques							
Total	9 359	2 003	11 363	9 946	1 945	11 890	

La transformation sans perte de l'antériorité fiscale des contrats financiers monosupport euros en contrats d'assurance multisupport s'effectue par transfert des montants de provision mathématique. Cette transformation n'a pas d'impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les montants concernés par cette transformation dite « Fourgous » s'élèvent à 99 millions d'euros au 31 décembre 2020.



NOTE 26.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	470	1	471	464	2	465
Assurance individuelle	9 910	94	10 004	10 471	81	10 553
Contrats collectifs	107		107	94		94
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	10 487	95	10 582	11 029	83	11 112
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	39	10	48	45	9	54
Assurance individuelle	262	13	275	271	12	283
Contrats collectifs	223	1	223	198		198
Autres	3		3	3		3
Total des provisions des contrats à primes périodiques	527	23	550	517	22	539
Acceptations						
Total Provisions Vie	11 014	118	11 132	11 546	105	11 651



NOTE 27 - VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

Fu usilliana allauraa		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Provisions mathématiques à l'ouverture	41 539	2 669	44 208	42 026	2 630	44 657	
Primes de l'année	1 787	255	2 042	1 832	265	2 097	
Intérêts crédités	234	24	258	239	28	267	
Participation aux bénéfices	564	20	583	598	21	618	
Termes	(323)	(105)	(427)	(342)	(76)	(418)	
Rachats	(1 303)	(141)	(1 443)	(1 179)	(167)	(1 347)	
Arrérages de rentes	(630)	(1)	(631)	(628)	(1)	(629)	
Décès	(1 006)	(31)	(1 037)	(1 029)	(26)	(1 055)	
Autres mouvements y compris transferts	(24)	(11)	(35)	23	(4)	19	
Provisions mathématiques à la clôture	40 838	2 680	43 518	41 539	2 669	44 208	

NOTE 28 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
En millions a earos	France	International	Total	France	International	Total	
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	5 856	9	5 865	5 369	11	5 380	
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		137	137		115	115	
Total	5 856	145	6 002	5 369	126	5 494	

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de Groupama Gan Vie, le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé à l'aide d'une méthode de taux de partage prospective basée sur des business plan à 3 ans.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2020 sont compris dans une fourchette de 73,61 % à 85,64 % dont 76,02 % pour Groupama Gan Vie.



NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

	31.12.2020				31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	991			991	806	1		808
Coassureurs	56			56	56			57
Comptes courants cédants et rétrocédants et autres dettes sur opérations de réassurance acceptée	122			122	83	4		87
Total	1 169			1 169	946	5		951

Note 30 – Dettes nees des operations de cession en reassurance

	31.12.2020				31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	261	2	2	265	211	59		270
Autres dettes sur opérations de réassurance cédée	99			99	50			50
Total	360	2	2	364	261	59		320

⁽¹⁾ Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

NOTE 31 - DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

	31.12.2020				31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Impôt sur les sociétés	5			5	23			23
Autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques	143	1		144	155	1		156
Total	148	1		149	179	1		180

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 2 millions d'euros au 31 décembre 2020 au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt au titre des filiales internationales s'élèvent à 32 millions d'euros au 31 décembre 2020.



NOTE 32 - DETTES DE LOYERS IFRS 16

NOTE 32.1 - DETTES DE LOYERS IFRS 16 - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millione d'aures		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France International 1		Total	France	International	Total	
Dettes de loyers IFRS 16	248	25	273	246	26	272	
Total	248	25	273	246	26	272	

NOTE 32.2 - DETTES DE LOYERS IFRS 16 - PAR ECHEANCE

		31.12	.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes de loyers IFRS 16	44	137	93	273	45	124	103	272
Total	44	137	93	273	45	124	103	272

NOTE 32.3 - DETTES DE LOYERS IFRS 16 - PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2020					
	Dev	ises	Taux			
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable		
Dettes de loyers IFRS 16	269	4	273			
Total	269	4	273			

Il convient de noter que le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 : les contrats de locations sont désormais comptabilisés à l'actif et une dette correspondant à l'obligation de paiement des loyers est comptabilisée au passif.

A l'actif, les droits d'utilisation sur les immeubles d'exploitation figurent dans la note 5 – immobilier d'exploitation. Les droits d'utilisation sur les autres immobilisations corporelles figurent dans la note 12 – Autres immobilisations corporelles. Les notes 5 et 12 reprennent les stocks d'ouverture, les mouvements de l'exercice affectant la valeur brute, les amortissements et la valeur nette comptable ainsi que les stocks de clôture.

Au compte de résultat, les charges financières sur les dettes de loyer figurent sur une ligne distincte dans la note 43 - Charges de financement.

Les loyers relatifs aux contrats court terme et aux biens de faible valeur figure dans la note 38 – Charges d'exploitation, dans la ligne « Charges externes ».

Il convient de noter que le Groupe n'a pas constaté au cours de l'exercice de charges relatives aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

De même, aucun profit ou perte résultant de transaction de cession bail n'a été enregistré.

Le tableau de flux de trésorerie intègre les flux de trésorerie relatifs aux contrats de location.



Engagements hors bilan (note 46)

Les contrats immobiliers exclus du périmètre d'IFRS 16, car de courte durée (principalement des contrats en tacite reconduction lors de la mise en application de la norme au 1er janvier 2019) figurent au 31 décembre 2020 en engagements hors bilan pour le montant des loyers restant à verser pendant la durée du préavis.

Il convient de noter que les contrats dont les baux sont devenus tacites depuis le 1er janvier 2019 font l'objet d'événements prolongeant implicitement ces derniers conformément à la position de l'IFRIC et restent ainsi dans le champ d'application d'IFRS 16.



NOTE 33 – AUTRES DETTES

NOTE 33.1 - AUTRES DETTES - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		31.12.2020		31.12.2019			
En millions à euros	France	International	Total	France	International	Total	
Personnel créditeur	343	8	351	341	10	350	
Organismes sociaux	242	4	246	251	5	255	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 856	3	4 859	4 323	4	4 327	
Créditeurs divers	1 568	56	1 624	1 173	50	1 223	
Autres dettes	229	22	251	213	23	236	
Total	7 239	93	7 331	6 301	90	6 391	

Il convient de noter que dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » figurent 4 752 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

NOTE 33.2 - AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

		31.12.2020				31.12.2019				
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total		
Personnel créditeur	324	8	19	351	325	8	18	350		
Organismes sociaux	242	2	2	246	252	2	1	255		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 809	13	37	4 859	4 278	12	37	4 327		
Créditeurs divers	1 624			1 624	1 073	150		1 223		
Autres dettes	251			251	236			236		
Total	7 251	24	57	7 331	6 163	172	56	6 391		

NOTE 33.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

		31.12.2020					
En millions d'euros	Dev	vises	Taux				
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable			
Personnel créditeur	348	3	351				
Organismes sociaux	246		246				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 859		4 836	22			
Créditeurs divers	1 596	28	1 624				
Autres dettes	251		251				
Total	7 300	31	7 308	22			



Note 34 – Analyse du Chiffre d'Affaires

NOTE 34.1 - A NALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros		31.12.2020			31.12.2019	
En minorio d'edico	France	International	Total	France	International	Total
Epargne retraite individuelle	2 025	415	2 440	1 797	442	2 239
Prévoyance individuelle	649	127	777	646	131	778
Santé individuelle	1 322	62	1 384	1 306	64	1 369
Autres	132		132	141		141
Assurance de la personne individuelle	4 128	605	4 733	3 890	637	4 527
Epargne retraite collective	203	41	244	207	37	244
Prévoyance collective	601	20	621	667	20	687
Santé collective	959	29	989	974	31	1 005
Autres	436		437	373		373
Assurance de la personne collective	2 200	91	2 291	2 221	88	2 309
Assurance de la personne	6 328	696	7 024	6 111	725	6 836
Automobile	1 611	895	2 506	1 636	979	2 616
Autres véhicules	89		89	89		89
Habitation	1 059	205	1 264	1 128	206	1 334
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	432	13	445	460	14	474
Construction	179		179	173		173
Particuliers et professionnels	3 369	1 113	4 482	3 487	1 199	4 686
Flottes	484	50	534	464	52	516
Dommages aux biens entreprises et collectivités	464	195	659	443	197	641
Entreprises et collectivités	948	245	1 193	908	249	1 157
Risques agricoles	481	56	537	478	52	529
Risques climatiques	241		241	229		229
Tracteurs et matériels agricoles	280		280	295		295
Métiers agricoles	1 002	56	1 058	1 002	52	1 054
Autres métiers	431	69	500	441	66	508
Assurance de biens et responsabilité	5 749	1 483	7 233	5 837	1 567	7 404
Total	12 077	2 179	14 256	11 948	2 291	14 240



NOTE 34.2 – ANALYSE DES ACTIVITES FINANCIERES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés		
Commissions (produits)	187	166
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1
Produits des autres activités		
Total	189	168

Le chiffre d'affaires des activités financières retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 34.3 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR ACTIVITE

		31.	12.2020				31.	12.2019		
En millions d'euros	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	6 328	5 749	189	12 266	85%	6 111	5 837	168	12 116	84%
Europe du sud	488	1 083		1 571	11%	517	1 156		1 673	12%
PECO	208	401		608	4%	208	410		618	4%
Total	7 024	7 233	189	14 445	100%	6 836	7 404	168	14 407	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France;
- Europe du Sud : Italie, Grèce, Turquie ;
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.



NOTE 35 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 35.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		31.12.2020			31.12.2019	
En millions a earos	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 587	204	1 791	1 719	212	1 931
Gains sur les opérations de change	5	16	20	40	11	51
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcotedécote)	119	3	122	111	3	115
Revenus des immeubles	105		106	121		121
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 816	223	2 039	1 991	227	2 218
Intérêts sur dépôts reçus des réassureurs	(2)		(2)			
Pertes sur les opérations de change	(60)	(10)	(70)	(41)	(8)	(48)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(212)	(24)	(236)	(213)	(25)	(238)
Amortissements et provisions sur immeubles	(91)	(13)	(104)	(84)	(6)	(90)
Charges de gestion	(227)	(18)	(244)	(307)	(15)	(322)
Charges des placements	(592)	(64)	(657)	(644)	(55)	(699)
Détenus à des fins de transaction	(46)	6	(40)	(31)	2	(29)
Disponibles à la vente	162	1	162	161	13	174
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	183	1	184	558	1	558
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	299	7	306	687	16	703
Détenus à des fins de transaction	62	2	64	1	26	27
Dérivés	81		81	(25)		(25)
Ajustements ACAV	281	(2)	279	1 424	46	1 470
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	424	1	424	1 399	72	1 471
Disponibles à la vente	(53)	(9)	(62)	(7)	(2)	(9)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	(1)		(1)			
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(54)	(9)	(63)	(7)	(2)	(9)
Total	1 893	157	2 049	3 426	258	3 684



NOTE 35.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

			31.12.202	0			31.12.2019			
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	10	184		(8)	185	30	558		1	590
Actions	30	80	(3)	(51)	56	99	53		(2)	150
Obligations	1 329	(5)	(17)	(9)	1 298	1 361	47	24	(5)	1 428
OPCVM actions	113	54	(4)		162	155	82	(14)	(2)	221
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(16)			(16)		(13)	(3)		(16)
Autres OPCVM de trésorerie	1	(7)			(7)		(7)	(1)		(8)
OPCVM obligations	61	6	69	(1)	136	51	(33)	69	(1)	85
Dérivés			81		81			(25)		(25)
Autres produits des placements	163	11	20	(1)	192	193	15	(48)		160
Produits des placements	1 708	306	145	(71)	2 087	1 889	703	2	(8)	2 585
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(242)				(242)	(315)				(315)
Autres charges des placements	(75)				(75)	(56)				(56)
Charges des placements	(317)				(317)	(371)				(371)
Produits financiers nets de charges	1 391	306	145	(71)	1 770	1 518	703	2	(8)	2 214
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			1 769		1 769			1 562		1 562
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(1 489)		(1 489)			(92)		(92)
Ajustement ACAV			279		279			1 470		1 470
Total	1 391	306	424	(71)	2 049	1 518	703	1 471	(8)	3 684

^(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



NOTE 35.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

			31.12.202	0		31.12.2019				
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	22	183		(8)	197	36	558		1	595
Actions	30	80	(3)	(43)	64	98	52		(2)	148
Obligations	1 176	(1)	(15)	(9)	1 150	1 198	48	24	(5)	1 264
OPCVM actions	98	43	(15)		126	140	77	(40)		177
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(16)			(16)		(13)	(3)		(16)
Autres OPCVM de trésorerie		(7)			(7)		(7)	(1)		(7)
OPCVM obligations	56	6	69		131	47	(33)	68	(1)	81
Dérivés			81		81			(25)		(25)
Autres produits des placements	139	11	27	(1)	175	176	5	(48)		133
Produits des placements	1 521	299	143	(63)	1 900	1 694	687	(24)	(6)	2 350
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(233)				(233)	(307)				(307)
Autres charges des placements	(56)				(56)	(41)				(41)
Charges des placements	(289)				(289)	(348)				(348)
Produits financiers nets de charges	1 232	299	143	(63)	1 612	1 346	687	(24)	(6)	2 003
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			1 731		1 731			1 500		1 500
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(1 450)		(1 450)			(76)		(76)
Ajustement ACAV			281		281			1 424		1 424
Total	1 232	299	424	(63)	1 893	1 346	687	1 399	(6)	3 426

^(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



NOTE 35.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

			31.12.202	0		31.12.2019				
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(12)	1			(12)	(6)	1			(5)
Actions	1			(9)	(8)	1	1			2
Obligations	153	(5)	(1)		148	163				163
OPCVM actions	14	11	11		37	15	5	26	(1)	44
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie	1		(1)							(1)
OPCVM obligations	5				5	4			(1)	3
Dérivés										
Autres produits des placements	24		(7)		17	18	10	(1)		27
Produits des placements	186	7	2	(9)	186	195	16	26	(2)	235
Frais internes et externes de gestion et charges sur instruments financiers	(10)				(10)	(8)				(8)
Autres charges des placements	(19)				(19)	(15)				(15)
Charges des placements	(28)				(28)	(23)				(23)
Produits financiers nets de charges	158	7	2	(9)	158	172	16	26	(2)	212
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			38		38			62		62
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(39)		(39)			(16)		(16)
Ajustement ACAV			(2)		(2)			46		46
Total	158	7	1	(9)	157	172	16	72	(2)	258

^(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



NOTE 36 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

NOTE 36.1 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

F		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(9 937)	(1 595)	(11 532)	(9 730)	(1 746)	(11 476)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(773)	21	(751)	(452)	(97)	(549)
Provisions mathématiques	2 000	46	2 046	1 860	46	1 906
Provisions en UC	(894)	(1)	(896)	(1 819)	(91)	(1 910)
Participation aux bénéfices	(1 031)	(77)	(1 108)	(1 270)	(94)	(1 364)
Autres provisions techniques	(103)	(8)	(111)	157	(1)	156
Total	(10 739)	(1 614)	(12 352)	(11 254)	(1 984)	(13 238)

NOTE 36.2 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE

NOTE 36.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 776)	(6 161)	(9 937)	(3 591)	(6 139)	(9 730)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(363)	(410)	(773)	(391)	(60)	(452)
Provisions mathématiques		2 000	2 000		1 860	1 860
Provisions en UC		(894)	(894)		(1 819)	(1 819)
Participation aux bénéfices	(5)	(1 026)	(1 031)	4	(1 273)	(1 270)
Autres provisions techniques	(4)	(99)	(103)	100	57	157
Total	(4 147)	(6 591)	(10 739)	(3 879)	(7 375)	(11 254)



NOTE 36.2.2-Charges des prestations des contrats par activite-International

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(1 013)	(581)	(1 595)	(1 145)	(602)	(1 746)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	34	(13)	21	(107)	10	(97)
Provisions mathématiques		46	46		46	46
Provisions en UC		(1)	(1)		(91)	(91)
Participation aux bénéfices		(77)	(77)		(94)	(94)
Autres provisions techniques	(5)	(3)	(8)	(10)	10	(1)
Total	(984)	(629)	(1 614)	(1 262)	(722)	(1 984)



Note 37 – Charges et produits des cessions en reassurance

NOTE 37.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

			31.12	.2020		,	
		France		Inte	ernational		
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Total
Frais d'acquisition et d'administration	30	17	48	8		8	56
Charges des sinistres	340	65	405	25	2	26	431
Variation des autres provisions techniques	(6)	10	4				4
Participation aux résultats		(1)	(1)				(1)
Variation de la provision pour égalisation							• •
Produits sur cessions en réassurance	364	91	455	32	2	34	490
Primes cédées	(339)	(118)	(457)	(53)	(3)	(56)	(513)
Variation de primes non acquises							
Charges sur cessions en réassurance	(339)	(118)	(458)	(52)	(3)	(56)	(513)
Total	25	(27)	(2)	(20)	(1)	(21)	(24)

			31.12	.2019			
		France		Inte	ernational		
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Total
Frais d'acquisition et d'administration	27	18	45	6		7	51
Charges des sinistres	155	64	219	41	3	44	263
Variation des autres provisions techniques	(15)	9	(5)				(6)
Participation aux résultats		9	9				9
Variation de la provision pour égalisation							
Produits sur cessions en réassurance	167	100	267	48	2	51	318
Primes cédées	(321)	(116)	(437)	(56)	(3)	(59)	(496)
Variation de primes non acquises	(2)	2	0	6		6	5
Charges sur cessions en réassurance	(323)	(115)	(438)	(50)	(3)	(53)	(491)
Total	(156)	(14)	(170)	(1)	(1)	(2)	(172)



NOTE 38 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 38.1 - CHARGES D'EXPLOITATION - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

		31.12.2020		31.12.2019			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Charges externes	(739)	(95)	(833)	(755)	(87)	(842)	
Impôts et taxes	(235)	(39)	(274)	(232)	(35)	(268)	
Charges de personnel	(1 660)	(148)	(1 808)	(1 624)	(151)	(1 774)	
Commissions	(785)	(369)	(1 154)	(859)	(385)	(1 244)	
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(155)	(44)	(200)	(134)	(29)	(163)	
Autres charges	(46)	(50)	(96)	(109)	(48)	(157)	
Total charges d'exploitation par nature	(3 620)	(745)	(4 365)	(3 712)	(736)	(4 448)	

NOTE 38.2 - CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

		31.12.2020			31.12.2019	
En millions d'euros	Assurance	Activités financières	Total	Assurance	Activités Financières	Total
Charges externes	(794)	(39)	(833)	(799)	(43)	(842)
Impôts et taxes	(267)	(7)	(274)	(261)	(6)	(268)
Charges de personnel	(1 742)	(66)	(1 808)	(1 711)	(63)	(1 774)
Commissions	(1 154)		(1 154)	(1 244)		(1 244)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(196)	(4)	(200)	(160)	(3)	(163)
Autres charges	(85)	(12)	(96)	(147)	(10)	(157)
Total charges d'exploitation par nature	(4 238)	(127)	(4 365)	(4 323)	(125)	(4 448)

NOTE 38.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Salaires	(1 045)	(1 028)
Charges de sécurité sociale	(427)	(411)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(112)	(110)
Régimes à prestations définies	(9)	(9)
Jours anniversaires et médailles du travail	(4)	(4)
Autres avantages au personnel	(211)	(212)
Charge annuelle des salaires	(1 808)	(1 774)

La rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles est de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2020. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 31,1 millions d'euros.



NOTE 39 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS

NOTE 39.1 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

For wellians discuss	31.12.2020			31.12.2019		
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(431)	(325)	(756)	(466)	(332)	(798)
Variation des frais d'acquisition reportés	4	3	6	10	1	11
Autres charges	(1 121)	(94)	(1 214)	(1 129)	(96)	(1 226)
Total	(1 548)	(416)	(1 964)	(1 585)	(428)	(2 013)

NOTE 39.2 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE

NOTE 39.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

	31.12.2020			31.12.2019			
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Commissions	(324)	(106)	(431)	(336)	(130)	(466)	
Variation des frais d'acquisition reportés	3	1	4	8	2	10	
Autres charges	(608)	(513)	(1 121)	(617)	(512)	(1 129)	
Total	(929)	(619)	(1 548)	(945)	(640)	(1 585)	

NOTE 39.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

	31.12.2020			31.12.2019			
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Commissions	(250)	(75)	(325)	(256)	(77)	(332)	
Variation des frais d'acquisition reportés	3	(1)	3	3	(2)	1	
Autres charges	(73)	(20)	(94)	(74)	(22)	(96)	
Total	(320)	(95)	(416)	(327)	(100)	(428)	



NOTE 40 - FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTE 40.1 - FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millione d'euro		31.12.2020			31.12.2019		
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Commissions	(73)	(13)	(86)	(123)	(17)	(141)	
Autres charges	(309)	(110)	(419)	(328)	(116)	(444)	
Total	(382)	(123)	(505)	(451)	(134)	(585)	

NOTE 40.2 - FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE

NOTE 40.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE

	31.12.2020			31.12.2019			
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Commissions	(45)	(28)	(73)	(44)	(80)	(123)	
Autres charges	(172)	(137)	(309)	(181)	(147)	(328)	
Total	(217)	(164)	(382)	(225)	(226)	(451)	

NOTE 40.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

	31.12.2020			31.12.2019		
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(9)	(5)	(13)	(12)	(5)	(17)
Autres charges	(77)	(33)	(110)	(81)	(35)	(116)
Total	(86)	(37)	(123)	(93)	(41)	(134)



NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

		31.12.2020		31.12.2019		
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(344)	(11)	(356)	(329)	(9)	(339)
Participation des salariés vie	(2)		(2)	(1)		(1)
Autres produits techniques vie	3	7	10	4	7	11
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	21		21	17		17
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(321)	(4)	(326)	(309)	(3)	(312)
Commissions et autres charges techniques non vie	(347)	(93)	(441)	(327)	(89)	(416)
Participation des salariés non vie	(1)		(1)	(13)		(13)
Autres produits techniques non vie	58	4	63	64	3	68
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	52		52	45		45
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(238)	(89)	(327)	(231)	(85)	(317)
Autres charges non techniques	(257)	(51)	(308)	(295)	(28)	(323)
Autres produits non techniques	65	22	87	97	19	115
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(191)	(29)	(220)	(198)	(10)	(208)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires						
Total	(751)	(122)	(873)	(738)	(98)	(836)



NOTE 42 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
Eli lilillolis d'édios	France	International	Total	France	International	Total
Produits opérationnels non courants	149	19	168	68	2	70
Charges opérationnelles non courantes	(172)	(17)	(190)	(204)	(23)	(226)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(125)	(125)		(102)	(102)
Total	(23)	(123)	(146)	(135)	(123)	(258)

Ce poste comprend notamment une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale italienne pour un montant de 126 millions d'euros.

NOTE 43- CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts TSR	(69)	(93)
Charges de financement sur dettes locatives	(7)	(6)
Autres charges de financement		
Total	(77)	(100)

La diminution des charges sur les emprunts TSR est consécutive au remboursement en octobre 2019 des titres subordonnés remboursables émis en 2009 pour un montant nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 7,88% et à l'émission en septembre 2019 de titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 2,125%.



NOTE 44- VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 44.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		31.12.2020			31.12.2019	
Lii illillions a caros	France	International	Total	France	International	Total
Impôt courant	(16)	(5)	(22)	(301)	(7)	(307)
Impôt différé	(149)	6	(143)	(39)	43	4
Total	(166)	1	(165)	(340)	37	(303)

Le Groupe a fait l'objet de contrôles fiscaux en 2010 et 2019. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010 et réglé. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le Groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 44.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Charge d'impôt théorique	(97)	(209)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	24	135
Impact des différences de taux d'imposition	(92)	(229)
Crédit d'impôts et diverses imputations	2	2
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	(2)	(2)
Charge d'impôt effective	(165)	(303)



Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2020		31.12.2019		
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	
France	464	impôt courant : 32,02% impôt différé : 28,41%	893	impôt courant : 34,43% impôt différé : 32,02%	
Bulgarie	2	10,00%		10,00%	
Chine	(11)	25,00%	(4)	25,00%	
Grèce	9	24,00%	11	24,00%	
Hongrie	26	9,00%	26	9,00%	
Italie	(158)	30,82%	(282)	30,82%	
Roumanie	2	16,00%	(13)	16,00%	
Tunisie	2	30,00%	3	30,00%	
Turquie	7	22,00%	15	22,00%	
Total	343		649		

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 32,02% sur l'impôt courant et s'établit à 28,41% sur l'impôt différé. Il convient de souligner que sur le périmètre France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

Les taux théoriques d'impôts sont restés stables sur la période.



AUTRES INFORMATIONS

NOTE 45 - EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En nombro de novecumos		31.12.2019		
En nombre de personnes	Assurance	Activités financières	Total	Total
France	24 310	296	24 606	24 352
Italie	787		787	787
Hongrie	942		942	1 193
Grèce	289		289	286
Roumanie	1 379		1 379	1 467
Autres UE	228		228	227
Hors UE	405		405	394
Total effectif des sociétés intégrées	28 340	296	28 636	28 706

Les effectifs sont en baisse à l'international (principalement en Hongrie et en Roumanie) tandis qu'ils augmentent légèrement en France.



NOTE 46 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Avals, cautions et garanties reçus	20	24
Autres engagements reçus	583	282
Total engagements reçus hors réassurance	603	307
Engagements reçus au titre de la réassurance	577	562
Avals, cautions et garanties donnés	4 558	1 052
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 321	779
Autres engagements donnés	1 964	926
Total engagements donnés hors réassurance	7 844	2 757
Engagements donnés au titre de la réassurance	476	4 178
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les autres engagements reçus hors réassurance s'élèvent à 583 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont principalement constitués de titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés. Ils sont comptabilisés en engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 557 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires.

Les avals, cautions et garanties donnés s'élèvent à 4 558 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Carole Nash pour 22 millions d'euros ;
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros de Vida Portugal pour 11 millions d'euros ;
- Nantissements de titres pour 4 447 millions d'euros dans le cadre de contrats d'assurance vie.

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 1 321 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les autres engagements donnés s'élèvent à 1 964 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 549 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme;
- Des promesses de vente de 21 millions d'euros principalement dans la filiale SCI Gan Foncier ;
- Des engagements de 451 millions d'euros portant sur des prêts obligataires principalement dans la filiale Groupama Gan Vie ;
- Des engagements donnés sur commande de travaux immobiliers pour 824 millions d'euros ;
- Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 651 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, 15 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales. En outre, il convient de noter que le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés est fixé à 10% du montant total des certificats mutualistes.

Les **engagements donnés au titre de la réassurance** s'élèvent à 476 millions d'euros et sont principalement constitués de titres donnés en nantissement dans le cadre de traités de réassurance.



Les engagements non valorisés

Groupama Holding Filiales et Participations, en sa qualité d'actionnaire principal, s'engage à fournir à Cofintex 6 le support financier nécessaire à la poursuite normale de son activité dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Clauses « Trigger »:

Groupama Assurances Mutuelles:

Groupama Assurances Mutuelles bénéficie de clauses dites « trigger » sur le paiement des intérêts de ses trois émissions de dette de titres subordonnés remboursables (TSR). Elle doit ainsi différer le paiement des intérêts en cas de situation de déficience réglementaire, notamment lorsque les ratios de couverture des MCR (minimum de capital requis) et SCR (capital de solvabilité requis) sont inférieurs à 100%. Les intérêts différés constitueront des arriérés d'intérêts.



NOTE 47 - FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le Groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions, au change et à l'immobilier. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques ;
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques ;
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du Groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du Groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.

La politique de gestion des risques Groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau Groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du Groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du Groupe et en fonction de leur profil de risque, de leur organisation et de leur pays d'exercice. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la règlementation applicable à leurs activités en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. En effet, cet exercice qui vise à évaluer les risques et la solvabilité est réalisé au niveau de chaque entité du Groupe et au niveau consolidé, chaque rapport étant validé par le conseil d'administration de l'entité concerné et communiqué au régulateur.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures Groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (Groupe et entité) est affecté un " propriétaire " de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le Groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du Groupe.

Au niveau du Groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et Groupama Gan Vie spécialisées dans les domaines considérés et par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiales de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- la gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité Groupe ainsi que l'audit général Groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du Groupe.



La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du responsable de la fonction clé Gestion des Risques : ses missions sont notamment de valider la politique de gestion des risques, en fixant les limites de risques et en approuvant les mesures de maîtrise des risques et de superviser la gestion des risques majeurs pour le Groupe ;
- Les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité) animés par les directions Risques, Risques Opérationnels / Contrôle Permanent et la Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama Assurances Mutuelles (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France / Filiales Internationales et des filiales d'Asset Management;
- Le Comité de Gestion du Capital, composé du Directeur Général adjoint, du Directeur Financier, du Directeur Risques, Contrôle, Conformité, du Directeur Risques, du Directeur Réassurance, du Directeur des Investissements, du Directeur Financement, du Directeur Solvabilité 2, ainsi que du représentant de la direction internationale en charge du suivi des filiales internationales.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

Par ailleurs, un comité de mise en œuvre et de partage des objectifs, décisions et bonnes pratiques entre les entités du Groupe a été mis en place. Ce comité « Comop ARCC » (Comité de mise en œuvre opérationnelle Audit Risques, Contrôle et Conformité) est animé par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe et la Direction Audit Général Groupe, avec la participation de la Direction Juridique Groupe. Il réunit les caisses régionales et les filiales d'assurance France et Groupama Supports & Services (G2S).

1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du Groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. La Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards Groupe.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama Assurances Mutuelles (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance Groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent, en coordination avec la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques définis par Orange Bank et Groupama Gan Vie.

1.2 Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré comme indiqué ci- dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
 - O Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
 - Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises et Groupama Supports et Services :
 - Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance :
 - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales internationales
- Suivi par chaque filiale ou GIE G2S de Groupama Assurances Mutuelles dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du Groupe. A l'instar des caisses régionales, la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Concernant plus particulièrement Groupama Gan Vie, le Comité réglementaire et management de l'environnement aborde l'ensemble des sujets de conformité de cette filiale.



Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques et l'examen des travaux d'audit interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama Assurances Mutuelles est associé aux différents travaux du Groupe à l'application de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress et l'examen du rapport ORSA pour validation par le conseil d'administration.

1.3 Groupe

L'audit général Groupe effectue plusieurs natures d'audits parmi lesquelles, un audit général économique et financier des entités du Groupe, en général sur une base triennale et au plus tard tous les cinq ans, de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités. Pour les entités de taille importante, ces audits peuvent être conduits plus fréquemment sur des périmètres plus restreints. L'audit général Groupe mène également des missions d'audit sur les processus de Groupama Assurances Mutuelles et sur les processus transverses du Groupe, dans lesquels peuvent être impliqués plusieurs entités, avec le support des audits internes des entités. Enfin il réalise des missions d'audits pour le compte des quelques entités dans le cadre de la mutualisation de la fonction clé Audit auprès de Groupama Assurances Mutuelles. Le plan des missions de l'audit général Groupe est défini avec la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles et validé par le Comité d'Audit et des Risques de Groupama Assurances Mutuelles et le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité audité et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale des entités auditées. Une synthèse régulière des missions est faite à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'en Comité Exécutif Groupe pour les audits transverses. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles.

Les fonctions Risques, Contrôle Permanent et Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe, la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels et la fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable conformité Groupe, intervient sur les domaines liés aux risques de non-conformité et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité :

- assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
 - o de la stratégie risques ;
 - o des principes structurants du système de gestion des risques ;
- sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe;
- suivent et analysent le profil de risque général du Groupe ;
- rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe ;
- animent les comités des risques ;
- animent les groupes de travail et instances avec les entités.

Plus spécifiquement, la direction des Risques Groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du Groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque Groupe (limites de risques) ;
- le suivi des risques majeurs Groupe (RMG) assurance et financiers ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- la conduite du processus ORSA : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité ;
- la réalisation du PPR (Plan Préventif de Rétablissement) ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.



La Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe a en charge :

- l'élaboration des politiques Groupe de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'élaboration des normes et référentiels Groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés à la maitrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels MAITRIS gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama Assurances Mutuelles ;
- la définition de la politique de continuité d'activité, le respect de sa mise en œuvre et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la supervision des dispositifs de contrôle en matière de qualité des données ;
- la validation du modèle interne :
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent (pilotage, coordination, animation, information et formation);
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de Risques, Contrôle et Conformité Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes.

La fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable Conformité Groupe :

- élabore la politique de Conformité Groupe. Elle est partie prenante à la rédaction des politiques de rémunération Groupe ainsi que de Gouvernance et de surveillance des produits, en lien avec les Directions concernées de Groupama Assurances Mutuelles ;
- anime la ligne fonctionnelle Conformité et les responsables de la Fonction clé de Vérification de la Conformité en assurant, si nécessaire, le relais de la veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle, réalisée par la Direction Juridique Groupe ; s'assure régulièrement de la conformité des politiques, normes et procédures du Groupe et de leur mise en application effective ;
- identifie, évalue, supervise et suit l'exposition aux risques de non-conformité des entreprises (cartographie des risques, Tableaux de Bord, Fiches de risques, etc.) ;
- assiste les métiers dans la rédaction des plans de contrôles de niveau 1 visant à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité, élabore les plans de contrôles de niveau 2 correspondants ;
- met en œuvre et supervise, en collaboration avec l'ensemble des entreprises du Groupe, du dispositif de prévention, d'identification et de gestion des conflits d'intérêts :
- contribue, notamment avec la Direction Juridique Groupe ainsi que les directions et entreprises concernées, à la rédaction des réponses aux autorités de contrôle :
- rend compte aux instances de gouvernance du Groupe et des entreprises de la gestion des risques de non-conformité.

Chaque entité du Groupe dispose de fonctions Risques, Contrôle et Conformité.

La définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et sa mise en œuvre par les entités sont du ressort de Groupama Supports et Services (G2S) qui rend compte à la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion Groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du Groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique " risques " présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.



2. RISQUES D'ASSURANCE

2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du Groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama Assurances Mutuelles veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du Groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du Groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat Groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les directions Juridique, Risques et Conformité Groupe et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International). Tout au long du dispositif de gouvernance produit, des mesures sont intégrées pour prendre en compte les intérêts et caractéristiques de la clientèle cible.

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité des Risques Assurance, Comité Exécutif Groupe).

En 2017, le processus de conception des produits a fait l'objet d'une revue globale dans le cadre des travaux liés à l'application de la Directive Distribution Assurance qui est entrée en vigueur en 2018. A cet effet, une politique de gouvernance produit avait été élaborée et validée par le conseil d'administration en décembre 2017.

2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique Groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du Groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du Groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le Groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement.

Les activités d'assurance du Groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.



2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des Assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique Groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 25.1 des comptes annuels.

Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millione d'aures		31.12.2019		
En millions d'euros	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	34 831	2 743	37 574	38 244
Engagements garantis à taux variable	8 041	18	8 059	7 916
UC et autres produits sans engagement de taux	11 161	990	12 151	11 730
Total	54 033	3 751	57 784	57 891

Le poids des engagements à taux garantis poursuit sa lente décroissance. La part des UC et autres produits sans engagement de taux progresse et représente 21,0% de la totalité des engagements (contre 20,3% à fin 2019).

2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama Assurances Mutuelles pour l'ensemble des entités du Groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le Groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama Assurances Mutuelles pour le compte de l'ensemble du Groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction Réassurance de Groupama Assurances Mutuelles et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique Groupe de réassurance.



2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

2.3.1 Description générale

Le Groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le Groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point.

Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectés de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des évènements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres évènements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un " cat bond " sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le Groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dûs. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- vieillissement de la population (santé, dépendance);
- accentuation des phénomènes de pollution ;
- renforcement de la jurisprudence (responsabilité indemnisation des dommages corporels...).

2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

> Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le Groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.



Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

Spécificités des contrats en UC

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros		31.12.2019		
En millions a euros	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	10 419	14	10 433	10 363
PM de rentes non vie	2 633	18	2 651	2 511
Total	13 052	32	13 084	12 873

La part des provisions mathématiques de rentes vie demeure largement prépondérante à fin 2020 (79,7 % des engagements de rentes).

2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le Groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le Groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques);
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.



Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le Groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (évènement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.



3. RISQUES DE MARCHE

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique Groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions);
- le risque de change ;
- le risque de crédit ;
- le risque sur les actifs immobiliers.

3.1 Risque de taux d'intérêt

3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du Groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du Groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le Groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impacteraient également le taux de couverture des SCR et MCR.

3.1.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du Groupe aux risques de marché.

Gestion actif/passif

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré. Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

Interactions avec le risque de rachat

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des provisions spécifiques.



Couvertures de taux

• Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements, et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2020 avec une période comparative. Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type « embedded value ».

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéfices et d'impôt sur les sociétés.

3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

Assurance non vie

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 323 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 97 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le Groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

	31.12	.2020	31.12.2019			
En millions d'euros	Taux d	'intérêt	Taux d'intérêt			
	+ 1%	- 1%	+ 1%	-1%		
Impact sur le résultat (net d'impôt)	100	(134)	97	(126)		
Impact capitaux propres (hors résultat)						

Assurance vie et contrats financiers

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.



L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du Groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

	31.12.	2020	31.12.2019			
En millions d'euros	Taux d'i	intérêt	Taux d'intérêt			
	+ 1%	- 1%	+ 1%	-1%		
Impact sur le résultat (net d'impôt)	21	(25)	21	(28)		
Impact capitaux propres (hors résultat)						

3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2020, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 62,57% à 86,04%.

	31.12.2	020	31.12.2019			
En millions d'euros	Risque	Taux	Risque Taux			
	+1%	-1%	+1%	-1%		
Impact sur la réserve de réévaluation	(1 085)	1 230	(887)	988		
Actions						
OPCVM actions						
Obligations	(1 020)	1 161	(844)	943		
OPCVM taux	(65)	69	(43)	45		
Instruments dérivés et dérivés incorporés						
Impact sur le résultat net	1	0	1	(1)		
Actions						
OPCVM actions						
Obligations	(6)	6	(5)	5		
OPCVM taux	(15)	16	(14)	14		
Instruments dérivés et dérivés incorporés	22	(22)	20	(20)		

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.



3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les emprunts subordonnés présents au passif des comptes du Groupe peuvent être comptabilisés en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a émis un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 21– Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise.

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 24 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du Groupe sont enregistrées au coût historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour alea financier) :
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 7,1% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicielle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV);
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

3.2.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe gère de façon tactique ses couvertures et son exposition en fonction des niveaux de marché avec quelques prises d'opportunités ponctuelles prises en mars 2020 sans changer significativement l'exposition du Groupe. Le Groupe a également poursuivi sa politique de diversification au travers d'engagements en actions non cotées.

La gestion des actions par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.



3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2020, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 62,57% à 86,04%.

	31.12.2	2020	31.12.2019			
En millions d'euros	Risque A	actions	Risque Actions			
	+10%	-10%	+10%	-10%		
Impact sur la réserve de réévaluation	184	(184)	159	(159)		
Actions	77	(77)	62	(62)		
OPCVM actions	107	(107)	97	(97)		
Obligations						
OPCVM taux						
Instruments dérivés et dérivés incorporés						
Impact sur le résultat net	26	(26)	18	(18)		
Actions	4	(4)				
OPCVM actions	22	(22)	18	(18)		
Obligations						
OPCVM taux						
Instruments dérivés et dérivés incorporés						

3.3 Risque de change

3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le forint hongrois, le leu roumain, le lev bulgare, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de ses filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du lev bulgare, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise ou de forward de change. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.



3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2020, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 62,57% à 86,04%.

	31.12.2	2020	31.12.2019			
En millions d'euros	Risque C	hange	Risque Change			
	+10%	-10%	+10%	-10%		
Impact sur la réserve de réévaluation	53	(53)	50	(50)		
Actions	20	(20)	19	(19)		
OPCVM actions	1	(1)	1	(1)		
Obligations	32	(32)	30	(30)		
OPCVM taux						
Instruments dérivés et dérivés incorporés						
Impact sur le résultat net	2	(2)				
Actions						
OPCVM actions	1	(1)				
OPCVM de trésorerie	1	(1)				
Obligations						
OPCVM taux						
Instruments dérivés et dérivés incorporés						

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du Groupe serait moindre.

3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du Groupe par rating et par nature des émetteurs est présentée dans les notes 6.8.3 et 6.8.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

Couvertures de spread

• Risque à l'écartement des spreads

Une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture (un an renouvelable), une soulte de dénouement a été payée en restitution du gain constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread. Au regard des conditions de marché, cette couverture n'a cependant pas été renouvelée en 2020.



Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

> Gestion du risque de contrepartie

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

3.5 Risque sur les actifs immobiliers

3.5.1 Nature et exposition au risque immobilier

L'exposition aux marchés immobiliers permet de capter le rendement de ces marchés (immobilier de placement) et de bénéficier de locaux pour ses besoins d'exploitation (immeubles d'exploitation), mais expose également les sociétés à trois grands types de risques :

- le risque d'investissement engendré par les opérations de restructuration immobilière ;
- le risque de provisionnement comptable en cas d'une valeur recouvrable (prix de vente net des frais de cession ou valeur d'utilité) inférieure à la valeur nette comptable ;
- le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des actifs immobiliers rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) s'élève à 2,86%. La détention peut être en direct ou sous forme OPCI ou SCI ou via les actifs en location éligibles à la norme IFRS 16. Les actifs immobiliers peuvent être scindés en :

- des immeubles de placement représentant 1,65% du total des placements financiers ;
- des immeubles d'exploitation représentant 1,21% du total des placements financiers.

3.5.2 Gestion du risque par le Groupe

La gestion des actifs immobiliers par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes avec une limite fixant le maximum admissible d'exposition au risque immobilier. Les limites sont définies à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

A l'intérieur du dispositif de contraintes et concernant plus particulièrement le risque d'investissement, le comité d'engagement immobilier se prononce sur le budget immobilier dans son ensemble et sur les projets d'acquisition, de restructuration et de travaux de valorisation au-delà de montants prédéfinis.



3.6 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2020 et 2019, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

		31.12	.2020		31.12.2019					
En millions d'euros	Variation à des crit sensi	ères de	Variation a des crit sens	ères de		la hausse ères de ibilité	Variation à la baisse des critères de sensibilité			
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres Résultat		Capitaux propres Résulta			
Risque de taux d'intérêt	(1 085)	122	1 230	(159)	(887)	119	988	(155)		
Passifs techniques		121		(159)		118		(154)		
Placements financiers	(1 085)	1	1 230		(887)	1	988	(1)		
Dettes de financement										
Risque Actions	184	26	(184)	(26)	159	18	(159)	(18)		
Placements financiers	184	26	(184)	(26)	159	18	(159)	(18)		
Risque de change	53	2	(53)	(2)	50		(50)			
Placements financiers	53	2	(53)	(2)	50		(50)			

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt ;
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions ;
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.



4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central,
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité).

4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le Groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2020, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 6.8.2 des comptes annuels.

4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

		31.12	.2020		31.12.2019				
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	
Provisions techniques non vie	7 360	4 474	6 119	17 953	6 979	4 198	6 177	17 354	
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	2 406	5 994	25 605	34 005	1 100	5 830	27 098	34 028	
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	797	2 626	7 940	11 362	378	2 801	8 710	11 890	
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC				1			1	1	
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	5 825		177	6 002	5 438	5	51	5 494	
Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	16 388	13 094	39 841	69 322	13 894	12 835	42 038	68 767	

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéance figurent à la Note 24 – Dettes de financement du présent document.



5. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

5.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels Groupe et Groupama Assurances Mutuelles (cf. point 1).

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel Groupe des processus et de la nomenclature Groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés à l'échelle du Groupe. Le dispositif repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :
 - o contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
 - o contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
 - o contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité ;
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs Groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par la direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe et la Conformité Groupe;
- sur la sécurisation des systèmes d'information face aux risques majeurs " défaillance des systèmes d'information "
 et " cyber risques " ;
- sur la politique de continuité d'activités Groupe, qui sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et aux Plans de Continuité d'Activité (PCA) élaborés au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
 - o un PCA des Ressources Humaines :
 - un PCA des immeubles ;
 - o un PCA des systèmes d'information ;
- sur la politique de sécurité des systèmes d'information et les sous politiques associées ;
- sur le dispositif de sécurisation des personnes et des biens.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile générale ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...);
- cyber risque et fraude.

5.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du Groupe, qui est défini dans la politique de conformité Groupe validée par les instances de gouvernance du Groupe.

Le dispositif mis en place, repose sur deux directions avec des périmètres d'intervention distincts, la Direction Conformité Groupe et la Direction Juridique Groupe.



Un premier niveau en appui des opérationnels et dirigeants, sous la responsabilité de la Direction Juridique Groupe, assume :

- la veille et mise en conformité avec toute réglementation (normes publiques ou privées) quelque que soit le domaine réglementaire à l'exception du droit social et de la fiscalité entreprise,
- la sécurisation juridique des activités (offres, distribution, communication et protection du consommateur), des projets et du fonctionnement du Groupe, et
- conseiller et contribuer à l'optimisation des projets.

Un second niveau, visant à éclairer d'un second regard indépendant les dirigeants et décideurs du Groupe, sous la responsabilité de la direction conformité Groupe, est responsable :

- de l'établissement et de la validation du dispositif de conformité,
- de la vérification de la conformité et.
- de l'évaluation du risque de non-conformité. Il couvre le périmètre de la protection de la clientèle, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de l'éthique et de la déontologie et des conflits d'intérêts.

Ce dispositif vise à s'assurer que toutes les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

5.2.1 La mise en conformité et sécurisation juridique opérée par la direction juridique Groupe

La mise en conformité et sécurisation juridique opérée par la Direction Juridique Groupe porte sur les missions suivantes et sont mises en œuvre directement ou par la filière juridique au sein du Groupe :

- Réaliser la veille réglementaire pour le Groupe tant au niveau national qu'européen et évaluer l'impact juridique possible des évolutions réglementaires (sur la stratégie, activités, développement, innovation, patrimoine du Groupe) et contribuer aux actions de lobbying de la direction affaires publiques;
- Assurer la mise en conformité des activités, des opérations et du fonctionnement du Groupe aux évolutions réglementaires (en ce compris l'information et la contribution à la formation des salariés, des dirigeants du Groupe et des réseaux);
- Sécuriser et veiller à la maîtrise des risques juridiques des activités, offres de services et produits du Groupe (conception, souscription, gestion) et accompagner les opérationnels dans l'instruction et la sécurisation juridique et fiscale (i) de leurs offres d'assurance et autres services. (ii) de la distribution, commercialisation des offres et (iii) de la communication :
- Sécuriser et assurer la maîtrise des risques juridiques liés aux engagements contractuels du Groupe (hors assurance), aux relations avec ses prestataires et partenaires et à l'externalisation en particulier ;
- Sécuriser et assurer la maîtrise des risques juridiques liés aux droits de propriété intellectuelle (portefeuille de marques, dessins/modèles, droits d'auteur et des droits à l'image) ;
- Piloter la mise en conformité du Groupe et sécuriser les traitements, projets et activités du Groupe en matière de protection des données, la direction protection des données étant rattachée à la direction juridique Groupe ;
- Veiller à la sécurisation juridique de la gouvernance (mandats, délégations de pouvoirs, processus décisionnel et d'instruction), du suivi des entités du Groupe et de la revue des rapports réglementaires ;
- Sécuriser et optimiser au plan juridique les opérations de partenariats et d'alliances, les opérations de restructurations, acquisitions, affiliations, financements, investissements et gestion d'actifs;
- Maîtriser et gérer les risques juridiques liés aux dossiers de contentieux et pré contentieux des affaires (prestataires, tiers, ...), et de nos activités notamment d'assurances (réclamations clients, réseaux de distribution, partenaires ...).



5.2.2 Focus sur deux dispositifs de conformité spécifiques relevant de la direction juridique :

a. Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance, la distribution de produits et services et la communication

La Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général de Groupama Assurances Mutuelles assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles, des organismes d'assurance (filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales) :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFA, recommandations ACPR, avis du Défenseur des Droits, du CCLRF...) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, protection du consommateur, communication, publicité, élaboration, souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) :
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers et autres filiales d'assurance du Groupe ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services :
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance ;
- l'élaboration et l'animation d'actions de formations et de sensibilisation relatives à la réglementation applicable à l'activité de l'assurance destinées à des publics variés (réseaux de distribution, gestionnaires, ...).

b. Dispositif de protection des données Groupe :

En matière d'application des dispositions légales "Informatique et Liberté " et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le dispositif de conformité s'appuie sur le Délégué à la Protection des Données (DPO) des entités françaises du Groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (" CNIL ") et sur le réseau de correspondants relais internes (DRPO): un correspondant par entité et neuf à Groupama Assurances Mutuelles dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du Groupe.



5.2.3 Focus sur les dispositifs relevant de la Conformité

Des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de répondre à des exigences particulières :

- Afin de prévenir le délit d'initié, le règlement intérieur du conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles contient un rappel détaillé des dispositions légales et réglementaires relatives aux interdictions faites aux personnes détenant des informations privilégiées sur les sociétés cotées et les instruments financiers admis sur un marché réglementé. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles en charge des investissements dans des instruments financiers admis sur un marché réglementé et ceux en charge des opérations de fusions-acquisitions souscrivent un engagement de confidentialité leur rappelant ces mêmes dispositions légales et réglementaires. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles appelés à intervenir sur une opération stratégique impliquant une société cotée souscrivent un tel engagement à chaque opération ;
- En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), le pilotage est assuré par la Direction de la Conformité Groupe. Dans ce cadre, les entités assujetties mettent en œuvre dans leurs procédures les dispositions réglementaires et professionnelles applicables dans ce domaine. Les points clés du dispositif comprennent une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques, un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de gel des avoirs ainsi que des personnes politiquement exposées, un outil de profilage de la relation client pour les activités vie/épargne, un dispositif de contrôle permanent et périodique de la bonne application des procédures. Une charte d'organisation de la LCB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle concernée, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échange d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. La Direction de la Conformité Groupe, en liaison avec un réseau de responsables de la LCB/FT dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de gestion d'actifs, et les caisses régionales, veille à la conformité du Groupe à ses obligations en la matière ;
- En matière de protection des données médicales, les recommandations Groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama Assurances Mutuelles ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du Groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurances et Services Groupe ;
- En matière de protection de la clientèle, la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles contribue à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs thématiques dont :
 - l'Instruction ACPR du 2 octobre 2015 n° 2015-l-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle :
 - les différentes recommandations de l'ACPR;
 - o le suivi du risque majeur Groupe " défaut de conseil " ;
 - le déploiement de la Directive Distribution en Assurance, qui inclut également la gouvernance produits, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la rémunération des réseaux de distribution ainsi que et la capacité professionnelle et la formation continue de ceux-ci :
 - o l'enrichissement récurrent du dispositif de contrôle permanent ;
 - o le suivi et la mise en place de plans d'actions d'amélioration des dispositifs de commercialisation (OAV);
- En matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence (Loi Sapin 2), la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles pilote les différents chantiers de mise en œuvre opérationnelle.



5.3 Risques fiscaux

Des modifications de la législation fiscale des pays dans lesquels opère Groupama peuvent avoir des conséquences défavorables soit sur certains produits du Groupe et en réduire l'attrait, notamment ceux qui bénéficient d'un traitement fiscal favorable, soit sur la charge fiscale du Groupe.

Ces modifications peuvent se manifester par exemple par prélèvements de taxes sur les contrats ou rentes en assurance vie, des changements de statut fiscal de certains produits d'assurance ou de gestion d'actifs, des mesures incitatives ou dissuasives pour l'investissement dans certaines catégories d'actifs ou types de produit...

La Direction Fiscale Groupe a un rôle d'information, de veille réglementaire, de conseil et d'assistance en cas de contrôles et contentieux fiscaux, auprès de l'ensemble des entités du Groupe et s'agissant du volet « fiscalité corporate ». Elle est ainsi régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d'une part, la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le Groupe et, d'autre part, établit avec la direction comptabilité Groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française.

Par ailleurs, la Direction Fiscale Groupe anime, au sein d'un comité de pilotage la mise en place et le suivi de la réglementation relative aux échanges automatiques d'informations fiscales, résultant notamment de la réglementation américaine « FATCA » (Foreing Account Tax Compliance Act) ou de la transposition de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Cooperation). Enfin, en matière de prix de transfert, elle procède à la mise à jour annuelle du Master File répondant aux nouvelles exigences françaises s'inscrivant dans les standards OCDE et l'adresse en version anglaise à l'ensemble des filiales internationales.

La situation fiscale du Groupe en France est par ailleurs marquée par le partenariat fiscal entre Groupama et la DGFIP, depuis la signature d'un protocole le 26 juin 2019 avec le SPE (Service Partenaire des Entreprises), qui a constitué une étape majeure de l'évolution de la gestion fiscale du Groupe et représente désormais un élément essentiel de sa politique fiscale.

Au regard de l'actualité fiscale en France, on souligne le maintien de la trajectoire de la baisse du taux de l'IS, avec la confirmation de l'objectif de 25% en 2022, l'entrée en vigueur du régime de groupe TVA au 1er janvier 2023 dont on rappelle qu'il a vocation à remplacer l'actuel régime des groupements de moyens condamné au plan communautaire et, enfin, la réduction de moitié du taux de la CVAE.

Néanmoins, ces éléments favorables à la fiscalité des entreprises sont à nuancer au regard de la mise en place d'une contribution exceptionnelle « Covid-19 » des assureurs santé égale à 2,6% en 2020 et 1,3% en 2021 du montant des primes. Cette nouvelle taxation ciblée sur les assureurs illustre le risque de voir le Législateur fiscal adopter des mesures défavorables aux assureurs dans le cadre de la gestion des conséquences au plan budgétaire de la crise sanitaire et économique actuelle.

De manière générale, Groupama reste vigilant sur les interprétations ou développements futurs des régimes fiscaux des pays dans lesquels il exerce son activité et qui pourraient entraîner une augmentation des dépenses fiscales, engendrer des coûts de mise en conformité ou impacter défavorablement l'activité, la situation de trésorerie et le résultat net du Groupe.



NOTE 48 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

				2020							2019			
(en milliers d'euros hors taxes)	PV	VC	Ma	zars	Aı	utres	Total	PW	/C	Maz	ars	Αι	utres	Total
1. Missions d'audit légal														
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 873	51,1%	2 265	40,3%	487	8,7%	5 624	2 822	49,8%	2 316	40,9%	526	9,3%	5 664
Groupama Assurances Mutuelles	530	50,0%	530	50,0%	0	0,0%	1 061	527	50,0%	527	50,0%	0	0,0%	1 053
Caisses régionales	693	42,0%	564	34,2%	394	23,8%	1 651	633	41,0%	488	31,6%	424	27,4%	1 544
Filiales françaises	1 194	54,9%	902	41,5%	79	3,6%	2 174	1 186	55,0%	891	41,4%	78	3,6%	2 155
Filiales internationales	455	61,7%	268	36,3%	15	2,0%	738	477	52,3%	410	44,9%	25	2,8%	911
1.2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes								21	67,6%	10	32,4%	o	0,0%	31
Groupama Assurances Mutuelles								10	50,0%	10	50,0%	0	0,0%	20
Caisses régionales														
Autres filiales								11	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	11
Sous Total Missions d'audit légal	2 873	51,1%	2 265	40,3%	487	8,7%	5 624	2 842	49,9%	2 326	40,8%	526	9,2%	5 694
2. Services Autres que le Contrôle des Comptes effectués obligatoirement par les commissaires aux comptes de l'entité	498	83,4%	95	15,9%	4	0,7%	597	630	83,5%	113	15,0%	11	1,5%	755
3. Services Autres que le Contrôle des Comptes pouvant être effectués par d'autres prestataires	376	58,0%	272	42,0%	0	0,0%	648	247	33,5%	490	66,5%	0	0,0%	736
Total comptes combinés	3 747	54,5%	2 631	38,3%	491	7,1%	6 869	3 719	51,8%	2 929	40,8%	538	7,5%	7 186



Note 49 – Liste des entites du perimetre et principales evolutions du perimetre

Les principales évolutions du périmètre de combinaison sont les suivantes :

Entrées de périmètre

- Les sociétés Groupama Private Equity Invest et Groupama Infrastructure Invest entrent dans le périmètre.
- 5 OPCVM entrent dans le périmètre.

Fusion et absorption

- Groupama Jivotozastrahovane Life a absorbé Express life en 2020.

Cessions et sorties de périmètre

- La société La Banque Postale Assurances IARD sort du périmètre suite à la cession de notre participation à la Banque Postale.
- La société immobilière Chamalières Europe (SCI) sort du périmètre.
- 8 OPCVM sont sortis du périmètre.

Changement de méthode de consolidation

- L'OPCVM Groupama Monétaire IC C est consolidé selon la méthode de mise en équivalence (intégration globale en 2019).



			;	31.12.2020)		31.12.201	9
Raison sociale	Secteur d'activité	Lieu du siège	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
MISSO	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	Α
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	Α
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	Α	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	Α
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	Α
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA CAMPUS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	Holding / Réassurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING FILIALES et PARTICIPATIONS	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX 17	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPAGNIE FINANCIERE D'ORANGE BANK	Holding	France	24,14	24,14		35,00	35,00	MEE
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Assurance	France				35,00	35,00	MEE
AMALINE ASSURANCES	Courtage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,52	99,52	IG	99,52	99,52	IG
GROUPAMA HAYAT	Assurance	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	99,79	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00		100,00	100,00	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00		35,00	35,00	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00		100,00	100,00	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
EXPRESS LIFE	Assurance	Bulgarie				100,00	100,00	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00		100,00	100,00	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike	Assurance	Grèce	100,00	100,00		100,00	100,00	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



Raison sociale		Lieu du siège	31.12.2020			31.12.2019		
	Secteur d'activité		% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ORANGE BANK	Banque	France	24,14	24,14	MEE	35,00	35,00	MEE
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN REIM	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FORDEV	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN RETAIL FRANCE	OPPCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
THE LINK PARIS LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN LOGISTICS	OPPCI	France	100.00	100,00	IG	100.00	100,00	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100.00	98,87	IG	100.00	98,89	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,89	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98.87	IG	100,00	98,89	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98.87	IG	100,00	98,89	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,89	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100.00	98,87	IG	100,00	98,89	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,89	IG
150 CHAMPS ELYSEES SO LUXURY HOTEL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN PARIS SO PRIME	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES	Autre	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST	Autre	France	100,00	99,46	IG	100,00	100,00	10
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST	Autre	France	100,00	100,00	IG			
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00		100,00	100,00	
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00		100,00	100,00	
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier Immobilier	France	100.00	100.00	IG	100,00	100,00	
12 VICTOIRE (SCI)		France	100,00		MEE	100,00	100,00	
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	46,88			50,00	50,00	
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,19	74,19		74,10	74,10	
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
SA SIRAM	Immobilier	France	99,66	99,66		90,07	90,07	
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	100,00	
ASTORG STRUCTURÉ GAD D	OPCVM	France	99,99	99,99		99,99	99,99	
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00		IG	100,00	100,00	
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



Raison sociale	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2020			31.12.2019		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France				98,33	98,33	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	89,04	87,06	IG	92,71	90,66	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	25,74	25,55	MEE	35,60	35,60	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO - IC	OPCVM	France	88,36	88,36				
GROUPAMA CREDIT EURO ID D	OPCVM	France	99,99	99,99	IG	99,97	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France				87,50	87,50	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE G C	OPCVM	France	94,61	91,69	IG	94,57	91,65	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
ASTORG STRUCTURÉ LIFE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA MONETAIRE IC C	OPCVM	France	33,70	33,62	MEE	56,52	56,52	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,58	99,58	IG	98,05	97,66	IG
GROUPAMA ETAT EURO - O	OPCVM	France	28,13	28,13	MEE			
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG STRUCTURÉ	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
ASTORG TUNNEL SP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
ASTORG MONETAIRE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	73,73	73,73	IG
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G D	OPCVM	France				58,44	58,44	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT G D	OPCVM	France	90,44	87,06	IG	99,91	96,06	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ALLOCATION INVEST EQUITY CORE	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

A : Agrégation

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne " revenus des immeubles".



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA EXERCICE 2020



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex **MAZARS**

Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Adhérents
CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE
AGRICOLE GROUPAMA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer – Contrats d'assurance non-vie (Se référer aux notes 3.12.2 et 25.1 de l'annexe aux comptes combinés)

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 12 618 millions d'euros dans les comptes combinés, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques). Cette évaluation intègre également l'évaluation des sinistres tardifs.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction et de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes, en ayant recours à nos actuaires :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation indépendante ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions et apprécier leur caractère raisonnable.



Valorisation des instruments non cotés (classification en niveau 3 en IFRS)

(Se référer aux notes 3.2.1 et 6.9 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié

Dans le cadre de son activité de Groupe d'assurance, Groupama détient des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur selon la norme IFRS 13.

Ces instruments financiers représentent 3 247 M€ d'euros à l'actif du bilan combiné du Groupe au 31 décembre 2020

Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur sur la base de modèles de valorisation internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché.

Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité ou de contrepartie.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

En raison du caractère significatif des encours et de la part importante d'appréciation de la part de la Direction dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 selon la norme IFRS 13 constitue un point clé de l'audit.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements non cotés, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

- Comparer la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties,
- Lorsque le titre était valorisé sur la base d'un modèle interne :
 - Analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus,
 - Revue critique de la construction du modèle et des inputs (données) utilisées pour la valorisation.
 - Réalisation d'une contre-valorisation indépendante par sondages en utilisant nos propres modèles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRCOLE GROUPAMA par votre assemblée générale du 25 juin 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 21^{ème} année.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit MAZARS

Christine Billy Nicolas Dusson Jean-Claude Pauly